



Trimestriel n° 89
Mars 2026

Appel des
secours en mer
& : 196
VHF : 16

Pêche Plaisance

*Communiqués confédération - Application RecFishing
La pêche en force - Les poissons pélagiques en Bretagne
Merlu commun - Écluse à poissons - Hôtel à hippocampes*



ON N'OUBLIE PAS QU'ILS SONT BÉNÉVOLES

LES SAUVETEURS EN MER SONT LÀ POUR VOUS
24H/24, 365 JOURS PAR AN.



DEPUIS 200 ANS ET POUR LONGTEMPS, DONNER À TERRE C'EST SAUVER EN MER.
FAITES UN DON SUR [SNSM.ORG](https://www.snsmsm.org)

Avec le contrat Assurance Plaisance Matmut&Co, profitez d'une protection complète et exclusive **FNPP**, distribuée par WTW Yachting.

Toutes les garanties essentielles en un seul contrat :

Responsabilité civile

- ☛ Dommages causés aux tiers, ski nautique inclus.
- ☛ Prise en charge des frais de retirement.

Protection juridique³

- ☛ Défense de vos droits en cas d'accident, litige d'achat, réparation ou transport du bateau.

Assistance¹ « 0 Mille » 24h/24 et 7j/7

- ☛ Dépannage, grutage, rapatriement, médicaments...
- ☛ Une aide à quai comme en mer, pour le bateau et ses passagers.

Mise en location simplifiée

- ☛ Prêt occasionnel sans déclaration préalable.
- ☛ Et en option pour la location régulière du bateau.

Pertes, avaries, vol et vandalisme, tous lieux confondus

- ☛ Bateau, accessoires, annexe et matériel de sécurité couverts.
- ☛ Indemnisation renforcée : remboursement au prix d'achat pour les bateaux <6 ans (et moteurs <3 ans).
- ☛ Frais de déconstruction et de renflouement pris en charge.

Biens et effets personnels

- ☛ Matériel de pêche, plongée, ski nautique, audiovisuel, vêtements, ordinateur... couverts en cas de vol ou de dommages.

Assurance corporelle pilote et passagers

- ☛ Frais médicaux, recherche et sauvetage.
- ☛ Indemnisation en cas de blessures graves² ou décès.

1- Prestations d'assistance réalisées par IMA GIE - Valables dans la zone de navigation définie au contrat.
2- En cas d'incapacité permanente totale ou partielle.
3- Prestations de protection juridique réalisées par Matmut Protection Juridique, SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le code des assurances, 66, rue de Sotteville, 76100 Rouen.

Que vous soyez un navigateur confirmé ou débutant, Matmut&Co & la FNPP vous offrent la tranquillité d'esprit en mer !

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties évoquées s'appliquent dans les limites, plafonds et conditions définies au contrat. Conditions détaillées de l'offre disponibles auprès de WTW Yachting.
Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 Siège social : 52 avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)
Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex
Matmut & Co : Société anonyme au capital de 66 015 268 € entièrement libéré. N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

Contact WTW Yachting

Port de Plaisance - BP 66 - 44380 Pornichet



02.28.55.01.01 (lun.-ven. 9h-12h/14h-18h)

ou rendez-vous sur cette page pour
faire votre demande de cotation.

wtw
WTW Yachting

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 20
- Actualité régionale P 22 à 29

■ REPORTAGES

- Application RecFishing P 31
- La pêche en force P 32 & 33
- Les pélagiques en Bretagne P 34 & 35
- L'Apecs P 35
- Écluses à poissons P 36
- Pêche en Norvège P 37
- Hôtel à hippocampes P 38
- Nettoyage des plages P 39
- Merlu commun P 40
- Patrimoine phares et balises P 41
- La poutargue ou boutargue P 42 & 43

■ DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Le Havre - Bourgenay P 46
- Port-Fréjus - Fécamp P 47
- Lamor-plage - Berre-l'Étang - Le Douhet P 48
- Guidel - Cap d'Agde - Carnac P 49

■ RECETTES

- Daube de poulpe P 50



Maquereau : un débat révélateur

Ces derniers mois, un simple poisson est devenu le symbole d'un débat beaucoup plus large sur l'avenir de la pêche de loisir : le maquereau. Derrière cette espèce emblématique se joue en réalité une question essentielle : la place que notre société souhaite accorder à la pêche de loisir dans la gestion de la mer.

Face à la perspective d'une limitation particulièrement restrictive toujours d'actualité à l'heure où sont écrites ces lignes, la mobilisation des pêcheurs plaisanciers en mer a été remarquable. Ceci sous la véritable impulsion de la FNPP avec la Confédération Mer et Liberté. Associations, élus du littoral ou non qu'ils soient sénateurs, députés ou maires : nombreux sont ceux qui se sont exprimés pour dénoncer cette intention injuste et rappeler l'importance de cette pêche populaire et familiale. Au-delà de tous les messages sur les réseaux sociaux et la presse, plus de 8 000 personnes se sont exprimées directement aux Autorités en montrant très largement leur désaccord au travers de la consultation publique. On continue à s'attaquer aux mauvais responsables et il est temps que l'on arrête de s'acharner sur la pêche en mer de loisir.

Cette mobilisation était donc nécessaire et a permis une première avancée. Le 11 mars dernier, la ministre de la Mer, Catherine Chabaud, a reçu la Confédération Mer et Liberté afin de rouvrir le dialogue.

Si la position personnelle de la ministre reste pour l'instant fixée à **5 maquereaux par jour et par personne** « au nom d'une certaine solidarité » et de l'état de la ressource, elle a cependant accepté de suspendre toute décision définitive afin de permettre l'analyse des contributions issues de la consultation publique. La ministre a également demandé l'ouverture d'un travail technique et de discussions avec la DGAMPA afin d'affiner certaines données relatives aux prélèvements et aux impacts des différentes hypothèses.

Avec plus de ces 8 000 commentaires, cette consultation est un vrai cri d'alarme que les Autorités, y compris au niveau du gouvernement, ne peuvent désormais ignorer ! Un tel niveau de participation inédit, comme la quasi-unanimité du contenu des commentaires, témoigne de l'attachement profond des plaisanciers, toutes catégories sociales confondues, à cette pratique. Mais aussi, une exaspération face à tant d'injustice et de manque de reconnaissance.

Cette mobilisation s'est également exprimée sur le terrain. Le 2^e samedi de mars, près d'un millier de pêcheurs de loisir – jusqu'à 1 500 selon les organisateurs – se sont rassemblés à Cherbourg-en-Cotentin pour dénoncer la limitation envisagée à cinq maquereaux par jour et par personne. Venus de toute la Normandie et même de Bretagne, ils ont voulu rappeler que cette pêche populaire, souvent pratiquée en famille depuis plusieurs générations, ne peut être réduite à une simple variable d'ajustement dans la gestion des ressources.

La Confédération Mer et Liberté a réaffirmé à cette occasion sa position : une limitation **d'au minimum 10 maquereaux par jour et par personne** reste cohérente avec la notion « d'assiette familiale » inscrite

PÊCHE PLAISANCE

N° 89 - Mars 2026

Bulletin de liaison de la FNPP
Directeur de la publication : Jean Mitsialis
Assistante : Muriel Jourdein
Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14

29393 Quimperlé Cedex

Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrick Zimmermann
Patrice Allin
Jean Lepigouchet
Annick Danis
Christophe Goumas
Claude Bougault
Jean Mitsialis
Alain Scriban
Joël Arvor
Jackie Plataut
Dominique Ropars
Jean-Pierre Fouquet

Christian Guiraud
Patrick Gobbé
Michel Larose
Sonia Broux
Emmanuel Dupost
Denis Cottard
Denis Richard
Jean-Marie Destefani
Jacques Flatin
Allain Cossé
Landry Métriau
Dominique Eusèbe
Luc Martinez

Claire Laspougeas
Jean-Michel Nowakowski
Jean-Claude Mignot
Bruno Fanara
Jacques Tallut
Alexandre Soenen
Christian Lepretre
Marc Pointud
Marc Lasgoustte
Éric Donis
Yves Tillet
Fabienne Poirier

Photographes : Jean-Charles Pauvert - Cot&pêche - Yvon Robard - Spear'it
Ekaterina Schekina - stock.adobe.com.

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engageant le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
n° 0222 G 85896
ISSN 249-9630
Dépôt légal juin 2008

Prix : 4,00 €
Tirage : 20 500 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
Tél. : 672231532

Rejoignez-nous !



La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



dans la réglementation et compatible avec une gestion responsable de la ressource pour autant l'impacter.

Un nouvel échange doit désormais se tenir dans les prochaines semaines afin de poursuivre ce dialogue.

Une pêche profondément ancrée dans nos territoires

Au-delà de ce débat réglementaire, il est essentiel de rappeler ce que représente réellement la pêche de loisir en mer : **une pratique populaire, accessible et familiale**. Elle rassemble des passionnés de tous horizons : jeunes et anciens, citadins et ruraux, partageant une même relation à la mer. La réalité de cette pratique est bien connue. **Un pêcheur de loisir effectue en moyenne six à dix sorties par an**, avec des prélèvements limités qui s'inscrivent le plus souvent dans une logique simple : celle d'une consommation familiale. Le maquereau incarne parfaitement cette pêche conviviale et traditionnelle.

Mais la pêche de loisir représente aussi une activité économique importante. Fabricants de matériel, détaillants spécialisés, activités portuaires et touristiques : toute une filière vit autour de cette passion.

Au total, ce secteur représente de 3 à 4 milliards d'euros d'activité économique.

Au-delà des chiffres, les plaisanciers sont également des observateurs privilégiés du milieu marin. Ils constatent les évolutions et restent profondément attachés à la préservation de cet environnement. **« La place de la pêche de loisir en mer ne se décrète pas : elle se défend. »**

Une fédération mobilisée sur tous les fronts

Le dossier du maquereau n'est qu'un exemple parmi d'autres des nombreux enjeux auxquels la pêche de loisir est aujourd'hui confrontée. Depuis l'automne dernier, la CML et la FNPP sont mobilisées sur plusieurs dossiers majeurs :

- l'évolution de la réglementation sur le bar ;
- le maintien du lieu au quota malgré une baisse de la ressource estimée à 26 % ;
- les discussions européennes autour de l'interdiction du plomb dans le cadre du comité REACH ;
- la question de l'assiette de la TAEMUP ;
- la représentation des usagers dans les conseils portuaires ;
- le travail engagé sur les zones de mouillage ;
- la défense de la liberté de navigation et de pêche dans les zones des parcs éoliens et hydroliennes ;
- ou encore la participation aux travaux du Conseil national de la mer et des littoraux.

Tous ces sujets nécessitent un travail constant de dialogue, d'argumentation et de représentation auprès des autorités publiques.

Ce travail repose aussi sur l'engagement de nombreux bénévoles qui,

souvent dans la discrétion, consacrent leur temps et leur énergie à défendre la pêche de loisir.

Mais aucune fédération ne peut avancer seule. Les contributions constructives et l'engagement du plus grand nombre restent essentiels pour renforcer notre action collective.

Un enjeu stratégique pour l'avenir

Derrière ces débats se dessine aujourd'hui un enjeu plus large. Dans le débat public, celui qui dispose des données dispose aussi de la parole. Les décisions concernant la mer reposent de plus en plus sur des analyses scientifiques et sur des données chiffrées. Dans ce contexte, rester dans l'angle mort statistique serait une erreur stratégique.

La pêche de loisir est parfois jugée à partir d'estimations approximatives ou d'une connaissance incomplète de la réalité de nos pratiques.

Il est donc essentiel de mieux documenter notre activité :

- nos pratiques ;
- nos prélèvements ;
- notre contribution économique et sociale, et les comportements responsables de la grande majorité des plaisanciers.

La donnée n'est pas une contrainte administrative. Elle est un **outil stratégique** pour défendre notre place dans les débats publics et pour construire une gestion équilibrée et durable des ressources marines. C'est bien l'enjeu de RecFishing et d'en faire demain, en agissant pour l'adapter aux réalités du terrain, un outil qui sert notre cause.

Car si nous ne produisons pas nous-mêmes ces informations, d'autres continueront à parler à notre place. La défense de la pêche de loisir passera par l'unité des pêcheurs récréatifs, la crédibilité scientifique de nos arguments et notre présence constante dans les lieux où se prennent les décisions.

L'avenir de la pêche de loisir ne se décidera pas seulement sur l'eau. Il se décidera aussi dans les dossiers, les chiffres et en étant au contact des décisions publiques.

À nous d'y être présents et respectés.

Jean Mitsialis

président de la FNPP et co-président de la CML

Pour une pêche de loisir libre, durable et respectée

Décidée collectivement par tous les États européens dont la France, et applicable dans tous ces pays, la déclaration via RecFishing est une initiative réglementaire subie, mais perfectible. D'une démarche imposée, agissons donc ensemble pour qu'elle puisse être adaptée au mieux à nos intérêts comme outil de mesure objective de la part relative des prélèvements de la plaisance ; et donc à terme un outil d'influence responsable dans les décisions



Si l'application est en soi perfectible au plan pratique et le sera sur base de l'expérience après 2026 comme la DGAMPA s'y est engagée, elle apporte des données objectives et permet de sortir du débat idéologique en remplaçant les estimations approximatives par des chiffres réels issus du terrain.

Mesurer pour mieux défendre

En quantifiant précisément les captures et le nombre de pratiquants, la pêche de loisir peut **démontrer son impact réel, souvent surestimé** dans les débats publics notamment dans les négociations pour les quotas des espèces sensibles.

Mettre fin aux données infondées

Les accusations des **opposants à la pêche de loisir** - tout comme parfois les administrations - évoquant 20 à 30 % de prédation — voire 66 % pour certaines espèces comme le lieu — reposent aujourd'hui sur des modèles très théoriques qui ne font qu'activer des controverses sans fondement et au détriment des plaisanciers. **Des données déclaratives fiables permettront de les confronter à la réalité.**

Un outil de crédibilité institutionnelle

Disposer de statistiques robustes - partagées avec l'Ifremer et l'administration - renforce la légitimité des fédérations de pêcheurs de loisir dans les discussions avec l'Union européenne, le Ciem, l'Ifremer ou la DGAMPA. De plus l'ensemble des États membres de l'Union mettent en place cette même démarche, la France étant associée à cette décision, ce qui ne peut que **renforcer la position des plaisanciers dans la définition annuelle des TAC et quotas alloués à la France, pêcheurs de loisir compris.**

En effet, mieux peser dans les arbitrages quotas est une priorité

Des **données solides pour la plaisance** permettront de défendre des mesures proportionnées et en notre faveur, adaptées aux pratiques réelles et non à des hypothèses maximalistes qui aujourd'hui se retournent contre nous.

Responsabiliser

RecFishing montre que les pêcheurs de loisir sont prêts à participer de façon responsable à la connaissance scientifique et à la gestion durable de la ressource.

Transformer une contrainte en levier politique

Bien utilisée, **l'application peut devenir un outil stratégique** pour démontrer que la pêche récréative n'est pas le problème mais bien une partie de la solution.

Quant à EU Login

La création d'un compte EU Login pour obtenir un identifiant européen n'est en aucun cas une perte de souveraineté ni un hold-up de Bruxelles sur nos données : **c'est simplement l'équivalent européen de FranceConnect** ou de la carte Vitale — une clé d'accès sécurisée pour être reconnu partout en Europe, à commencer pour ceux qui vont pêcher dans nos pays voisins, tout en restant affilié à son pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle toutes les espèces y figurent, le périmètre des espèces sensibles pouvant être différent d'un pays à l'autre. Aller pêcher au Portugal, en Irlande ou en Italie sera plus aisé tout comme la carte d'assurance maladie européenne permet de se faire soigner dans d'autres pays en restant affilié en France et même comme notre permis de conduire qui est devenu un passe-partout européen.



RecFishing... des améliorations indispensables

L'application RecFishing a été déployée depuis quelques semaines maintenant. Elle impose la prise en compte de certaines améliorations et corrections.

La commission pêche de la FNPP, tout comme celle de la CML, devraient être saisies prochainement pour lister les points perfectibles et suivre ce dossier avec la DGAMPA tout au long de l'année. Voici ci-dessous quelques exemples non exhaustifs recensés à ce jour.

- Simplifier la déclaration du pêcheur avec passerelle automatique vers EU Login.
- Permettre la déclaration collective pour plusieurs pêcheurs sur une même session (même smartphone, même ordinateur, même bateau...).
- Autoriser une déclaration différée après la sortie en mer sur ordinateur (Windows ou Apple).
- Développer les conditions de déclaration par une personne morale (associations)
- Assurer une compatibilité avec les anciens smartphones
- Proposer une alternative papier.
- ...

Communiqué de presse en réaction à l'annonce de la ministre sur le quota de cinq maquereaux pour la pêche de loisir

Cette mesure est disproportionnée, injuste et scientifiquement non démontrée.

Le maquereau, espèce emblématique pour la plaisance toutes catégories sociales et générations confondues pour une pêche familiale, est une espèce exploitée massivement par des flottilles industrielles opérant à l'échelle internationale. **La pêche de loisir, elle, représente une part marginale des volumes prélevés.** Elle ne doit donc pas être la variable d'ajustement des échecs des gestions politiques et industrielles.

Une décision politiquement facile... mais techniquement contestable

Aucune étude publique n'a démontré qu'une restriction aussi drastique à cinq individus par jour/par personne aurait un effet mesurable sur la ressource. Au contraire, elles confirment qu'il n'y a pas d'impact au moins jusqu'à un prélèvement de huit à dix maquereaux par jour/pêcheur.

Bien plus grave en revanche, cette décision a un effet immédiat sur les familles sur le littoral, les pêcheurs responsables et l'activité des ports de plaisance. Alors que la pêche de loisir est déjà largement soumise à des contraintes pas toujours équitables, elle ne fera que pousser plusieurs centaines de milliers de gens raisonnables, jeunes et bons pères de famille, à se radicaliser.

Une fois de plus, les petits payent pour les plus gros

Un signal inquiétant alors que les pouvoirs publics demandent aux pêcheurs de loisir :

- d'accepter l'enregistrement des captures (RecFishing) ;
- d'intégrer de nouvelles contraintes réglementaires (plomb, TAEMUP...) ;
- de supporter de nouvelles charges environnementales (parcs marins, ZPF, éolien...).

Et la ministre de la Mer répond par une restriction supplémentaire



sans
démonstration
d'impact et qui
décrédibilise toutes
les volontés de dialogue.

La FNPP avec la CML refusent que la pêche de loisir devienne la variable d'ajustement politique de négociations internationales et industrielles mal maîtrisées.

La réalité : quelques kilos face à un volume industriel en milliers de tonnes ; dix maquereaux correspondent à une consommation familiale raisonnable.

Parler de surexploitation à ce niveau relève davantage du symbole dogmatique que de la science.

La FNPP avec la CML exigent

- Le réexamen immédiat de la décision.
- Un plafond à dix maquereaux par jour.
- L'ouverture d'une concertation nationale sur la part réellement prélevée par la pêche de loisir.

La fédération se réserve la possibilité de mobiliser l'ensemble de ses adhérents et d'engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir une décision plus juste.

Cinq maquereaux, c'est à peine 1 kilogramme de poisson. On ne sauve pas un stock international attaqué par des usines flottantes avec un panier familial. Par contre, on provoque une levée de boucliers de centaines de milliers d'électeurs concourant à un poids économique de plus de 4 milliards d'euros.

Communiqué : la CML reçue par la ministre de la Mer

À la demande de la ministre de la Mer, les représentants de la Confédération Mer et Liberté (CML), ont été reçus afin d'évoquer la situation de la pêche de loisir et en particulier la prochaine mise en place d'un quota journalier sur le maquereau pour 2026.

Une rencontre cordiale mais déterminée

Les échanges se sont déroulés dans un climat courtois, tout en étant marqués par **une forte détermination des deux parties** en présence. La délégation a rappelé l'accumulation des contraintes pesant aujourd'hui sur la plaisance : quotas et restrictions multiples, zones de protection forte, projets d'éolien en mer, ZMELs, restrictions plomb, réglementation portuaire, coût du carburant, taxe TAEMUP, mise en place compliquée de l'application RecFishing, etc.

Le maquereau au cœur des discussions

Le point central de la réunion a porté sur l'instauration du **quota journalier de 5 maquereaux** qui fait l'objet d'un projet d'arrêté en consultation publique. La ministre souhaite un **geste de solidarité de la pêche de loisir envers les pêcheurs professionnels actuellement en difficulté**, en acceptant un plafond de 5 maquereaux par pêcheur et par jour. La CML a répondu que **l'acceptation même d'un bag limit constituait déjà un geste significatif de solidarité**, à condition qu'il soit proportionné, efficace et socialement acceptable. **La CML a réaffirmé sa position en faveur d'un plafond de 10 maquereaux par jour**, considéré comme un encadrement réel des situations

actuelles des littoraux français sans pénaliser inutilement la majorité des pêcheurs.

À l'issue de la réunion, chaque partie est restée sur sa position : **5 maquereaux pour la ministre et 10 pour la CML.**

Ouverture vers de nouvelles discussions

La ministre a toutefois demandé l'ouverture d'un **travail technique et de discussions** afin d'affiner certaines données relatives aux prélèvements et aux impacts des différentes hypothèses. Elle ne s'est pas montrée **fermée à l'examen d'autres modalités de gestion**, si celles-ci s'avéraient techniquement et juridiquement applicable. La ministre a exprimé le souhait de revoir la délégation dans les prochaines semaines afin de poursuivre le dialogue.

La CML a officiellement demandé à être associée aux discussions techniques, afin que la voix des pêcheurs de loisir soit pleinement prise en compte dans l'élaboration d'une mesure équilibrée. La CML réaffirme son attachement à une gestion durable de la ressource halieutique, fondée sur des données objectives, l'équité entre usages et l'acceptabilité sociale des mesures. **Elle poursuivra le dialogue avec les autorités dans un esprit constructif, tout en restant pleinement mobilisée pour défendre la pêche de loisir.**

La Confédération Mer et Liberté

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,
La Confédération Mer et Liberté (CML) attire solennellement votre attention sur l'accumulation de contraintes, parfois arbitraires, qui pèsent aujourd'hui sur plus de deux millions de citoyens pratiquant la pêche en mer et la plaisance, toutes catégories sociales et générations confondues, et représentant un secteur économique de plus de 4 milliards d'euros.

À l'image en son temps de la taxe intérieure, goutte d'eau menant aux gilets jaunes, ou de la décision des 80 km/h, ce monde de la pêche en mer de loisir et de la plaisance est au bord de l'exaspération. Quel est l'objectif, à la veille pourtant d'une succession d'échéances électorales majeures ?

Depuis deux ans, les plaisanciers ont subi :

- le renforcement des quotas et des tailles minimales de nombreuses espèces ;
- la réduction des périodes de pêche sur certaines catégories sans que chacun soit à la même enseigne ;
- une surtransposition nationale fréquente pour la plaisance de décisions prises à Bruxelles où la France est pourtant partie de ces décisions (bar, lieu jaune...) ;
- l'obligation d'enregistrement du pêcheur récréatif et la déclaration des captures des espèces sensibles (RecFishing) ;
- les évolutions fiscales récentes de taxe sur les bateaux qui vont surtout impacter les plus modestes (TEAMUP) ;
- les incertitudes liées aux restrictions annoncées sur les matériaux traditionnels (notamment le plomb) sans étude scientifique avérée concernant les substituts.

Et aujourd'hui, comme en témoignent déjà sur les réseaux les innombrables et très vives réactions des pêcheurs en mer récréatifs, mais aussi les fabricants de matériels et de plusieurs élus pour qui l'impact est majeur, ici aussi c'est la goutte qui fait déborder le vase.

La volonté annoncée publiquement de la ministre de la Mer d'imposer une limitation à cinq maquereaux par jour et par pêcheur, ceci malgré les bases possibles connues d'un compromis fondé scientifiquement et montrant qu'un prélèvement de 8 à 10 maquereaux par jour par pêcheur plaisancier n'aura pas d'impact sur le stock, un pêcheur sortant en moyenne moins de 7 jours par an (selon le Comité international de l'étude des mers (Ciem)) !

L'impact sur tout le littoral de cette décision, si elle était confirmée par le gouvernement, est explosif : le maquereau est l'espèce emblématique de l'univers de la pêche plaisance toutes générations confondues, alors qu'elle est ouvertement exploitée massivement et surpêchée par quelques bâtiments usines à l'échelle internationale. Une telle décision tue par la même occasion tout effort de concertation et de confiance entre partenaires.

Une accumulation de contraintes sans évaluation globale

Les pêcheurs de loisir ne contestent pas la nécessité d'une gestion durable des ressources. Ils demandent une chose simple : la proportionnalité, la transparence.

Or, aucune évaluation publique consolidée n'a été présentée à nouveau pour démontrer tant la part exacte de la pêche de loisir dans les prélèvements globaux des ressources halieutiques, que la comparaison objective avec les volumes issus de la pêche industrielle.

Par exemple, cinq maquereaux représentent à peine 1 kg de poisson.

À l'échelle d'un stock international géré entre l'Union Européenne, la Norvège et le Royaume-Uni, l'effet biologique d'un tel niveau de restriction appliquée aux plaisanciers demeure hautement discutable. Le sentiment d'une écologie à deux vitesses.

Les volumes industriels se comptent en milliers de tonnes. Les volumes récréatifs se comptent en kilos par sortie.

De la même façon, alors que tous les plaisanciers respectent l'interdiction de pêcher durant les périodes de reproduction de plusieurs espèces sensibles, ces mêmes poissons continuent à

pouvoir être pêchés et commercialisés, y compris par la destruction durable de frayères ou via des navires usines, leur présence sur les étals renforçant incompréhension et ressentiment des plaisanciers.

Pourquoi une visibilité réglementaire qui se concentre toujours plus prioritairement sur les acteurs les plus modestes ? Ce décalage alimente un sentiment d'injustice et fragilise l'adhésion aux politiques publiques.

Une demande claire de transparence

Monsieur le Président, nous vous demandons l'ouverture d'une **enquête publique nationale indépendante** visant à établir :

- le poids réel de la pêche de loisir dans les prélèvements par espèce ;
- la comparaison objectivée avec les volumes industriels ;
- l'impact économique et territorial de la plaisance sur les communes littorales ;
- l'évaluation cumulative des contraintes réglementaires et fiscales pesant sur le secteur.

Cette transparence est indispensable pour restaurer la confiance de centaines de milliers de plaisanciers électeurs qui se détournent progressivement, à l'aune de l'empilement des contraintes, des politiques publiques et des formes modérées du dialogue entre le citoyen et l'État.

Pour une écologie fondée sur les faits

La pêche plaisance représente plusieurs millions de pratiquants réguliers ou occasionnels et une réalité économique de plus de 4 milliards d'euros.

Elle constitue sur le plan pratique :

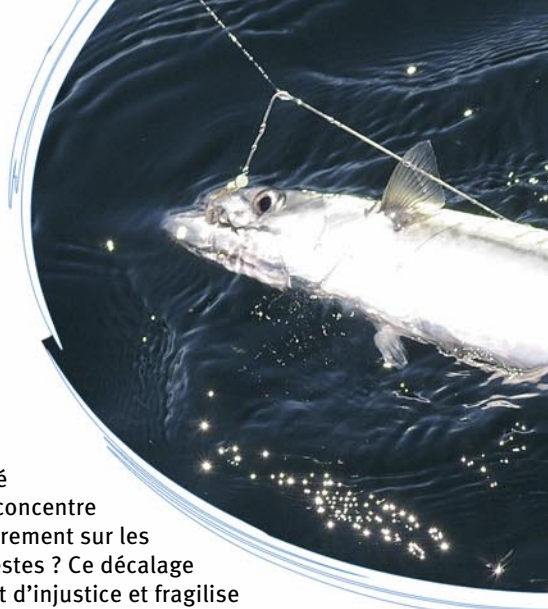
- un tissu associatif structuré ;
- des milliers d'emplois indirects ;
- une transmission culturelle, environnementale au plus près de la nature et de la chose maritime ;
- un lien social sur l'ensemble du littoral.

Elle ne peut devenir la variable d'ajustement de négociations internationales ni le symbole commode d'une politique environnementale déconnectée des ordres de grandeur réels. Une politique écologique forte doit être crédible, proportionnée et équitable.

Les accusations infondées d'un prélèvement par la plaisance de 20 à 30 % de la ressource halieutique, voire 66 % pour le lieu jaune décrédibilisent le ministère de la transition écologique. Le dogme remplace la raison malgré de nombreux efforts de dialogue entre les usagers et les administrations concernées.

En conclusion, nous vous demandons solennellement

- La reconnaissance des efforts déjà entrepris par les pêcheurs en mer de loisirs ;
- Le réexamen à dix de la limitation à cinq maquereaux qui constitue un symbole emblématique ;
- Des quotas de poissons pour la pêche de loisir en cohérence avec son poids sur la ressource ;
- L'abandon du projet d'augmentation de la taxe annuelle sur les engins motorisés à usage personnel (TAEMUP) ;
- L'application intégrale du règlement européen sans restriction par surtransposition nationale pour le bar et le lieu jaune ;





- Un moratoire de dix ans sur l'interdiction de l'usage du plomb en mer et au moins jusqu'à la parution d'études indépendantes comparées concernant la tenue à l'eau de mer des substituts envisagés par le ministère de l'écologie ;
- L'ouverture d'un débat public transparent sur la place respective de la pêche de loisir et de la pêche industrielle.

Les pêcheurs plaisanciers, acteurs d'une activité populaire et responsable, souhaitent être des partenaires de l'État et des promoteurs de la transition maritime, non leurs boucs émissaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Lettre à la ministre Catherine Chabaud

Madame la Ministre,
À la suite de l'interview que vous avez accordée au quotidien Ouest-France, votre intention de fixer à cinq maquereaux par pêcheur et par jour le plafond de capture en pêche maritime de loisir suscite une forte incompréhension auprès des adhérents de la Confédération Mer et Liberté (CML) et plus largement des centaines de milliers de pratiquants responsables s'agissant d'une espèce emblématique pour la plaisance toutes catégories sociales et générations confondues.

Poids relatif de la pêche récréative

Le stock est géré à l'échelle internationale (UE – Norvège – Royaume-Uni) et les volumes capturés par les flottilles industrielles pélagiques représentent l'écrasante majorité des prélèvements. Les estimations disponibles indiquent que la pêche récréative représente une fraction marginale du total exploité, mais un poids économique considérable de plus de 4 milliards d'euros. Les organismes scientifiques tout comme les chercheurs membres de la CML estiment que le volume de huit à dix maquereaux par pêcheur et par jour n'aurait qu'une très faible incidence sur la ressource. Aucune étude d'impact publique n'a démontré que le passage de dix à cinq individus entraînerait un effet mesurable sur la biomasse reproductrice.

Proportionnalité de la mesure

Cinq maquereaux représentent un volume ridicule par rapport à l'assiette familiale au regard des coûts d'une sortie (carburant, port, matériel), du nombre moyen de sorties par an par pêcheur récréatif (inférieur à sept sorties/an selon le Ciem), de la vocation familiale et initiatrice de cette pêche et du principe de consommation domestique excluant toute commercialisation.

La mesure apparaît davantage symbolique que scientifiquement fondée et constitue une restriction disproportionnée et inacceptable pour la communauté des pêcheurs de loisir.

Cohérence avec la politique de quantification

La mise en place de dispositifs d'enregistrement des captures avec RecFishing poursuit l'objectif clair de « Mieux mesurer pour mieux gérer ». Dans ce cadre, une réduction arbitraire préalable sans exploitation des données futures introduit une incohérence méthodologique profonde.

Proposition CML

La CML demande donc avec force le réexamen du plafond journalier afin de le porter à dix maquereaux par pêcheur et par jour, seuil compatible avec une consommation familiale normale, un encadrement responsable et un impact global maîtrisé.

Nous demandons par ailleurs

- L'instauration d'une gestion adaptative avec des clauses de révision annuelle sur la base des données scientifiques consolidées, notamment par RecFishing, et la possibilité d'ajustement saisonnier si nécessaire.
- L'estimation officielle de la part récréative dans les prélèvements globaux.

Enjeux socio-économiques et territoriaux

Cette restriction disproportionnée fragilise l'acceptabilité des politiques publiques et entretient un sentiment d'iniquité entre pêche industrielle et pêche de loisir. Les quelques millions de pêcheurs de loisir subissent de plein fouet un mille-feuilles de contraintes et restrictions qui deviennent inacceptables (TAEMUP, plomb, quotas iniques au vu des prélèvements, coûts des réformes portuaires...). La CML s'est engagée depuis le début dans un dialogue constructif et permanent. La mesure qui s'ajoute aujourd'hui fragilise totalement ce dialogue et va engendrer une évolution significative de notre position et de l'impact politique tant au niveau des communes du littoral, qu'au niveau régional et national.

En conclusion, la CML réaffirme son engagement en faveur d'une gestion durable des ressources, d'une régulation fondée sur la donnée et d'une écologie proportionnée et non punitive.

Dans cet esprit, nous sollicitons un réexamen rapide de la décision afin de fixer un plafond journalier à dix maquereaux, assorti d'un mécanisme d'évaluation scientifique transparent.

Nous restons à disposition pour toute concertation permettant d'aboutir à une solution équilibrée.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean Mitsialis et Gérard Peroddi
co-présidents de la Confédération Mer et Liberté

Copies :

- Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République,
- Monsieur Sébastien Lecornu, Premier ministre,
- Madame Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature,
- Monsieur Éric Banel, directeur général de la Direction générale de des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA),
- Monsieur Alain Cadec, sénateur co-président du comité spécialisé pêche de loisir,
- Monsieur Pierre Medevielle, sénateur co-président du comité spécialisé pêche de loisir,
- Monsieur Pierre Cuyppers, sénateur, et président du groupe chasse et pêche,
- Monsieur Daniel Labaronne, député co-président groupe d'études chasse et pêche,
- Monsieur Christophe Blanchet, député co-président groupe d'études chasse et pêche,
- Monsieur Jean-Charles Orsucci, président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL),
- Monsieur Benoît Mayolle, président du Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (Gifap).



**La collecte de données de pêche de loisir se structure !
Pêcheurs en bateau, du bord à la canne, chasseurs sous-marins,
occasionnels ou fréquents, votre voix compte.**

La collecte de données sur la pêche de loisir en mer se développe au niveau national. Elle vise à améliorer la gestion durable des ressources en considérant les captures de la pêche de loisir, en plus de celles de la pêche professionnelle. À terme, l'acquisition de ces données viendra documenter la réalité des prélèvements de la pêche de loisir et mieux caractériser la dimension sociale et économique de cette activité très pratiquée en France. Piloté par l'Ifremer, sous l'égide du ministère chargé de la Mer et de la Pêche, ce programme « Pêche de loisir » s'inscrit désormais sur le long terme.

Un peu d'histoire

En France, actuellement, les connaissances sur la pêche de loisir sont éparpillées et lacunaires. Pourtant, les pêcheurs prélèvent un bien commun, accessible à tous. Pour gérer les ressources halieutiques, et afin que les générations futures puissent aussi pêcher, il est nécessaire de disposer de données fiables et représentatives.

Selon une étude de FranceAgriMer (2017), 5 % de la population française pratique la pêche de loisir ce qui représenterait 2,75 millions de pratiquants (tous types confondus : pêche à pied, du bord, en mer, chasse sous-marine) et plus de 27 millions de sorties de pêche annuelles à l'échelle nationale. Le maquereau, le bar et la dorade sont les espèces les plus capturées.

Quoi de neuf ?

À l'image de l'infrastructure mise en place par le Système d'informations halieutiques de l'Ifremer (SIH) pour l'observation de la pêche professionnelle, l'objectif pour le programme « Pêche de loisir » du SIH est de se doter d'un cycle de vie des données : élaboration de protocoles, collecte, stockage, contrôle qualité des données, valorisation et partage des données. Pour cela, l'Ifremer a constitué une équipe dédiée composée d'une coordinatrice opérationnelle, d'une statisticienne et d'un chercheur en sciences économiques et sociales. Tous travaillent en partenariat avec des bureaux d'études et des représentants des pêcheurs de loisir.

Concrètement, comment participer ?

Pour étudier la pêche de loisir, en l'absence de registre exhaustif officiel des pêcheurs de loisir en mer, des études sous forme d'enquêtes et de sondages, sont réalisées pour estimer leur nombre et étudier leurs activités.

De 2025 à 2027, cette collecte de données s'étend uniquement sur la France hexagonale et la Corse. Elle s'appuie sur le volontariat des pêcheurs de loisir en mer et s'intéresse à tous les profils de pêcheurs, sauf les pêcheurs à pied ramassant coquillages et crustacés. Les pêcheurs occasionnels (ne pêchant qu'une à trois fois par an) jusqu'aux pêcheurs très fréquents (+ de quinze fois par an) sont attendus.

Un premier dispositif invite les volontaires à renseigner toutes leurs sorties de pêche (même sans capture) et les captures de toutes les espèces sur le carnet de pêche électronique FishFriender, en participant à l'étude scientifique de l'Ifremer sur cette application mobile. Quand on s'engage dans ce dispositif de renseignements sur FishFriender, il est important d'y participer au moins une année complète et de renseigner l'intégralité de ses sorties, même les sorties bredouilles. En effet, même les sorties sans capture permettent de refléter la réalité, et ainsi de ne pas surestimer les captures par rapport à l'effort investi (temps de pêche, etc.).



En Méditerranée, une autre application Catchmachine permet aussi de remplir des carnets de pêche. L'utilisation de cette source de données est actuellement à l'étude.

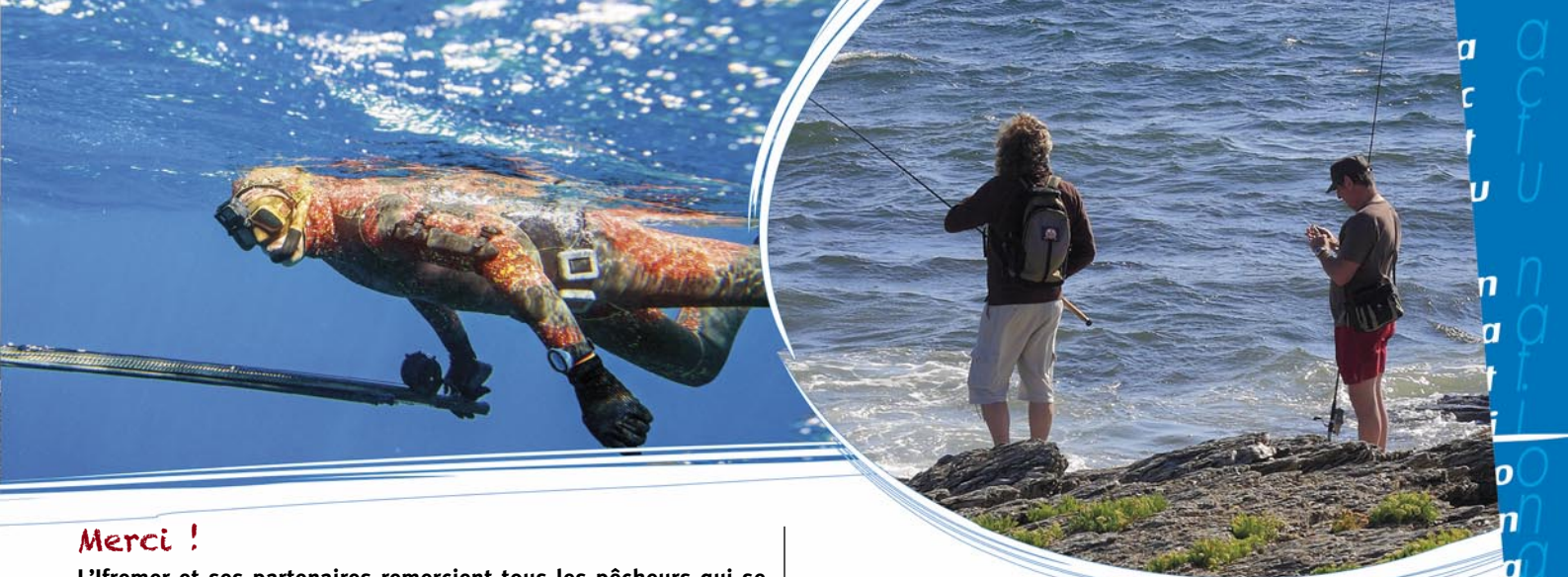
Si le carnet de pêche électronique FishFriender ou Catchmachine sont deux plateformes digitales utiles pour les utilisateurs de smartphones, il est important d'intégrer l'ensemble des pêcheurs de loisir dans cette démarche. C'est pourquoi, un autre dispositif sera déployé sur le terrain en 2027 et permettra d'échanger de vive voix avec tous les pratiquants, quelles que soient leurs habitudes.

Ce second dispositif d'enquêtes sur le terrain sera déployé toute l'année 2027. L'objectif est de réaliser mille cinq-cents entretiens sur tout le littoral d'Hexagone et de la Corse. Ces entretiens seront menés par des observateurs, membres de la Confédération Mer et Liberté, auprès des pêcheurs volontaires selon un protocole précis. Le principe de ce dispositif repose sur une rencontre aléatoire des personnes. Les observateurs auront pour mission d'aller sur des lieux de pêche ou de retour de pêche déterminés à l'avance pour interroger les pêcheurs présents. Avec leur accord, l'observateur pourra procéder à une mesure rapide des prises. Ces données, récoltées de manière anonyme, permettront de déterminer l'âge des poissons et sont essentielles pour mieux comprendre l'état de la ressource et favoriser la pérennité de cette activité. Elles ne sont en aucun cas utilisées à des fins de contrôle.

Et après ?

L'ensemble des résultats de cette étude sera disponible en 2028. C'est le temps nécessaire à la mise en place de la collecte et à l'ajustement des méthodes d'analyses pour estimer au mieux les quantités pêchées par espèce. Durant la collecte annuelle, un échantillon de pêcheurs est constitué. Il correspond aux pêcheurs ayant rempli les carnets de pêche dans l'application mobile et à ceux ayant répondu aux enquêtes de terrain. En amont, le nombre total de pêcheurs de loisir français a été estimé au travers d'études spécifiques en 2020 et 2017. L'échantillon considéré sera donc rapporté au nombre total de pêcheurs estimé en France, selon leur profil (fréquence des sorties, mode et zone de pêche principaux, etc.). Les données sont traitées en fonction de profils de pêcheurs bien définis, cette méthode permet par exemple de ne pas sur-représenter la part des pêcheurs les plus chevronnés. Les principaux résultats permettront de visualiser la répartition des espèces pêchées par taille (structures en taille), l'effort de pêche (le nombre de sorties de pêche) et les quantités pêchées par espèce (en nombre et poids).

Plus les pêcheurs participeront et renseigneront des données fiables, plus les résultats seront robustes et représentatifs de la réalité. Cette démarche, à caractère participatif et volontaire s'inscrit dans le temps, et se poursuivra après 2028 en s'ajustant au fur et à mesure. Ces données scientifiques seront transmises aux gestionnaires et aux décideurs pour contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques.



Merci !

L'Ifremer et ses partenaires remercient tous les pêcheurs qui se porteront volontaires. Que vous pêchiez fréquemment ou très occasionnellement, il est important que toutes vos pratiques soient prises en compte dans nos analyses. C'est ensemble que nous arriverons à mieux caractériser cette activité ancestrale et structurante sur le littoral français, afin de renforcer la précision de nos analyses et la représentativité de nos évaluations sur l'état des stocks halieutiques.

Que dit la réglementation ?

Ce programme « Pêche de loisir » de l'Ifremer répond aux exigences d'un règlement de collecte scientifique européen UE 2017/1004, le Data Collection Framework. Chaque État membre a donc l'obligation de restituer les données exigées pour caractériser la pêche de loisir. En parallèle, il existe le règlement contrôle européen UE 2023/2842, également commun à tous les États côtiers de l'Union européenne. Son application relève de la responsabilité de l'État pour sa mise en œuvre nationale en France et non de l'Ifremer, dont le rôle se limite à la production et à l'analyse scientifique des données.

Partenaires du programme « Pêche de loisir » de l'Ifremer

- **Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)** : commanditaire de la collecte nationale de données pêche de loisir.
- **Halieuticom** : bureau d'études en charge de la collecte de données via le carnet de pêche électronique : FishFriender.
- **Meresco** : bureau d'études en charge de la mise en œuvre des enquêtes de terrain.
- **Confédération Mer et Liberté** : association en charge de réaliser les enquêtes de terrain.
- **Eureka Mer** : bureau d'études travaillant sur l'analyse des données collectées sur la pêche de loisir.
- **Statenco** : entreprise travaillant en appui sur les statistiques du programme pêche de loisir.

Claire Laspougeas

Ateliers Rodbuilding

Formations rodbuilding avec un pro

DURÉE DE LA FORMATION

1j

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

> Le programme

- 1 RECHERCHE DE L'ÉPINE
- 2 MONTAGE DE LA POIGNÉE
- 3 RÉPARTITION DES ANNEAUX
- 4 LIGATURES DES ANNEAUX
- 5 VERNISSAGE DES LIGATURES

→ LE SOIR VOUS REPARTEZ
AVEC VOTRE CANNE À PÊCHE !



PARTOUT EN
FRANCE





52^e congrès FNPP les 10 et 11 avril 2026

La FNPP vous accueille au Westotel
de Nantes Atlantique.

Arrivée possible la veille en soirée

Le congrès annuel de la FNPP est organisé, en alternance :

- tous les deux ans en site littoral sur quatre jours : à Biscarrosse en 2021, au Cap d'Agde en 2023, à Port Bourgenay/Talmont-St-Hilaire en 2025, avec un programme dense pour faire découvrir les richesses du territoire littoral aux congressistes et accompagnant(e)s ;
- tous les deux ans en alternance, dans une version plus resserrée, essentiellement centrée sur les travaux en commissions et l'assemblée générale statutaire : à St Brice-en-Coglès jusqu'en 2022 et exceptionnellement à Paris en 2024.

Cette année est donc une édition intermédiaire du congrès FNPP, de courte durée. Elle se tiendra au Westotel Nantes Atlantique, sur un site hôtelier événementiel particulièrement adapté pour recevoir ce type de manifestation.

Le Westotel, avec son équipement de grande qualité, offre :

- une unité de lieu pour les réunions en salle plénière et les travaux en commissions, son vaste restaurant et son hôtellerie 4* (300 chambres) ;
- une très bonne accessibilité grâce à son positionnement proche de l'échangeur de La Chapelle sur la rocade de Nantes ;
- un grand parking privé gratuit ;
- des espaces de détente confortables (piscine, salon-bar, jardin, terrasses...).

Au-delà du programme de travail du congrès, un dîner-croisière de gala est organisé le vendredi 10 avril en soirée à bord de l'un des restaurants de la Compagnie des « Bateaux Nantais ». L'occasion de découvrir l'Erdre (la plus belle rivière de France... selon François 1^{er} !). Pour les congressistes qui accèderont à Nantes par le train ou par avion, des navettes spécifiques personnalisées seront mises en place.

Le programme du congrès

Judi 9 avril en fin d'après-midi

Dîner sur place, accessible aux congressistes et accompagnants déjà arrivés et inscrits à cet effet.

Remarque uniquement pour les membres concernés : à noter que le bureau du conseil d'administration se réunira sur place et préalablement au congrès ce même jour à 14h30.

Vendredi 10 avril

- Accueil à partir de 8h.
- 9h : **ouverture** du congrès.
- 10h30 : **comité directeur**.
- 12h30 : déjeuner sur place.
- 14h30 : travaux en **commissions**.
- 17h30 : fin des **travaux**.
- 19h : départ par autocar vers l'embarcadere du bateau-restaurant.
- **Dîner-croisière sur l'Erdre** : 19 h 30 à 23 h, puis retour au Westotel.

Samedi 11 avril

- 9h : **accueil** des invités et institutions.
- 9h30 : **intervention** Ifremer et **synthèses** des commissions.
- 10h30 : **assemblée générale**.
- 12h30 : déjeuner de **clôture** sur place.

Pendant toute la journée du vendredi 10 avril, les personnes accompagnantes des congressistes auront toute liberté pour s'organiser et découvrir les charmes de la ville de Nantes : les Machines de l'Île, les musées, le magnifique et typique centre-ville : le château des Ducs de Bretagne, le quartier du Bouffay, le célèbre passage Pommeraye...

**Nous vous attendons très nombreux
à Nantes mi-avril
à l'édition 2026 du congrès de la FNPP.**

L'équipe congrès FNPP



À PARTIR
DU 5 JUIN 2026 ET
TOUT L'ÉTÉ



Fête de la MER et des LITTORAUX



Rejoignez-nous !

☎ 06 64 55 28 65

✉ fetedelameretdeslittoraux@gmail.com



www.fetedelameretdeslittoraux.fr



Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, une petite ligne va nous impacter à divers niveaux. Il s'agit de la réforme de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP), autrefois appelée DAFN. Pour mémoire, c'est une taxe française due par les propriétaires de navires et engins nautiques de plaisance, destinée notamment à contribuer au financement des politiques maritimes et environnementales. Elle s'applique selon des critères de taille et de motorisation, avec des modalités fixées par la loi de finances.

Comme l'ont récemment souligné la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) et la Fédération des industries nautiques (FIN), cette évolution fiscale, introduite sans véritable concertation avec l'ensemble des représentants des plaisanciers, semble aujourd'hui en décalage avec l'esprit initial du Comité interministériel de la mer du 26 mai 2025, qui visait à accompagner la transition environnementale de manière progressive, réaliste et socialement acceptable. Le facteur majeur de cette taxe est la puissance du moteur (entre 80 et 95 % de la taxe selon le bateau considéré). Si la décarbonation de nos moteurs constitue un objectif partagé, elle ne peut être dissociée des réalités technologiques et économiques actuelles, encore marquées par une offre limitée et des coûts élevés pour les usagers.

Il convient de rappeler que la mer demeure un espace de liberté, d'engagement citoyen et de transmission intergénérationnelle. Toute évolution fiscale doit ainsi préserver l'accessibilité de ces pratiques populaires, essentielles à la vitalité de nos territoires littoraux.

L'élargissement rapide de l'assiette fiscale risque en effet de fragiliser en premier lieu les unités modestes et leurs propriétaires, qui constituent le cœur vivant de la plaisance française. Une mesure perçue comme injuste ou mal comprise pourrait freiner le renouvellement des pratiquants, décourager l'accès des jeunes générations et affaiblir un tissu économique local déjà soumis à de fortes tensions.

Par ailleurs, cette réforme intervient dans un contexte de multiplication des contraintes pesant sur les usagers de la mer : projets de restrictions sur l'usage du plomb, évolutions régulières des quotas halieutiques notamment sur des espèces emblématiques comme le maquereau, mise en place progressive de dispositifs d'enregistrement des captures et des pêcheurs, augmentation continue des coûts liés aux ports et à la pratique nautique. **L'ajout d'une pression fiscale supplémentaire, sans vision globale ni calendrier concerté, sera indubitablement perçu comme une charge excessive venant fragiliser davantage l'équilibre économique, social et culturel de la plaisance et de la pêche de loisir.**

Dans cet esprit, la FNPP formule plusieurs propositions concrètes afin de rétablir un climat de confiance et de garantir l'acceptabilité des évolutions à venir :

- **l'instauration d'un moratoire** sur la mise en œuvre de la réforme de la TAEMUP, le temps d'évaluer ses impacts économiques, sociaux et environnementaux réels sur les pratiquants et les territoires littoraux. Les moyens modernes de simulation le permettent ;

- **l'ouverture rapide d'une concertation nationale structurée**, associant les représentants des plaisanciers,

- des pêcheurs de loisir, des fédérations nautiques, des ports et des industriels de la plaisance, afin de coconstruire une fiscalité plus lisible, progressive et équitable ;

- **la mise en place d'une clause de revoyure**, permettant d'ajuster le dispositif à la lumière des avancées technologiques réelles en matière de décarbonation et de leur accessibilité financière pour les usagers ;

- **une meilleure écoute du comité stratégique et environnemental de la plaisance du CNML** en vue d'apprécier une approche globale et cohérente des mesures actuellement envisagées (transition énergétique, réglementation halieutique, fiscalité et simplification administrative).

La FNPP demeure convaincue que la transition environnementale doit s'appuyer sur l'adhésion des pratiquants plutôt que sur leur découragement. Continuons à nous battre pour être des acteurs d'une démarche équilibrée, pragmatique et respectueuse de la réalité du terrain maritime français.

Patrick Zimmermann
pour les commissions plaisance et portuaire



NOUVEAU

BATTLE® IV



LET THE BATTLE BEGIN™



PÊCHE

La FNPP monte au créneau à Paris et à Bruxelles : merci à nos défenseurs de la pêche de loisir

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) tient aujourd'hui à saluer l'engagement sans faille de ses représentants.

Cet article a pour vocation première de mettre en avant et de remercier chaleureusement toutes les personnes qui n'hésitent pas à se déplacer régulièrement jusqu'à Paris ou à Bruxelles pour porter haut la voix des pêcheurs de loisir et défendre nos intérêts communs. Ces déplacements sont essentiels, car ils permettent d'aborder des sujets d'une importance capitale pour l'avenir de notre passion au contact direct des intervenants et des élus.

Parmi les dossiers majeurs actuellement sur la table des négociations, la question du quota de thon rouge pour 2026 occupe une place centrale. C'est un enjeu stratégique pour garantir la pérennité de l'accès à cette ressource pour les plaisanciers. D'autres thématiques, tout aussi cruciales, sont au cœur des débats. Le dossier du maquereau, qualifié de « sujet très sensible », fait désormais l'objet d'une mobilisation particulière

quasi quotidienne depuis trois mois de la part de nos délégués. De même, les discussions se poursuivent concernant l'avenir de l'utilisation du plomb dans la pêche de plaisance, une problématique environnementale et technique qui pourrait impacter nos pratiques.

Enfin, nos représentants font face à l'actualité brûlante en traitant le sujet qui crée actuellement la polémique : l'obligation de déclaration des prises sur l'application RecFishing et pour laquelle de nombreuses améliorations sont souhaitables pour la rendre la plus adaptée possible au terrain. La FNPP est présente sur tout le littoral aussi pour faire entendre vos retours du terrain et les inquiétudes des pêcheurs face à ces nouveaux dispositifs et faire remonter justement ces attentes.

Encore une fois, merci à ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que la pêche de loisir reste une pratique libre et responsable.

Denis Cottard

responsable de la commission pêche



PÊCHE SOUS-MARINE

Deux poids deux mesures

Le préfet de la région Provence-Alpes Côtes d'Azur vient de lancer une consultation visant à faire évoluer la réglementation concernant la pêche sous-marine sur le littoral méditerranéen.

Plusieurs évolutions sont envisagées, mais une mesure a particulièrement fait réagir de nombreux pratiquants : celle d'interdire à la seule pêche sous-marine de s'approcher à moins de 100 m des zones protégées (réserves, zones de non pêche, cantonnements...) et des établissements de culture marine.

Cette mesure qui s'applique donc aux seuls pêcheurs en apnée est parfaitement discriminatoire et incompréhensible : soit on se trouve dans une zone interdite, soit pas. Ce grignotage supplémentaire, aussi symbolique soit-il, de notre espace de liberté devient insupportable.

La FNPP/CSMP, ainsi que la Confédération Mer et Liberté, se sont emparées du sujet et l'ont largement relayé. Espérons que cette mesure, qui relève d'une rupture manifeste d'égalité, ne soit pas validée.

Mais parlons de 100 m justement...

En Atlantique, il s'agit de la distance réglementaire que doit respecter toute embarcation à la vue d'une signalisation plongeur, pavillon alpha ou croix Saint-André. Dans ce rayon

de 100 m la navigation y est strictement interdite. Il s'agit d'une mesure sensée et protectrice. Ce qui n'est pas le cas en Méditerranée. En effet, cette navigation est juste limitée à 5 nœuds dans ce même rayon de 100 m. Réglementation surprenante car heurter un plongeur à 5 nœuds peut avoir des conséquences dramatiques.

Le parallèle entre la mesure envisagée plus haut et la réalité actuelle de la sécurité des plongeurs en Méditerranée ne peut que provoquer un fort agacement. On privilégie une interdiction injustifiée à la protection élémentaire à laquelle tous les pratiquants d'activités subaquatiques pourraient prétendre.

Il serait bien plus urgent et important d'instaurer une harmonisation de la réglementation entre les deux façades maritimes avec interdiction pure et simple de navigation dans ce rayon de 100 m.

Joël Arvor

responsable commission pêche sous-marine



Avant de larguer les amarres : un moteur entretenu, c'est une navigation sereine

Le beau temps revient et ce n'est pas trop tôt, profitons-en ! Un petit coup d'œil attentif avant la saison peut éviter bien des galères. Pas besoin d'être mécanicien pour repérer l'essentiel, beaucoup de pannes viennent simplement d'un manque de vérification. Voici les points clés à contrôler régulièrement, avec bon sens et sans prétendre à l'exhaustivité.

Carburant et alimentation : la base de la fiabilité

- **Réservoir ou nourrice** : carburant propre et récent. Le fond doit être exempt de rouille ou d'impuretés qui pourraient boucher filtres, carburateurs ou l'injection.
- **Filtres et préfiltres** : propres, purgés ou remplacés si nécessaire.
- **Durites** : aucune craquelure, aucune fuite. Une prise d'air peut suffire à désamorcer l'installation.
- **Prise d'air du réservoir** : indispensable pour éviter la dépression et les chutes de régime.
- **Gazole** : l'eau favorise les bactéries et la formation de boues. Des additifs préventifs existent. Une obstruction de la ligne d'alimentation (préfiltre, filtre, pompe, injecteurs) en mer, surtout par mauvais temps, est un scénario dont on se passerait volontiers.
- **Quantité embarquée** : prévoir large. La panne sèche n'a jamais amélioré l'humeur de ceux qui viennent vous remorquer.

Air, allumage et carburation

- **Filtre à air** : un simple contrôle visuel suffit. En cas de doute, on remplace. Un moteur qui respire bien consomme moins.
- **Carburateur** : purger la cuve ou la démonter pour un nettoyage complet.
- **Bougies** : nettoyer, souffler, vérifier l'écartement (souvent 0,8 à 0,9 mm) et remplacer si nécessaire.

Refroidissement : éviter la surchauffe

- **Thermostat (calorstat)** : un démontage simple permet de le nettoyer et de vérifier son ouverture autour de 80° dans de l'eau chaude. S'il ne fonctionne pas correctement, on le remplace.
- **Pompe à eau de mer** :
 - **hors-bord** : la « pissette » doit être franche. Jet faible = turbine à changer.
 - **inboard** : toujours vérifier la sortie d'eau à l'échappement.
- **Durits et vannes d'eau** : surveiller l'état général. En cas de doute, on remplace. Une voie d'eau n'est jamais un bon souvenir. Ne pas oublier d'ouvrir la prise d'eau du moteur inboard avant sa mise en route.

Sécurité gaz et circuits annexes

- **Flexibles gaz** : à contrôler régulièrement. Une fuite peut avoir des conséquences graves. S'équiper d'une couverture antifeu.
- **Vannes et robinets** : fermer ceux qui ne servent pas.

Électricité et démarrage

- **Batteries au plomb** : niveau d'électrolyte correct (avec eau distillée uniquement). Si possible, installer une seconde batterie avec un système de couplage.
- **Démarrreur** : à contrôler périodiquement. Au moindre signe de faiblesse, on révisé (charbons, solénoïde...).

Transmission et propulsion

- **Embase** : vidange annuelle recommandée pour éliminer l'eau voire la mayonnaise dans certains cas.

- **Inverseur (inboard)** : respecter les périodicités de vidange. Une panne d'inverseur = immobilisation assurée.
- **Courroies** : tension correcte, pas de craquelures.
- **Presse-étoupe/joints tournants** :
 - **presse-étoupe** : doit goutter légèrement pour se refroidir.
 - **joints tournants ou joints V** : ne doivent pas fuir. Une graisse silicone peut être utilisée selon les préconisations du constructeur.

En résumé

Un entretien régulier, c'est :

- moins de pannes,
- moins de frais,
- plus de sécurité
- et moins de remorquages... qui ne sont plus gratuits.

Et souvenez-vous

En mer, une petite panne peut vite devenir une vraie galère. Le temps de bricoler, le vent se lève, un passager tourne de l'œil, le bateau dérive vers le chenal... et le cargo, lui, ne s'arrête pas. Autant éviter d'en arriver là. **Ne pas oublier de faire le point sur tout le matériel de sécurité obligatoire tel que précisé dans la DIV 240 en fonction de la distance d'éloignement.**

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité

Comportements addictifs en mer

Nous abordons cette fois une question de sécurité qui devient de plus en plus préoccupante : la consommation d'alcool ou de stupéfiants en lien avec la conduite des embarcations de plaisance. Avec la puissance croissante des moteurs et la banalisation de certains comportements addictifs, il n'est malheureusement pas surprenant que des accidents surviennent dans de telles conditions. On se souvient de ce petit garçon de huit ans, à bord de son optimist, qui a perdu la vie lors d'une collision avec une barge dans le bassin d'Arcachon en mai 2025. Ce drame illustre tragiquement les risques encourus.

Un projet de loi est actuellement en préparation. Il prévoit de sanctionner plus sévèrement les conducteurs alcoolisés, sous l'emprise de stupéfiants ou dépassant les vitesses autorisées, ces situations seront désormais considérées comme des délits.

Je reste convaincu que la grande majorité d'entre nous sait faire la différence entre une sortie en mer conviviale et un comportement pouvant mener à de telles extrémités.

LES NAUTIQUES

PORT CAMARGUE

DU 3 AU 6
AVRIL
2026

WEEK-END
DE PÂQUES

**32 ÈME SALON
DU BATEAU
DES ÉQUIPEMENTS
DE L'ART DE VIVRE
EN MARINA**

NOUVEAU!

**SALON
PÊCHE EN MER**

ENTRÉES, NAVETTES
ET PARKINGS GRATUITS

PROGRAMME
OFFICIEL DU SALON 2026

Fyer©

WWW.lesnautiques.com Zone technique I - PORT CAMARGUE - 30240 LE GRAU-DU-ROI - 04 66 51 81 65



Historique des restrictions européennes sur l'usage du plomb

L'Union européenne a progressivement encadré l'usage du plomb dans les activités de chasse, de tir sportif et de pêche, principalement dans le cadre du règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals).

La première étape majeure concerne la chasse en zones humides. En janvier 2021, le règlement (UE) 2021/57 a interdit l'usage et le port de grenaille contenant plus de 1 % de plomb dans ou à proximité (100 m) des zones humides(1). **Cette mesure est entrée en application en février 2023 et constitue aujourd'hui la seule interdiction pleinement en vigueur à l'échelle européenne concernant les munitions au plomb.**

En 2019, la Commission européenne a demandé à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) d'élaborer une **évaluation plus large couvrant l'ensemble des usages en extérieur** : munitions de chasse et de tir sportif hors zones humides, ainsi que les articles de pêche (lests et leurres).

Depuis 2023-2025, la Commission a engagé la **phase réglementaire visant à adopter de nouvelles restrictions**. Les travaux récents prévoient une séparation des textes entre munitions et articles de pêche, avec des périodes de transition variables selon les produits concernés. **À ce stade, l'extension des interdictions au-delà des zones humides reste en cours de finalisation au niveau européen.** En ce qui concerne le milieu maritime, la FNPP participe largement à la discussion pour amender les propositions de restrictions.

L'impact du plomb sur la faune et la flore des milieux terrestres et aquatiques

Dans un volumineux document intitulé « Background document to the Opinion on the Annex XV dossier proposing restrictions on Lead in outdoor shooting and fishing » d'un peu plus de cinq cents pages, l'ECHA analyse les **risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation du plomb dans les munitions** (chasse et tir sportif en extérieur) et dans les articles de pêche (plomb, leurres, filets) et évalue les options de restriction au niveau de l'union européenne(2). **Ce dossier est principalement orienté vers la protection de la faune, notamment aviaire. La santé humaine est également abordée, mais de manière plus secondaire.**

Les données de l'ECHA reposent sur des modélisations internes.

Aucune distinction précise n'est faite entre pêche maritime et pêche en eau douce malgré une grande différence de biodisponibilité du plomb liée à la salinité. À ce jour, aucune source scientifique indépendante ne permet de mesurer directement les flux de plomb issus spécifiquement de la pêche en mer à l'échelle européenne.



Comparaison chasse vs pêche

Les données scientifiques montrent que **l'impact environnemental du plomb issu de la chasse est largement documenté**, tant pour l'intoxication des oiseaux (ingestion primaire et secondaire) que pour la contamination des sols autour des stands de tir. **Les volumes rejetés sont importants à l'échelle européenne et des effets populationnels ont été démontrés pour plusieurs espèces.**

Pour la pêche, le mécanisme toxique est similaire (ingestion par l'avifaune), avec des preuves solides en eaux douces, notamment chez les cygnes et autres oiseaux aquatiques. En revanche, les données spécifiques au milieu marin restent peu quantifiées. **Globalement, le niveau de preuve est très robuste pour la chasse et solide mais plus hétérogène pour la pêche, et quasiment inexistant en particulier pour la pêche en mer.**

Comparaison eau douce/milieu marin

Les impacts environnementaux des plombs de pêche sont **principalement documentés en eaux douces**, où l'accumulation locale et l'ingestion par l'avifaune sont établies.

En milieu marin, les données spécifiques sont rares. La dispersion hydrodynamique y est plus importante et aucune quantification européenne indépendante des flux de plomb issus de la pêche maritime n'est disponible à ce jour.

Plomb de pêche en eaux douces vs milieu marin

Critère	Eaux douces	Milieu marin
Densité d'oiseaux plongeurs	Élevée (cygnes, anatidés, plongeurs)	Variable, souvent plus diffuse
Ingestion documentée	Nombreuses études (UK, Amérique du Nord)	Très peu d'études spécifiques
Accumulation locale	Forte dans plans d'eau fermés	Dispersion plus importante
Biodisponibilité du plomb	Faible à modérée selon pH	Faible (milieu salin)
Mesures sédimentaires	Quelques études locales	Attribution à la pêche difficile
Type de plombs	Souvent petits (<50 g)	Souvent plus lourds
Risque d'ingestion aviaire	Documenté	Probabilité plus faible
Données quantitatives UE	Limitées	Quasi inexistantes



Impact des rejets de plombs de pêche sur la santé humaine

Le plomb est un métal toxique reconnu pour ses effets sur la santé humaine, en particulier chez l'enfant mais aussi chez l'adulte (risque neurologiques, cardiovasculaires et rénaux en particulier...). Le dossier ECHA traite principalement de la **toxicité aviaire et de la protection de la biodiversité**. Le risque humain directement lié à l'usage du plomb dans la pêche est évoqué, mais demeure peu documenté quantitativement(2).

La fonte artisanale de plomb à domicile (« home-casting ») constitue la principale situation susceptible d'entraîner une exposition significative, en particulier en présence d'enfants. La manipulation des plombs expose théoriquement à un risque lié au contact main-bouche, mais ce risque n'est pas quantifié. La faible biodisponibilité du plomb métallique en milieu marin et l'absence démontrée de bioaccumulation significative dans les poissons rendent très peu probable une exposition alimentaire liée spécifiquement à la pêche maritime.

Conclusion

Le dossier ECHA apporte des **preuves solides des risques environnementaux, en particulier pour l'avifaune**, liés à l'utilisation du plomb dans les articles de pêche. S'agissant du risque sanitaire humain, les éléments présentés sont essentiellement qualitatifs. À ce stade, en dehors de situations spécifiques telles que la fonte artisanale de plomb, **aucune quantification robuste d'un risque sanitaire humain directement imputable aux articles de pêche en mer n'est disponible à l'échelle européenne**. Il apparaît également **nécessaire de bien distinguer l'évaluation du risque environnemental de celle du risque humain**. Les restrictions d'usage du plomb proposées relèvent principalement d'une décision de politique environnementale avec un bénéfice sanitaire indirect, plutôt que de la réponse à un problème de santé humaine spécifiquement identifié dans le contexte de la pêche maritime.

L'administration a prévu l'interdiction du plomb à court terme et son remplacement par des substituts (tungstène, étain, bismuth, alliages divers, béton...).

La FNPP et la CML demandent un moratoire de dix ans pour l'interdiction du plomb afin de mener les évaluations spécifiques des substituts en eau salée, représentative des conditions rencontrées par les pêcheurs récréatifs. Nous demandons également que toutes ces études soient documentées par des organismes indépendants.

Luc Martinez

pour la commission environnement

Références

1. European Commission. Commission Regulation (EU) 2021/57 amending Annex XVII to REACH as regards lead in gunshot in or around wetlands. 25 janv 2021; Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/57/oj>
2. European Chemicals Agency, Committee for Risk Assessment, Committee for Socio-economic Analysis. Background document to the Opinion on the Annex XV dossier proposing restrictions on Lead in outdoor shooting and fishing. Helsinki: ECHA; 2022 déc.

SCIENCES PARTICIPATIVES

Il s'agit sans doute de l'une des dernières communications sur l'avancement de l'étude des populations de palourdes menée sur huit sites. Après de nombreuses péripéties et quelques contretemps, Jade, la doctorante, a désormais entamé la rédaction progressive de sa thèse.

Les dernières analyses menées par les laboratoires de l'université de Nantes sont presque achevées et leurs résultats sont en cours d'exploitation. **Un article scientifique détaillé et argumenté**, rédigé en anglais, a été préparé et soumis pour publication à la revue internationale *Environmental Science and Pollution Research*, spécialisée dans les sciences de l'environnement et de la pollution.

La soutenance devrait se tenir à l'automne. Elle sera ouverte au public et aux parties intéressées. Les résultats feront ensuite l'objet d'une diffusion large et accessible, notamment par voie numérique. Les invitations seront adressées dès que la date sera fixée.

De nombreux bénévoles et volontaires en service civique ont contribué à cette étude ; qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement exemplaire, qui **démontre l'importance des sciences participatives au service de la recherche et de l'acquisition de nouvelles connaissances.**

Annick Danis

responsable de la commission sciences participatives

Tout d'abord, apportons une précision à l'article paru dans le précédent *Pêche Plaisance* grâce à deux photos fournies par Jade Mogeon, doctorante qui prépare une thèse sur le suivi palourdes. Concernant ce coquillage, la différence de marque à la surface du sable entre les deux espèces principales, s'explique par la structure du siphon, séparé en deux parties pour l'eupéenne et d'un seul bloc pour la japonaise.



Palourde européenne

Palourde japonaise

Continuons notre petit tour d'horizon des coquillages les plus recherchés.

La coquille St-Jacques (*Pecten maximus*)

Elle est évidemment très recherchée. L'« or blanc » est un terme souvent employé pour désigner une ressource qui fait la fortune des pêcheurs en baie de St-Brieuc-Granville et en baie de Seine bien sûr. À pied on en trouve parfois en nombre important sur l'estran. Pas très difficile à pêcher, il n'y a qu'à se baisser pour la ramasser. Cependant elle peut faire son « nid » dans le sable et n'est pas toujours visible. Elle trahit sa présence par un jet horizontal et un claquement sec caractéristique.

Mais attention à la taille réglementaire qui est, pour nous, fixée à 11 cm.

Une particularité de ce coquillage, comme beaucoup de pectinidés, est d'avoir toute une rangée d'yeux sur les barbes, ce qui lui permet de voir arriver le danger, homme ou étoile de mer.

Peu de noms locaux : appelé « cofiche » sur Granville probablement dérivé de godfish (poisson de Dieu), « vanne » et anciennement « peigne ». Elle était l'emblème des pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle.



Le manche de couteau

Couteau droit (*Solen marginatus*) et sa marque

Taille réglementaire : 10 cm.

Voilà une pêche distrayante à pratiquer en famille avec les enfants. Il faut repérer la marque du couteau généralement en forme de huit et verser du sel fin dans le trou. Au bout de quelques minutes un bouillon se forme à la surface et apparaît le couteau ; bien saisir la coquille et non la partie charnue qui, sinon, vous restera dans la main, l'animal ayant regagné sa galerie.

Noms locaux : « manche à couteau, coutiau, rasoir, manchot, manceau, gaine » et sans doute d'autres noms.

À signaler qu'il existe cinq ou six espèces dont le couteau sabre (*Ensis ensis*) qui est courbe, que l'on pêche à la fourche et dont la valeur gustative est supérieure.



L'ormeau (*Haliotis*)

Taille réglementaire : 9 cm.

Encore un coquillage très recherché et qui a une belle valeur marchande. Il faut dire qu'il ne peut se pêcher qu'en plongée (pros) avec une licence bien évidemment. Après un épisode de maladie fin des années 90 début des années 2000, il se refait peu à peu une santé mais le stock reste fragile.

C'est un gastéropode brouteur d'algues qui se complaît sous les pierres ou dans les failles où il faut le débusquer. En loisir il est nécessaire d'avoir une très grande marée pour accéder pratiquement au zéro des cartes marines ou en tout cas très près. Il est interdit d'en prendre en pêche sous-marine. Il faut éviter de le blesser car il est hémophile et il peut mourir assez vite.

Noms locaux : « gouffigue ou gouffique » (Nord Cotentin), « ormier » (Chausey-Granville), « oreille de mer, ormet, ormais, abalone ».



Le bulot (*Buccinum undatum*)

Taille réglementaire : 4,5 à 7 cm.

Produit phare de Granville pendant longtemps, la pêche professionnelle du bulot est en crise à la suite de la diminution drastique du nombre d'individus. Le réchauffement climatique est en cause, mais, à mon avis il y a eu aussi la surpêche.

À pied, dans les années 80 et avant, on en trouvait des milliers sur l'estran de fin novembre à mi-janvier, et aujourd'hui on n'en voit que très peu que l'on trouve par hasard en pêchant autre chose. On ne peut plus dire que l'on va à la pêche aux bulots. **Nom français :** buccin.

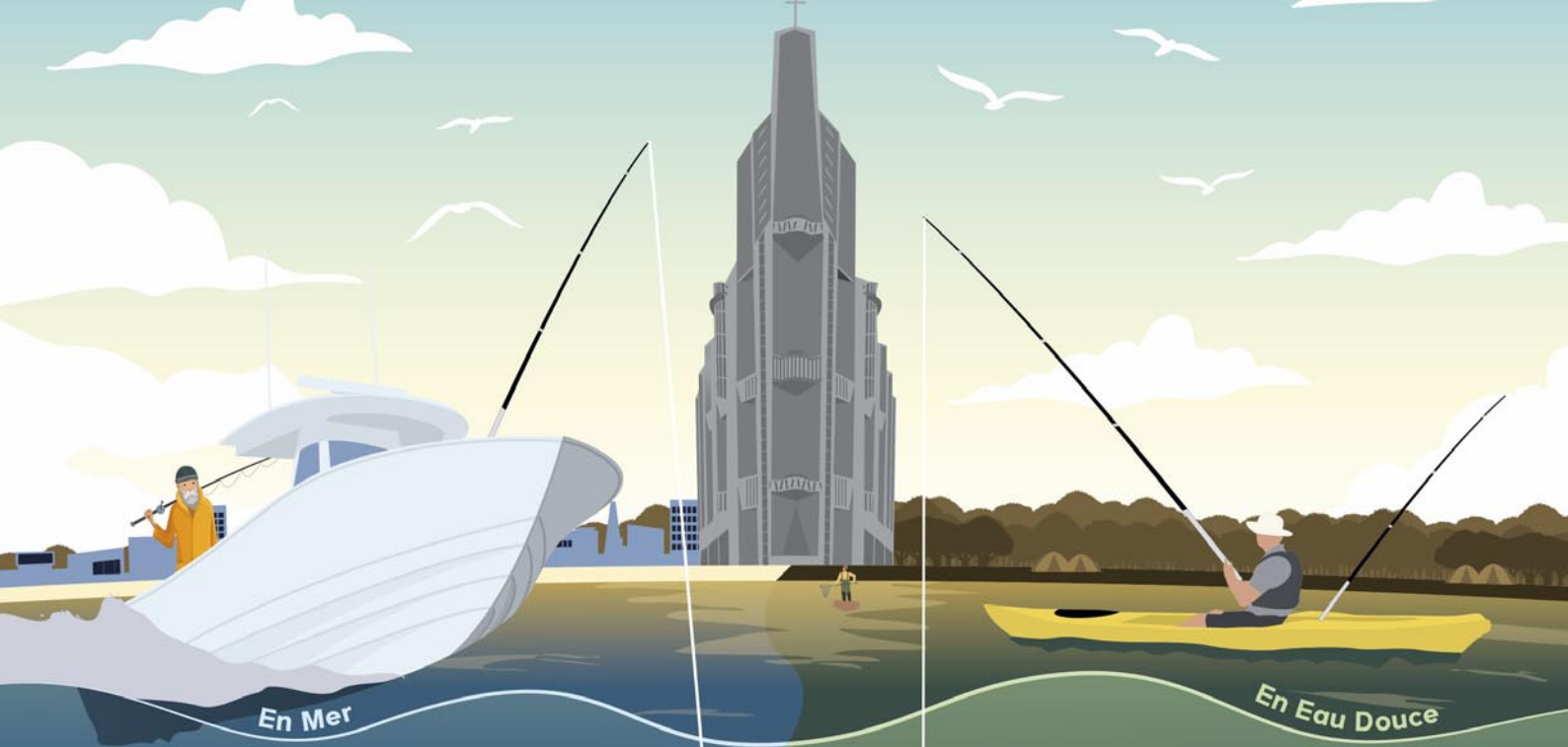
Noms locaux : « calicoco » (Cherbourg), « ran » (Granville), « bavou, baveux, tortreux, torion, burlaud, goglu ».



Jean Lepigouchet

responsable commission pêche à pied

Ci-contre :
ponte de bulot



3^{ème} ÉDITION

SALON DES PÊCHES & DU NAUTISME DE *Royan*

24, 25 et 26 Avril 2026

ESPLANADE KERIMEL



HAUTS-DE-FRANCE HAUTE-NORMANDIE

Nouveau bureau du comité régional

L'assemblée générale s'est tenue le 31 janvier 2026 à Berck-sur-Mer, dans le local des Stermes pêche en mer. L'accueil chaleureux et l'ambiance conviviale ont permis des échanges constructifs entre les associations des deux régions, chacun ayant pu s'exprimer librement sur ses préoccupations et de réaffirmer notre volonté commune de partager de cette belle passion.

Le rapport moral et d'activités, le bilan financier 2025 ont été votés à l'unanimité ainsi que le budget prévisionnel 2026.

Les résultats de la pêche au thon ont été présentés, suivis d'un échange approfondi sur le sujet en présence de Denis Cottard, vice-président du MEMN.

À la suite de la démission de Maurice Rogeret, président sortant, l'élection du nouveau bureau a eu lieu.

• Jean-Michel Nowakowski (vice-président APP Fécamp) a été élu président à l'unanimité.

• Denis Cottard (vice-président MEMN et récemment élu président de l'APP Le Havre) conserve son poste de vice-président pour la Haute-Normandie.

• Jean-Luc Coret (président des Stermes pêche en mer) reste vice-président pour les Hauts-de-France.

• Éric Donis (président APP Fécamp) conserve la fonction de trésorier et assure également l'intérim du secrétariat.

• Martial Leclercq (Espadon Club) reste secrétaire adjoint.

La réunion s'est conclue autour d'un pot de l'amitié offert par les Stermes pêche en mer, accompagné d'une démonstration du simulateur de pêche.

Un grand merci pour l'accueil et l'organisation.

Jean-Michel Nowakowski
président du CR-FNPP-HF-HN

MANCHE

Tracteurs sur l'estran

Les conventions d'utilisation temporaire du domaine public maritime portant autorisation de créer des zones de stationnement de véhicules motorisés et remorques sur le domaine public maritime de la commune ont été renouvelées pour la période 2026/2029.

Le préfet du département de la Manche agissant en qualité de représentant du ministre chargé du domaine maritime, d'une part, et les communes concernées, d'autre part, il est préalablement exposé que la pratique consistant à procéder à la mise à l'eau et au relevage des navires depuis les plages au moyen de véhicules motorisés (tracteurs, véhicules tout-terrain...) s'était largement développée sur le littoral de la Manche en raison de la configuration des lieux, avec un estran important et un nombre réduit de ports.

Cette modalité d'usage du domaine public maritime (DPM) s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives du code de l'environnement. Certaines possibilités d'adaptation étant néanmoins ouvertes, au terme d'une large concertation avec les maires des communes et les associations d'usagers concernés, suivie d'une consultation du public, des dispositions d'encadrement de cet usage dérogatoire du domaine public maritime ont été arrêtées.

Le dispositif mis en place, qui appelle une implication active des municipalités et des associations dans la gestion des solutions retenues pour chaque site, vise à permettre la poursuite des activités nautiques exercées depuis l'estran tout en garantissant la sécurité des personnes et en assurant la préservation des habitats naturels et des espèces protégées.

Il va de soi que ces contraintes peuvent poser quelques problèmes aux usagers de la mer, la difficulté pour un pêcheur seul, de se rendre sur le lieu d'embarcation et de remonter son tracteur sur la zone de stationnement est un exemple.

Une redevance peut vous être demandée pour couvrir les frais liés à l'AOT (Autorisation d'occupation temporaire du domaine public), et à la gestion administrative.

La circulation s'effectue à une vitesse maximale de 20 km/h et en tout état de cause permettant l'arrêt immédiat du véhicule. La circulation s'effectue conformément aux règles du code de l'environnement et du code général de la propriété des personnes publiques et prend en compte les prescriptions liées à l'existence d'aires marines protégées. La circulation des véhicules autorisés s'effectue exclusivement sur la partie non asséchée de l'estran, parallèlement au trait de côte et en dehors des laisses de mer. La libre circulation du public et les autres usages sur l'estran sont préservés. La circulation longitudinale pour relier deux points d'accès à la mer est interdite, chaque véhicule tracteur doit être équipé d'un kit anti-pollution.

Prenons donc soin de respecter et d'appliquer le dispositif mis en place.

Denis Richard
CPML50-
FNPP



Si nous voulons conserver cette dérogation, il est important de respecter les règles mises en place, ainsi que le plan de circulation et de stationnement.

L'autorisation temporaire n'est délivrée que sur présentation de la carte grise au nom du demandeur et de l'attestation d'assurance pour le véhicule concerné. Toute personne non enregistrée sur le registre communal pourra être verbalisée. Ce non-respect de ces clauses pourrait remettre en cause l'existence même de la convention pour les années à venir.

Le printemps arrive ainsi que la remise en route de notre matériel tant de pêche que pour nos embarcations.

Le comité Calvados organise le 25 avril 2026 un **accompagnement de nos clubs ainsi que nos adhérents partenaires** afin d'être opérationnel pour la saison à venir. En effet nous mettons en place une journée sécurité organisée en partenariat avec la ville de Ouistreham Riva Bella.

Nous tenons à remercier le maire de Ouistreham, Romain Bail, ainsi que son adjoint, Luc Jammet, au service des sports, nautisme et associations sportives, de nous mettre à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement de l'accueil du public.

Le commandant du port de Ouistreham, Éric Destable, nous autorise cette journée sur cette infrastructure dont il a la responsabilité.

À cette occasion, nous proposons différents modules.

La station de la SNSM :

- déclenchement feu à main ;
- déclenchement d'un radeau de survie ;
- formation entretien d'un gilet de sauvetage automatique.

Le SDIS Ouistreham :

- geste de premier secours ;
- manipulation d'un extincteur ;

La brigade nautique :

- rappel de la Division 240 ;
- simulation contrôle en mer avec vérification du matériel ;

Le bureau du comité Calvados œuvre chaque jour pour rappeler à chacun que la sécurité reste la priorité.



Emmanuel Dupost
président du CD14



ILLE-ET-VILAINE

Projets du comité 35

Accueilli dans les locaux de l'APLC à Cancale, le comité départemental 35 a tenu son assemblée générale annuelle le 6 décembre 2025 devant une assemblée attentive et engagée. Ce premier rendez-vous après la réactivation du comité départemental a permis de rencontrer toutes les associations d'Ille-et-Vilaine qui étaient présentes ainsi que notre vice-président Bretagne Nord.

Cette première réunion a permis de partager les projets à venir et de renforcer la dynamique collective autour de la pêche de loisir et de la protection des milieux aquatiques.



• **De nombreux changements sont attendus** sur le département avec la reprise des mouillages de Cancale par Bretagne Plaisance et la mise en place de ZPF. La participation du CD35 à la commission « Parc naturel Émeraude » et au comité nautique de la DDTM a également été abordé.

• De nombreuses questions restent en attente d'informations sur la **réglementation 2026** ainsi que la mise en place de **RecFishing**.

• La première résolution a été de se regrouper à l'échelle du département, soit près de mille adhérents, pour éditer une **carte avantages** à faire valoir dans les nombreux commerces

partenaires du département.

• **Un projet d'édition d'un ruler** (règle) pour mesurer les thons rouges a également été lancé.

• **Des ateliers communs** entre toutes les associations sur la pêche du thon rouge ou la réalisation de cannes à la demande (Rodhouse) pourront être proposés lors de la saison 2026.

La réunion a été suivie d'un casse-croûte très convivial et les associations ont décidé de se revoir début janvier

Dominique Eusebe
CD35

On peut lire un peu partout qu'il y a trop de normes et de règlements en France qui ralentissent les entrepreneurs et empêchent la créativité d'entreprise. Ne soyons pas étonnés que pour la pêche de loisir et la plaisance la logique reste la même.

Malgré la FNPP, notre fédération qui résiste et lutte contre ces différentes vagues successives de textes et de règlements en tous genres, nous sommes contraints de plus en plus. Nos politiques réagissent à chaque événement et de manière irrationnelle car chacun estime connaître la solution et qu'il doit légiférer (c'est-à-dire marquer son passage par un texte qui porte son nom) rapidement pour apporter une réponse à la problématique. Lors d'un accident ou d'un événement indésirable, ils ont oublié qu'il faut d'abord bien analyser ce qu'il se passe. Et si ce temps est bien utilisé, il est mis en évidence que plusieurs phénomènes mis bout à bout ont conduit à cette situation non souhaitée. Il n'y a jamais qu'une cause à un accident. **Alors n'oublions pas le bon sens marin qui permet aux plaisanciers de naviguer en sécurité et aux pêcheurs de loisirs de respecter la ressource** et arrêtons d'infantiliser parfois ces femmes et ces hommes qui partagent le plaisir de la mer et qui connaissent mieux que les politiques ce qui est bon pour préserver

son avenir. Oui, il y aura toujours quelques personnes irresponsables qui feront n'importe quoi, mais ceci est vérifiable dans tous les domaines et pas seulement sur la belle bleue et ne justifie pas la création de nouveaux textes et contraintes pour tous à chaque nouvel événement indésirable. Prenons le temps de la réflexion avec les personnes compétentes, nous avons tous à y gagner.

Assemblée générale du comité départemental

L'assemblée générale du comité départemental Finistère (CD29) de la FNPP s'est tenu au Faou le samedi 7 mars, présidée par Dominique Ropars, président départemental, en présence de Patrick Zimmermann, vice-président régional de la FNPP. Trente-deux associations étaient présentes sur la quarantaine du département affiliées à la FNPP.

Ce fut l'occasion de faire le bilan de la mise en place des fichiers partagés avec les associations, encore quelques difficultés d'adaptation mais une reconnaissance de la fluidité des partages. Un bilan de la rencontre avec Constance Fabre-Peton, directrice adjointe déléguée à la mer et au littoral de la DDTM, a illustré des échanges constructifs et une écoute attentive. Les dossiers revenus sur la table sont : les divers cantonnements du Finistère et en particulier celui de Moëlan, le parc éolien de la baie de Morlaix, la mise en place de nurseries dans les ports, le classement sanitaire du gisement de palourdes de Pont-L'abbé, la pêche sur les frayères en période de reproduction. Le dossier des carénages sur des aires non spécifiques a été évoqué et un prochain rendez-vous sera programmé sur ce sujet.

Le comité départemental est représenté dans différentes instances comme Natura 2000, le parc naturel marin d'Iroise, les commissions locales de l'eau, les fêtes de la mer et du littoral, dans les SAGE, et bien d'autres enceintes.

Deux rencontres avec Maël de Calan, président du conseil départemental ont contribué à créer des liens pour des partenariats futurs. **Cette rencontre entre associations a permis de rappeler l'engagement de la FNPP pour la mise en place de la déclaration de pêcheur.** L'objectif de cette déclaration est de pouvoir connaître la réalité du nombre de pêcheurs de loisirs et du poids réel des prélèvements que d'autres surestiment pour nous contraindre. Recfishing, application européenne n'est cependant pas à niveau,

ni sur son enregistrement, ni sur sa convivialité. La FNPP dénonce une mise en œuvre trop rapide avec un outil largement perfectible. Elle centralise les anomalies pour demander les correctifs aux autorités.

Pour le quota de maquereaux, rappel est fait sur le quota minimal de 10 maquereaux/jour/pêcheur défendu ardemment par la FNPP sur la base d'études internes et de discussions avec l'Ifremer. Nous estimons que ce quota ne mettra pas la ressource plus en difficulté. Chacun sait que la pêche industrielle a largement entamé la ressource et est responsable de cet effondrement du stock, conjointement au réchauffement des eaux qui a vu migrer la population vers les mers du nord de l'Europe. La FNPP est entièrement mobilisée pour défendre cet objectif, elle mobilise le monde politique en sollicitant nos députés, sénateurs, présidents départementaux et régionaux, tout comme les maires afin qu'ils nous soutiennent dans la démarche. **Des courriers ont également été adressés à la ministre de la Mer et de la Pêche, au premier ministre et au Président de la République.**

La messe n'est pas encore dite à l'heure où sont écrites ces lignes et nous continuerons à nous battre.

Dominique Ropars
président du CD29



Parmi les Energies marines renouvelables (EMR), on parle beaucoup des éoliennes offshore et peu des hydroliennes. La confirmation de la création d'une ferme hydrolienne dans le raz Blanchard, face à Jobourg dans le département de la Manche relance la filière.

Le site d'essais de Paimpol Bréhat retrouve tout son intérêt. Le comité de liaison de ce site s'est tenu le 15 janvier 2026, en présence de Fanny Chappé, maire de Paimpol, de Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne et de Daniel Duret, directeur général de la Fondation Open-C, opérateur du site Paimpol Bréhat. Claude Bougault, président du Comité des associations de plaisanciers des Côtes d'Armor (CD22) et Christian Gaston, président de l'association des pêcheurs plaisanciers de Paimpol Ploubaz, représentaient la FNPP.

Open C, est un organisme d'intérêt général à but non lucratif, créé en mars 2023. Il coordonne, développe et pilote les sites d'essais en mer, en France. 2008, création du site géré par EDF. 18 septembre 2025, finalisation du transfert du site à la Fondation Open-C.

À la suite de la manifestation d'intérêt, trois candidatures ont été reçues et analysées. Avantages de Paimpol Bréhat :

- son raccordement au réseau Enedis avec utilisation d'un câble alternatif triphasé qui permet l'installation de technologies en conditions réelles en mer.
- il utilise une zone préautorisée avec des emplacements dédiés.

Dans les mois à venir, nous saurons quel type de machine sera testée sur le site, qui apporte sa pierre à l'accélération de la transition énergétique.

Claude Bougault
président du CD22



MORBIHAN

Les assemblées générales des associations de plaisanciers du Morbihan ont toutes fait remonter le même message : l'inquiétude grandit face à l'accumulation des contraintes qui pèsent sur la pêche de loisir en mer. Dans nos associations les pêcheurs ne contestent ni la nécessité de protéger la ressource, ni celle de participer à l'effort environnemental. Ils contestent en revanche la méthode : décisions descendantes, concertations (trop) tardives, et mesures parfois disproportionnées au regard de leur impact réel.

Une accumulation qui déstabilise la raison

Ces derniers mois, les sujets se sont empilés :

- **Réduction des prélèvements autorisés** sur certaines espèces (maquereau en particulier) ;
- **Nouvelles obligations d'enregistrement des captures** avec une application RecFishing « en déverminage » et non opérationnelle en ce qui concerne pour l'instant les « personnes morales » que sont les associations, - malgré les promesses de l'administration, application qui nécessite en tout cas des améliorations ;
- **Perspective d'interdictions techniques** (plomb en particulier) sans études spécifiques au milieu marin ;
- **Réforme de la TAEMUP**, perçue comme injuste et pénalisante pour les unités modestes et anciennes ;
- **Inflation générale des coûts** (carburant, entretien, assurances, redevances portuaires) ;
- **Immobilisme des conseils portuaires** sur la prise en compte réelle des avis des plaisanciers (voix participative des CLUPP et CLUIP).

Pris isolément, chaque dispositif peut être débattu. Additionnés, ils produisent un effet de saturation bien compréhensible.

Le risque est clair : décourager les pratiquants, réduire le renouvellement générationnel et fragiliser toute l'économie littorale qui vit autour de la plaisance.

Et pourtant, les assemblées générales du Morbihan montrent une maturité remarquable des associations. Les plaisanciers veulent dialoguer, proposer, construire. Ils ne veulent pas subir sans comprendre.

Dans le Morbihan (comme dans de nombreux autres départements), la pêche récréative est plus qu'un loisir : c'est une culture, une transmission, un lien social, une économie locale.

Si la réglementation devient illisible, instable ou excessivement contraignante, ce ne sont pas « les plus gros » qui disparaîtront en premier — ce sont les familles, les retraités, les jeunes qui débutent et les plus modestes.

Le CD 56 continuera à défendre une pêche de loisir responsable, encadrée, mais libre ; une pêche récréative et populaire qui protège la mer sans sacrifier ceux qui la vivent.

Courage à tous et souvenons-nous de ce proverbe breton « *Gant ar boan hag an amzer e teu ar pep tra* » (Avec de la peine et du temps, on vient à bout de tout). Je rajouterais pour ma part le célèbre mot de Cambronne pour illustrer que nous ne capitulerons jamais !

Patrick Zimmermann



Bien drôle de début d'année, que d'eau que d'eau et si peu de sorties en mer pour nos équipages ! Terminé pour le lieu jusqu'en mai. Pour le quota, c'est comme le bar, toujours pas d'arrêté français à l'heure où sont écrites ces lignes, pour 2026 alors sur les pontons ça grogne et c'est légitime.

Les DDTM de quasi toutes les régions ont publié l'arrêté européen qui dit trois lieux, trois bars au nord du 48°, et deux lieux, deux bars au sud de ce même 48°. Bien sûr, il convient d'être prudent car l'état français (DGAMPA) peut toujours surtransposer, mais ce qui est désormais annoncé dans la consultation publique semble néanmoins confirmer que nous allons vers une meilleure décision sur la base de celle décidée à Bruxelles. Mais quelle mauvaise communication nous offrent notre administration et ses services déconcentrés !

Pour le bar, la gestion très dure à notre rencontre ces dernières années est enfin assouplie et permet de recouvrer deux bars au sud du 48°. Ce n'est pas la panacée mais cela semble plus acceptable. Mais la grande inconnue toujours sur le bureau de la ministre à la date d'écriture de cet article, malgré un travail acharné de nos représentants, c'est la pêche du maquereau. Et sur les réseaux, tout circule et le combat est acharné ! Une assiette familiale menant à un bag limite d'une quinzaine de maquereau serait sans doute une bonne moyenne, mais la FNPP avec la CML ont clairement indiqué que la limite basse absolue ne peut être à moins de dix par jour et par pêcheur. Dans tous les cas, être la variable d'ajustement d'une pêche professionnelle industrielle et principalement hors Europe qui flingue la ressource et que ce soit à nous de payer cette mauvaise gestion est inacceptable !

L'autre gros dossier du moment, c'est RecFishing, et c'est parti depuis le 12 février après-midi, l'application est disponible pour smartphones Android ou Apple.

En résumé, l'objectif de cette application est de nous permettre, pêcheurs de loisir, en premier lieu de nous compter, savoir vraiment combien nous sommes et en second de collecter nous-même des données fiables sur nos prises (celles sur lesquelles nous avons un impact significatif).

Le but est de défendre nos intérêts avec des chiffres concrets face aux estimations parfois exagérées de l'administration, et ainsi de peser plus lourd dans les négociations, notamment sur les quotas de pêche des espèces sous tension, mais aussi de prendre en compte et réfléchir à nos impacts sur le milieu marin, notre milieu marin. Vous trouverez en page 31, des informations plus détaillées sur ce sujet et sur le site fnpp.fr

Champ éolien du banc de Guérande

Comme chaque année, nous nous réunissons, usagers de la mer plaisanciers et professionnels, associations de défense de l'environnement... c'était le 21 janvier dernier. Bilan, six infractions ont donné lieu à verbalisations, quatre à des plaisanciers trop pressés ou ne respectant pas les distances de sécurité et deux pro, un navire à passagers et un navire support de plongée. Il est rappelé que les sanctions peuvent être très sévères allant jusqu'à 1 an de prison et 150 000 € d'amende.

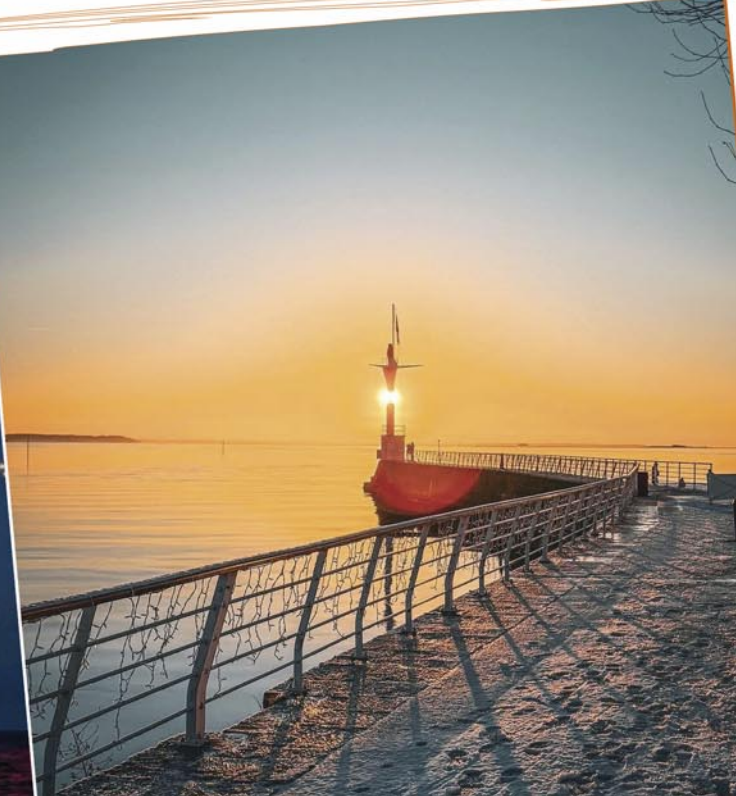
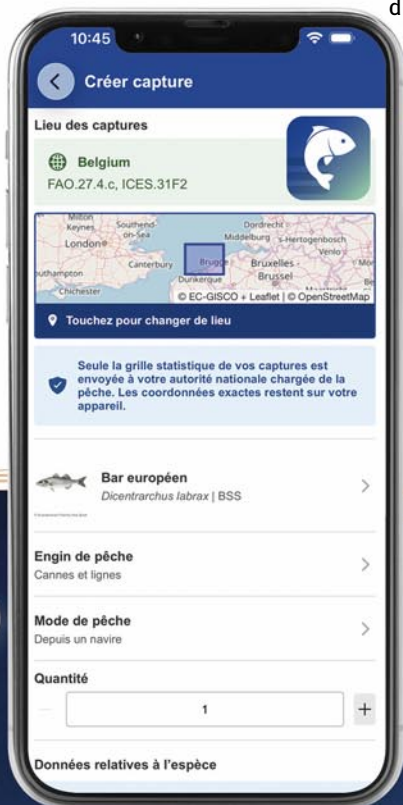
Je répète : il serait inacceptable que le comportement de quelques individus remette en cause ce que notre concertation (CNP, UNAN, FFPM, FFPS, FFESSM, FNPAM, et FNPP) avait obtenu du recours amiable avec notre préfet maritime de Brest.

La VHF c'est ASN obligatoire et en veille sur le 16, la vitesse c'est 12 nd même si la mer est un lac et que vous êtes seul. La pêche, c'est 50 m des mâts, même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! c'est même 100 m du poste central. Le mouillage c'est 100 m en périphérie plus 50 m comme avant et si plus de trois Beaufort, je sors. Pour les conditions de vents et de nuit, si vous disposez d'un AIS B en émission, vous pouvez rester dans le banc de Guérande ou Yeu Noirmoutier, mais les autres conditions vitesse et distances restent inchangées.

Vie locale

Notre secteur du 44 est très riche en activités de bord de mer et nos associations locales font vivre tout le territoire et de belle manière. Soyez présent : plus nous serons, plus nous serons forts et efficaces dans nos actions. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, *Duc In Altum* (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44





Club nautique
de Jard-s/Mer

VENDEE

La pêche maritime de loisir entre passion, économie et enjeux environnementaux

En Vendée, la pêche maritime de loisir fait partie du paysage. Pratiquée toute l'année par les habitants et renforcée par l'afflux touristique estival, elle s'impose comme un loisir emblématique du littoral, à la croisée de la passion, de l'économie locale et des enjeux environnementaux.



Amicale du
port de Jard

Une activité largement pratiquée sur le littoral

À l'échelle nationale, la pêche maritime de loisir concerne entre 2,5 et 2,7 millions de pratiquants. Les régions de la façade atlantique figurent parmi les plus actives, et les Pays de la Loire représenteraient environ 13 % soit 325 000 pêcheurs de loisir en mer, pour la Vendée et la Loire Atlantique si l'on divise par deux nous serions environ 162 500 pêcheurs en mer sur notre département. Avec plus de 250 kilomètres de côtes, la Vendée occupe une place naturelle dans ce paysage.

La diversité des pratiques explique cet engouement. Pêche depuis le rivage, pêche embarquée, surfcasting ou pêche à pied sur l'estran : chacun peut trouver sa manière de pratiquer, en fonction des saisons et des espèces. Les enquêtes montrent qu'une part importante des pêcheurs est très régulière : plus d'un tiers d'entre eux pêchent en mer au moins une fois par semaine du bord ou embarqués (la majorité étant la pêche à pied). Ce n'est pas pour cela qu'ils prennent du poisson à chaque sortie. La pêche embarquée, facilitée par la présence de nombreux ports et cales de mise à l'eau, concerne plus d'un pratiquant sur deux.

Un loisir qui pèse dans l'économie locale

Souvent perçue comme une simple activité récréative, la pêche maritime de loisir représente pourtant un poids économique réel. Achat de matériel, entretien des bateaux, carburant, appâts, mais aussi hébergement et restauration pour les pêcheurs de passage : en comptant la place de port, l'entretien et le carburant les dépenses moyennes pour un bateau de 7 m sont estimées à près de 5 000 € par an pour son propriétaire. Pour beaucoup c'est un effort financier important consacré à notre passion. Sans leur présence nos ports ne pourraient pas survivre.

En Vendée, où le tourisme estival joue un rôle majeur, cette activité participe à la vitalité des communes littorales. Commerces spécialisés, ports de plaisance et entreprises liées au nautisme bénéficient directement de cette fréquentation, faisant de la pêche de loisir un élément à part entière de l'économie maritime locale.

Des pratiques plus responsables

Les habitudes des pêcheurs évoluent. La remise à l'eau des poissons, souvent appelée « No-kill », est aujourd'hui largement répandue : plus de 80 % des pêcheurs déclarent relâcher tout ou partie de leurs prises. Cette évolution traduit une sensibilité accrue aux enjeux de préservation des ressources marines, dans un contexte de fragilisation de certains stocks dont nous ne sommes pas responsables.

Un secteur encore mal connu statistiquement

Malgré son importance, la pêche maritime de loisir reste difficile à quantifier précisément, notamment à l'échelle départementale. En Vendée, il n'existe pas encore de données exhaustives sur le nombre exact de pratiquants ni sur les volumes de captures. Cette absence de statistiques complique l'évaluation de l'impact réel de l'activité sur le milieu marin, et explique la surévaluation de nos prises par certaines personnes mal intentionnées à notre égard.

À partir de 2026, une étape importante sera franchie avec l'obligation de déclaration des captures uniquement pour certaines espèces, comme le bar ou le lieu jaune. Cette mesure devrait permettre de mieux connaître les pratiques, d'affiner les données locales et d'adapter plus finement les politiques de gestion du littoral.

Un enjeu d'avenir pour le littoral vendéen

Entre loisir populaire, moteur économique et question environnementale, la pêche maritime de loisir occupe une place primordiale en Vendée. Si elle contribue pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire, elle soulève aussi des enjeux de durabilité et de partage de l'espace maritime. L'amélioration des connaissances et le dialogue entre usagers seront essentiels pour préserver cet équilibre fragile, afin que la pêche de loisir continue de faire partie du quotidien vendéen pour les années à venir.

À l'heure où j'écris ces lignes, les décrets n'étant pas parus au Journal officiel, il m'est impossible de confirmer ou d'infirmer les nouvelles réglementations. L'État n'étant pas prêt pour les appliquer. Il est évident que vous serez informés en temps réel par notre fédération. Le 17 janvier, le Cercle nautique du port de Jard, a procédé à son assemblée générale. Merci pour leur invitation. Le nouveau président Pascal Millet a pris ses fonctions avec tout l'engagement dont il est capable. Félicitations à tous les adhérents qui l'aideront à perpétuer l'action de cette belle association.

Le 31 janvier, ce fut le tour de l'Amicale du port de Jard qui a profité de son assemblée générale pour remettre un chèque de soutien à la SNSM basée à Port Bougenay. La particularité de cette association est d'être gérée par une collégiale dont le référent FNPP est Jean-Paul Massot-Labrosse, très engagé auprès de la fédération et du comité départemental. Cet événement se clôtura par une délicieuse brioche vendéenne.

J'en profite pour féliciter toutes nos associations pour leur engagement auprès du comité départemental et de la fédération.

Jackie Plataut
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer)
et CD 85

L'aire marine protégée (AMP) du Pays basque regroupe plusieurs espaces marins et littoraux situés le long de la côte basque française, entre Anglet et Hendaye. Elle a pour objectif principal de mieux connaître et préserver la biodiversité marine et côtière, tout en permettant la poursuite des usages traditionnels de la mer, comme la pêche de loisir, la pêche professionnelle, les activités nautiques et le tourisme.

Cette aire marine protégée s'appuie principalement sur des **sites Natura 2000**. Sur la côte basque, ces **sites couvrent des habitats variés** et parfois méconnus du grand public : estrans rocheux découverts à marée basse, falaises maritimes, grottes sous-marines, fonds rocheux proches du rivage, mais aussi des estuaires et zones humides côtières jouant un rôle essentiel pour de nombreuses espèces.

Le site Natura 2000 « côte basque rocheuse et extension au large » constitue le cœur marin de l'AMP. Il abrite une faune et une flore riches, adaptées aux conditions parfois difficiles de la côte basque, avec une forte houle et des courants marqués. On y trouve notamment des poissons côtiers, des invertébrés fixés sur les rochers, ainsi que des oiseaux et mammifères marins qui fréquentent régulièrement la zone. Plus au sud, le site Natura 2000 de l'estuaire de la Bidassoa et de la baie de Txingudi est un secteur clé, en particulier pour les oiseaux migrateurs et les espèces vivant entre eau douce et eau salée. D'autres secteurs littoraux, comme la baie de la Nivelle, complètent cet ensemble et assurent la continuité entre la mer et les milieux côtiers.

La gestion de l'aire marine protégée du Pays basque repose sur un travail collectif associant collectivités, scientifiques, services de l'État, associations et usagers de la mer. Dans ce cadre, la participation aux comités et rendez-vous scientifiques Natura 2000 **permet de partager les connaissances, d'échanger sur les enjeux locaux et de mieux prendre en compte les pratiques de terrain, notamment celles des pêcheurs de loisir. C'est pourquoi le comité régional Aquitaine a décidé de s'investir dans cette démarche.** Le site Natura 2000 organise des rendez-vous scientifiques mensuels. La dernière réunion centrée sur l'analyse du risque de la pêche commerciale sur les espèces (essentiellement les prises accessoires d'oiseaux et de mammifères marins) a permis des échanges fructueux. **Nous, pêcheurs de loisirs, avons tout à fait notre place dans ces réunions.**

Luc Martinez
comité régional Aquitaine

CHARENTE-MARITIME

Bref focus sur le comité départemental de suivi

Comme dans quelques autres départements, le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir de Charente-Maritime, créé par l'arrêté préfectoral n° 11-3531 du 22 novembre 2011, s'est réuni le 28 janvier 2026 après une longue interruption depuis le 1^{er} juillet 2024...

Sa mission première demeure de rassembler les différents acteurs de la pêche récréative du département avant tout projet de modification de la réglementation locale afin d'en débattre collectivement. Cette réunion constitue également un temps de bilan annuel des pratiques des pêches de loisir et permet, le cas échéant, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain.

Animé par Jérôme Lafon, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral et Fodil Ounas, référent pêche à pied professionnelle et de loisir à la DDTM (SAM/ECUM/PAN)*, le comité bénéficie d'une nouvelle équipe qui a affiché sa volonté de le dynamiser. Une révision des statuts est envisagée afin d'élargir la représentation à de nouveaux acteurs, comme un représentant de l'OFB du PNM et des pêcheurs de ponton carreau, etc. La présentation de ces nouveaux statuts sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Plusieurs sujets d'actualité ont par ailleurs été abordés : déclarations de capture, application RecFishing, réglementation du lieu jaune, quota de maquereau et gestion du thon rouge, sans qu'il soit possible, à la date de la réunion, d'apporter davantage

d'informations que celles déjà annoncées par la FNPP.

La délivrance d'autorisations de pêche au filet calé sur l'estran se poursuit, mais leur nombre continue de diminuer chaque année.

En revanche, **en 2025, les infractions constatées ont donné lieu à cent-quatre procès-verbaux :** soixante-six concernaient des pêcheurs à pied pour non-respect des quantités et des tailles autorisées, et trente-huit des pêcheurs embarqués qui avaient « oublié » de mesurer ou marquer leurs captures...

Enfin, les échanges des participants ont souligné la diversité des positions exprimées : à la suite d'une demande des pêcheurs professionnels, le représentant de la Fédération de chasse sous-marine passion (FNPP/CSMP) a défendu le maintien du quota autorisé de coquilles Saint-Jacques tandis que le CPIE de Marennnes-Oléron a proposé l'**instauration d'une taille minimale de capture pour le crabe de roche**, dont la récente réapparition a créé un regain d'intérêt.

Conseil reçu de la DDTM : consulter le site www.atlas-sanitaire-coquillages.fr pour connaître le classement de salubrité des zones de productions conchylicoles sur le domaine public maritime des côtes françaises.

Annick Danis
présidente du CD17

*SAM : Service d'action en mer
ECUM : Équipe de contrôle des usages maritimes
PAN : Plan d'action national



OCCITANIE

Les ENI en Méditerranée

« La réglementation européenne, déclinée en stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes » se met en place. Pour faire suite à l'article de l'OFB dans notre numéro trimestriel 88, j'ai été contacté par le réseau Alien sur l'Occitanie pour assister, dans les locaux d'Iframer à Sète, à des journées nationales techniques sur les espèces non indigènes (ENI).

Mobiliser les filières « mer » autour des enjeux de biosécurité est essentiel dans la prévention et la propagation des ENI marines. Je vous laisse le soin de regarder l'article de l'OFB pour les définitions de ENI et biosécurité.

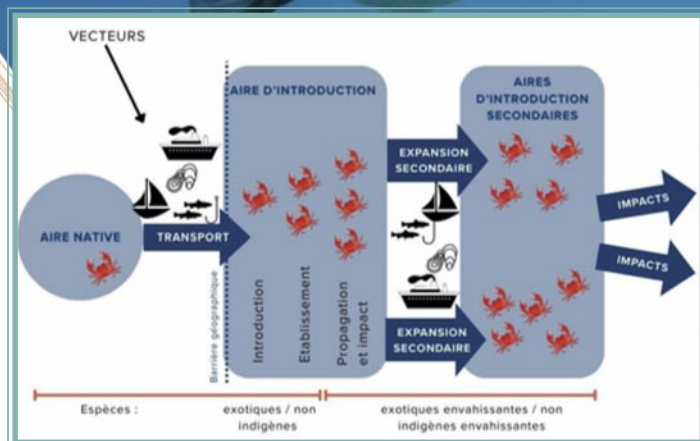
Qu'est-ce que le réseau Alien ?

C'est un réseau national qui regroupe différentes structures régionales (voir carte ci-dessous) permettant d'améliorer les connaissances sur les Espèces exotiques envahissantes (EEE) subaquatiques situées en façades maritimes et/ou d'eaux douces françaises. Il œuvre notamment à renforcer et structurer la prévention et la sensibilisation, à suivre l'évolution des espèces en fédérant un réseau d'acteurs impliqués et communique cette thématique auprès d'un large public du territoire.



Ce réseau a donc pour objectif de contrôler l'invasion biologique dans le milieu aquatique.

C'est un phénomène correspondant à l'introduction par un moyen humain d'une espèce hors de son aire de répartition naturelle, qui va se reproduire et s'étendre dans cette nouvelle aire, y constituant une ou des populations pérennes et autonomes, généralement sans aide humaine. **L'espèce a alors des impacts écologiques, socio-économiques et sanitaires dans sa nouvelle aire.** Quatre phases, l'arrivée, l'établissement, l'expansion, et l'impact, y sont généralement discriminées. (Source : centre de ressources EEE)



Quel est l'impact de la plaisance sur cette propagation en Méditerranée ?

Pour le moment, la plaisance serait un des vecteurs de propagation mais il est très difficile de pouvoir quantifier cet impact. Tout au long de la journée, nous avons eu d'excellentes présentations sur l'arrivée de ces ENI. En fin de session, une étude pilote nous a été présentée sur l'impact supposé de la plaisance sur la propagation des ENI. Les résultats ont été aussitôt challengés par certains scientifiques présents. En effet, cette étude démontrait par son design que les coques de bateaux captaient plus d'ENI que des mesures génétiques extemporanées des eaux du port. En clair, on compare un film à une photo. Un des scientifiques a même reconnu que l'on mélangeait les serviettes et les torchons ! **En résumé, il n'y a pas aujourd'hui de preuves scientifiques prouvant l'impact de la plaisance sur la propagation des ENI. Nous attendons une étude (non pilote) mieux protocolisée pour comprendre ces invasions mais il nous faut dès à présent penser à notre rôle sur la biosécurité.**

Les ENI explosent, c'est un fait

L'OFB recommande de « nettoyer, vérifier et sécher ». Ce sont trois gestes simples à mettre en œuvre. En conséquence, il serait souhaitable que tous les ports se dotent de zones d'entretien efficaces. L'industrie nautique devra aussi à nouveau modifier les antifouling afin de limiter la propagation des ENI.

Christian Guiraud
président du comité régional Occitanie



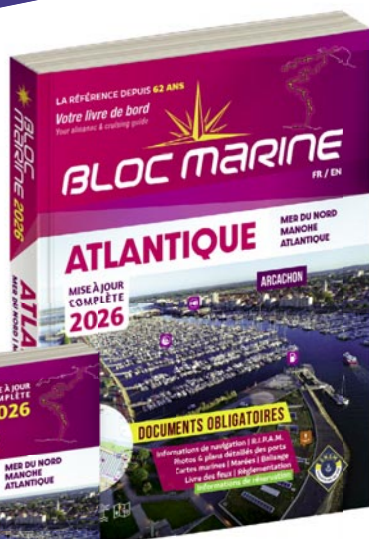
BLOC MARINE

Votre livre de bord 2026

La référence des guides nautiques
depuis 62 ans

En vente chez tous
les professionnels du nautisme

Journal de bord



Infos pratiques, avis et commentaires dans l'appli



Communiqué FNPP : déclaration obligatoire via l'application RecFishing



Comme annoncé par les Autorités, la déclaration est désormais obligatoire pour tout pêcheur en mer en France à partir de la campagne 2026, mais ensuite uniquement pour certaines espèces sensibles** pêchées par chacun d'entre nous. Le cadre réglementaire et les modalités sont accessibles via le lien suivant :

<https://www.mer.gouv.fr/peche-de-loisir-en-mer>

**** Les espèces sensibles officiellement citées sont le lieu jaune, le bar, la dorade coryphène, la dorade rose. La question du thon sera traitée séparément. Cette liste est sujette à révision chaque année en fonction de l'état des stocks.**

La façon de procéder pour l'installation se déroule en deux temps

Étape 1 : télécharger l'application RecFishing désormais disponible en France et qui vous servira à faire la déclaration. Pour cela, vous pouvez la télécharger selon votre système :

- **Google** : <https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.publications.recfishing>
- **Apple Store via iPhone** : <https://apps.apple.com/fr/app/recfishing/id6746253374>

Étape 2 : créer un compte utilisateur en indiquant vos informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail) et une procédure de confirmation habituelle pour activer ce compte pour un an.

Option 1 : Pour pouvoir utiliser l'application et ouvrir une session à tout moment sans connexion internet, le mieux est de télécharger l'application EU Login et suivre le processus pour vous créer un compte et vous identifier ultérieurement.

EU Login est un peu l'équivalent au niveau européen de France Connect, tout en vous donnant la possibilité de vous identifier et pêcher dans n'importe quel pays de l'Union européenne, chacun d'entre eux mettant en place cette même déclaration obligatoire. Elle vous donnera ainsi demain accès à RecFishing à chaque connexion, tout en vous identifiant comme pêcheur pour une durée d'un an.

- **Google** : https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.ec.ecas&pcampaignid=web_share
- **Ou Apple Store** : <https://apps.apple.com/fr/app/eu-login/id1056119441>

Les informations de création et de première connexion sont disponibles ici (en cliquant sur le lien de traduction au début si vous n'accédez pas directement à la version française) :

https://trusted-digital-identity.europa.eu/creating-managing-and-using-your-eu-login-account/how-do-i-create-my-eu-login-account_en?prefLang=fr&etrans=fr

Lors de cette procédure, vous pourrez enregistrer votre téléphone comme appareil de confiance qui sera ensuite reconnu hors connexion pour vous permettre d'ouvrir une session sur RecFishing.

Option 2 : lors de la première connexion à RecFishing, au moment de l'authentification, choisir dans le menu déroulant l'option « mot de passe ». Suivre alors la procédure pour créer un compte et un mot de passe avec confirmation par mail. *Mais par cette voie, vous serez obligé à chaque fois ultérieurement d'être connecté à internet pour ouvrir une session via le site relai EuLogin.*

Une fois l'ensemble de ce processus d'installation réalisé, votre profil d'utilisateur vous sera attribué avec un QR code. Vous êtes prêt pour toute déclaration de vos prises sensibles à venir !



Pour en savoir plus sur l'intérêt de cette déclaration

<https://www.dropbox.com/scl/fi/npiyo79ee09ghyjh72iu3/p-che-en-mer-Nouvelles-r-gles.mp4?rlkey=c1p01drm42suf01nxx8ql5d3v&st=b16kix3n&dl=0>

Pour déclarer les prises sensibles dans les 24 heures après une sortie de pêche

Point important : une fois une session démarrée, l'application peut tout à fait fonctionner hors ligne.

- Ouvrir l'application RecFishing.
- « RecFishing souhaite utiliser « europa.eu » pour se connecter » apparaît à l'écran, cliquer sur « continuer » : c'est le lien nécessaire avec votre application EuLogin que vous avez mise en place.
- Cliquer sur l'onglet « connexion », en mettant votre mail et mot de passe et choisir selon l'option 1 ou 2 initiales que vous avez choisie, soit l'option « Eu login Mobile App Pin code » dans le menu déroulant, soit l'option mot de passe. Cliquez « sign in ».
- Si vous avez l'application EU Login, ouvrez-la avec votre code et accédez à l'onglet « appareil en attente de connexion ». « Vous avez une demande d'authentification en attente pour le service suivant » où apparaît le lien RecFishing. Cliquez sur continuer. Mettez votre code à quatre chiffres... (Pour Eu Login, l'identification autorisée au moment du code à quatre chiffres par la reconnaissance faciale sur certains appareils facilite considérablement la procédure).
- Attendre que Eu Login confirme la connexion. Le site renvoie alors à l'application ou retourner dans RecFishing où vous serez normalement connecté.
- L'application RecFishing est alors disponible.
- Si vous avez ouvert la séquence déjà durant votre sortie de pêche, celle-ci reste ouverte pour 24h sans besoin de revenir à EU login, ni besoin de connexion internet, sauf si vous avez terminé d'enregistrer vos captures et mettez fin à votre session de pêche via l'onglet « Terminer session de pêche ».
- Pour déclarer vos captures, appuyer donc sur le sigle « pêche » en bas de l'écran et démarrer votre session de pêche.



Accueil



Historique



Pêche



Profil



Plus

- Enregistrer dans le délai de 24 heures vos captures à votre convenance, selon la séquence :
 - **emplacement** : sélectionner la bonne zone sur la carte, sans besoin d'être absolument précis car l'application ne gardera pas les coordonnées en détail,
 - **espèces** : choisissez dans la liste l'espèce sensible à déclarer et suivez le processus (bar, lieu jaune, dorade rose, dorade coryphène pour l'instant),
 - répétez pour chaque espèce.
- Vos captures s'affichent alors dans l'historique qui apparaît.

• **Information utile** : en cliquant sur le sigle  vous pouvez accéder aux différents sites nationaux qui utilisent RecFishing, dont la France, pour obtenir les informations et « en savoir plus sur la législation en matière de pêche ».



**Attention à ne pas
y laisser votre fil !**

Vous êtes-vous déjà demandé

comment réussir à pêcher un bar dans une

zone très encombrée ? La pêche en force est faite pour vous ! Cette technique est exigeante : pêcher avec le frein serré revient à ne pas laisser le choix au poisson que de venir jusqu'à son épuisette. Cette pêche s'adresse aussi bien aux pêcheurs expérimentés qu'aux débutants prêts à affronter des environnements complexes et hostiles, tels que les parcs à huîtres. Véritables labyrinthes aquatiques, ces structures cachent une biodiversité fascinante, où des bars embusqués sont prêts à tester vos nerfs et surtout votre matériel. Préparez-vous pour une immersion dans un univers captivant, où chaque prise est une victoire arrachée à un environnement complexe. Réussir à trouver le bon compromis entre robustesse et finesse est la clef du succès dans cette pêche.

Ma zone de prédilection : les parcs à huîtres

Mise en garde : respect et autorisation avant tout

La pêche dans les parcs à huîtres n'est pas librement autorisée et mérite une attention particulière. Ces zones sont avant tout des lieux de travail pour les ostréiculteurs, qui y cultivent des huîtres au sol ou sur des tables. Si vous souhaitez pêcher dans ces endroits, il est impératif de demander l'autorisation au préalable. Certains ostréiculteurs tolèrent la présence des pêcheurs, mais cela reste une faveur qu'il convient de respecter.

Lors de vos sorties, veillez à ne pas marcher sur les cultures d'huîtres. Elles sont fragiles et constituent le fruit d'un travail minutieux et exigeant. Respecter ce milieu, c'est aussi respecter les efforts des professionnels qui en dépendent. Prenez également le temps de nettoyer les lieux. Les parcs à huîtres sont souvent jonchés de déchets apportés par les marées, tels que des fragments de filets ou des morceaux de plastique. Ramasser ces débris contribue à la préservation de cet unique écosystème. En explorant les tables à huîtres, il n'est pas rare de trouver des leurres abandonnés, parfois accrochés aux structures. N'hésitez pas à les retirer, non seulement pour protéger les mains des ostréiculteurs pendant leur travail, mais aussi pour enrichir votre propre boîte à leurres.

En agissant avec soin et respect, vous garantirez une cohabitation harmonieuse avec les ostréiculteurs et continuerez à profiter de ces lieux exceptionnels pour pratiquer votre passion.

Un écosystème unique en son genre

Les parcs à huîtres ne sont pas de simples installations humaines dédiées à l'aquaculture. Ces zones regorgent de vie marine et attirent une multitude d'espèces grâce à leur richesse biologique. Les huîtres elles-mêmes, en filtrant l'eau, créent un microcosme fertile qui nourrit une chaîne alimentaire complexe. Crabes, crevettes et autres petits organismes se regroupent autour des tables d'élevage, transformant ces structures en véritables buffets pour les prédateurs tels que les bars, les mullets et les dorades.

La concentration des proies dans ces lieux attire inévitablement les carnassiers. Les bars, ces chasseurs opportunistes, exploitent à merveille les recoins des structures pour se camoufler avant de fondre « ou foncer » sur leurs cibles. Cela fait des parcs à huîtres des zones de pêche incontournables pour les amateurs de sensations fortes.

Plus qu'un simple lieu de pêche : une expérience sensorielle

Chaque parc est différent, offrant des conditions uniques et une expérience toujours renouvelée. Certains se trouvent dans des baies abritées, où les eaux calmes facilitent l'approche discrète. D'autres sont exposés aux courants des chenaux, rendant chaque lancer stratégique et minutieux. Au-delà des poissons, les parcs sont souvent entourés de paysages spectaculaires : les îles du golfe pour

ma part avec ses oiseaux marins comme les pies de mer. Ces levers et couchers de soleil qui illuminent l'eau. Ces moments de connexion avec la nature ajoutent un réel plaisir à cette pratique, même si l'objectif reste de capturer un beau spécimen !

La polyvalence des espèces ciblées

Bien que le bar soit souvent la star des parcs à huîtres, d'autres poissons ne sont pas en reste. Le mullet, et oui, c'est bien lui qui bondit dans tous les sens lorsqu'il est effrayé. Il n'est pas rare qu'un d'entre eux vous percute dans la panique. Les dorades, quant à elles, sont les principales ennemies des ostréiculteurs. Elles se nourrissent des huîtres au sol, et font de véritables carnages sur les récoltes des ostréiculteurs. Pêcher dans ces zones, c'est accepter de s'ouvrir à une diversité de prises, chacune ayant son caractère et son niveau de difficulté.

Défi : comprendre le spot, s'y adapter et comment pêcher

Obstacles naturels et artificiels

Pêcher dans un parc à huîtres, c'est accepter un environnement semé d'embûches. Les tables à huîtres, destinées à l'élevage des huîtres, sont les premiers obstacles à surmonter. Leur alignement régulier peut sembler facile à pêcher, mais gare aux accrocs. Un leurre mal placé ou un poisson qui se faufile entre les structures peut rapidement compliquer la partie. Outre les tables, on trouve souvent des murets ou des pierres ajoutées pour stabiliser les installations. À cela s'ajoutent les restes de piquets en bois ou pire encore, des morceaux de fer à béton qui traînent parfois au fond. Chaque lancer doit être précis, chaque combat anticipé pour éviter que votre fil ne se coupe sur ces obstacles.

Les défis liés aux courants et à la profondeur

Les marées jouent un rôle crucial dans ces zones. À marée basse, les structures sont souvent visibles, ce qui facilite la lecture du terrain. J'affectionne particulièrement les moments où l'eau arrive à fleur de table. C'est dans ces conditions que j'ai obtenu mes meilleurs résultats. À marée haute, en revanche, l'eau recouvre tout, créant un terrain de jeu idéal pour les prédateurs mais bien plus complexe pour le pêcheur. En effet, ne pas voir les tables complique considérablement la donne, même en connaissant par cœur l'axe de leur disposition. Cela rend la pêche trop dangereuse, car vous risquez de ne pas maîtriser correctement le bridage de votre poisson.

Les courants, parfois violents, ajoutent une dimension stratégique à la pêche. Ils influencent le comportement des poissons, leur positionnement et même le choix des leurres. Une bonne compréhension des mouvements de l'eau est essentielle pour maximiser vos chances de succès.

Lors des petits coefficients de marée, je préfère cibler des spots où je sais que les poissons se tiennent déjà. J'ai remarqué qu'avec de faibles coefficients, les gros bars bougent moins et restent davantage postés, ce qui les rend plus difficiles à capturer. En revanche, avec de grands coefficients, la marée monte et descend plus rapidement, obligeant les poissons à se déplacer. Cela augmente nos chances de croiser un poisson en mouvement, et donc de l'intercepter lors d'un lancer entre les tables.

Lecture et anticipation : la clé du succès

Avant même de commencer à pêcher, prenez le temps d'observer le parc. Identifiez les zones les plus prometteuses : une veine de courant qui passe près d'une structure, un trou plus profond ou une zone où les proies semblent abondantes. Ces indices vous guideront pour choisir le bon endroit et le bon moment pour pêcher. Avant de m'avancer dans les parcs, je prends parfois 5 à 10 minutes pour observer. Une crevette qui saute, un remous, une dorsale : tout indice pouvant trahir la présence d'un bar est précieux.

La pêche, comment s'y prendre ?

Au fil des années, j'ai pu tester de nombreuses techniques de pêche. J'ai rencontré de nombreux échecs : des décroches, des casses, simplement parce que mon matériel n'était pas adapté. Avec le temps, j'ai fini par comprendre et maîtriser ce style de pêche, même si les erreurs restent inévitables.

Parlons d'abord de l'essentiel : serrez votre frein à fond. Quand je dis « à fond », c'est vraiment à fond ! Le poisson ne doit pas pouvoir vous prendre un seul centimètre de fil. L'objectif est de le « treuiller ». À la touche, il faut ferrer et mouliner sans attendre, comme un véritable acharné. Le combat devient alors un duel direct entre vous et le bar. L'idée est de lui faire lever la tête en surface le plus rapidement possible, ce qui vous permet de mieux contrôler la situation.

Si vous laissez le poisson sous l'eau, il cherchera immédiatement à fuir à droite ou à gauche sous les tables à huîtres les plus proches. Vous devez donc le brider tout en moulinant au maximum.

Cependant, le travail n'est pas terminé une fois qu'il est en surface. L'étape suivante est cruciale : sortir l'épuisette. Une épuisette flottante est indispensable dans ce type de pêche. Elle simplifie grandement les derniers instants du combat et vous assure de ne pas perdre votre prise. Surtout, n'essayez pas de pêcher trop fin. J'ai commis cette erreur, et elle n'apporte aucune satisfaction. Il n'y a rien de pire que de casser sur un poisson et de lui laisser un leurre dans la bouche. N'oublions pas qu'il n'est pas rare de capturer des poissons dépassant les 70 cm, parfois âgés de vingt ans ou plus. Il serait vraiment regrettable de causer leur perte.

Certes, cette pêche implique l'utilisation de fils de gros diamètres, ce qui peut compromettre la discrétion. Cependant, cet inconvénient est largement compensé par l'assurance de ne pas casser sur un gros poisson. La pêche en force a également un autre avantage : elle raccourcit la durée du combat, réduisant ainsi la fatigue du poisson et lui offrant de meilleures chances de regagner son milieu naturel dans des conditions optimales.

Choix du matériel

La canne : votre alliée de confiance

La pêche en force ne tolère pas les compromis, et le choix de la canne est déterminant. Une canne robuste, avec une plage de puissance de 15 à 60 g, est idéale pour lancer des leurres pour atteindre les poissons tout en ayant la réactivité nécessaire pour contrôler les combats.

Si vous êtes adepte de la précision, une canne casting peut être un excellent choix. Mon binôme Nicolas ne jure que par ce type de matériel. Il apprécie la maîtrise qu'elle offre dans les lancers courts et les combats intenses. En 2026, je

compte moi-même essayer cette approche, avec l'idée d'explorer également le Big Bait pour cibler des spécimens encore plus imposants. Il n'est pas rare d'observer des bars chasser des gros mulets et je peux vous dire qu'au vu de leurs tailles cela fait réfléchir sur le choix de la taille des leurres à utiliser.

Le moulinet : puissance et fiabilité

Un moulinet taille 4 000 ou 5 000 est recommandé pour sa capacité à gérer des combats musclés. Assurez-vous qu'il soit équipé d'un frein performant (au moins 8 kg) et d'un gros ratio, car vous aurez besoin de toute la puissance disponible pour maîtriser un bar qui fonce vers les structures.

Tresse et bas de ligne

Pour cette pêche exigeante, la tresse est incontournable. Une tresse de 19/100 minimum vous offrira une excellente sensibilité pour détecter les touches et une résistance suffisante face aux obstacles. Complétez avec un bas de ligne en fluorocarbure de 40/100 minimum pour éviter les coupures sur les structures tout en restant discret dans l'eau. Je mets environ un mètre de fluorocarbure pour conserver une certaine discrétion et compenser l'abrasion.

Les leurres : adaptés aux conditions extrêmes

Dans les parcs à huîtres, les leurres doivent être à la fois attractifs et résistants. Voici quelques options à privilégier :

- **leurres souples montés sur têtes plombées texans** : indispensables pour naviguer dans les goémons qui sont très souvent présents ;
- **imitations de crabes ou de crevettes** : très efficaces pour imiter les proies naturelles présentes autour des huîtres. Les leurres écrevisses, Rubber Jig sont vraiment très bons.

Les accessoires à ne pas oublier

Une session de pêche réussie dans les parcs à huîtres nécessite également quelques accessoires clés :

- **une épuisette flottante** : pour sécuriser vos prises rapidement sans risquer de casser votre ligne sur un obstacle ;
- **un sac étanche** : indispensable pour protéger vos affaires des éclaboussures ou d'une chute accidentelle ;
- **lunettes polarisantes** : pour mieux lire les mouvements sous l'eau et voir où se trouvent les tables à huître.

Pourquoi séduit-elle de plus en plus ?

Au-delà de la technique, la pêche en force dans les parcs à huîtres incarne un véritable défi personnel. Elle demande une grande rigueur dans la préparation, une adaptation constante aux conditions du terrain et une capacité à garder son sang-froid face aux imprévus. Mais c'est aussi une pêche qui récompense généreusement ceux qui osent s'y aventurer. Les sensations fortes qu'elle offre, entre l'affrontement avec un bar vigoureux et l'adrénaline de réussir à extraire un poisson d'un environnement aussi hostile, sont inégalées.

En 2026, je prévois d'approfondir cette pratique, en explorant des approches nouvelles et en testant du matériel encore plus spécifique. L'idée de mêler casting et Big Bait dans ces zones complexes m'intrigue particulièrement.

Et vous, êtes-vous prêt à relever le défi ?

Alors, à vos cannes, et que la pêche en force soit avec vous !

Cot&Pêche





LES PÉLAGIQUES EN BRETAGNE

Espèces pélagiques en Bretagne

La Bretagne, avec ses eaux plutôt fraîches, n'a pas toujours eu la réputation d'être une zone de prédilection pour les pélagiques. Le retour du thon rouge, il y a une douzaine d'années, tend à démontrer le contraire et la présence de ce gros prédateur n'est pas un phénomène isolé. Avant lui, la bonite était observée dans nos eaux atlantiques, tout comme, dans une bien moindre mesure, la sériole. D'autres espèces les ont rejointes depuis quelques temps. Cette évolution peut être attribuée au réchauffement climatique, même s'il n'est pas actuellement acquis que la température de l'eau augmente singulièrement à la pointe Bretagne. L'abondance de poissons fourrage serait une autre explication. Sardines, anchois, mais également balaous sont des proies privilégiées pour les pélagiques. Cette dernière espèce est particulièrement recherchée par tous les thonidés. Sa présence dans nos eaux serait également assez récente, environ une quinzaine d'années. Pour le pêcheur sous-marin, ces nouveaux venus, dont la rencontre reste cependant très aléatoire, représentent une aubaine, surtout dans un environnement qui connaît un recul de ses espèces endémiques.

La bonite

Bonite peut être un terme assez générique qui désigne souvent les petits thonidés. Dans le cas présent, il s'agit de la pélamide à dos rayé, et au nom scientifique de *Sarda sarda*. Elle fait son apparition dans les eaux bretonnes au milieu de l'été et y restera jusqu'à fin octobre. C'est un chasseur très actif qui se déplace en bancs, souvent importants. La pélamide aura tendance à fréquenter les mêmes secteurs d'une année à l'autre. L'archipel des Glénan est une zone qu'elle semble apprécier particulièrement.

Son poids moyen se situe entre 2,5 et 3,5 kg et elle n'est pas soumise à une taille minimale réglementaire. On retiendra toutefois la maille préconisée à 40 cm par la FNPP. Le marquage de sa caudale est obligatoire.

Des spécimens atteignant les 5 kg ont déjà été capturés en Bretagne et elle peut atteindre les 10 kg en Méditerranée et aux Açores où elle est particulièrement abondante. La pélamide est observée sur nos côtes ouest depuis une trentaine d'années. Son aire de répartition semble se décaler de plus en plus au nord.

Sa rencontre relève souvent de la surprise. Au détour d'une roche, en remontant d'une apnée plus profonde à la recherche d'un lieu, les bonites apparaissent en pleine eau quand on s'y attend le moins. Il conviendra de s'immobiliser dès qu'elles se présenteront. Ceci suffira parfois à les faire venir à portée de tir.

Comme tout bon pélagique qui se respecte, elle développe une puissance assez remarquable une fois fléchée. Et l'arbalète que l'on aura entre les mains ne sera pas toujours adaptée si elle n'est pas équipée d'un moulinet. En effet, le rush de ce poisson de taille relativement modeste peut s'avérer assez impressionnant et sa chair plutôt fragile ne résistera pas longtemps à une flèche mal ajustée. Son déplacement rapide nécessitera également de bien anticiper le tir.

Sa chair est bien appréciée en sushi ou grillée.

La sériole

Contrairement aux autres espèces abordées ici, ça n'est pas un thonidé mais un caranguidé. Elle est bien présente sur les îles du centre atlantique, mais sa rencontre en Bretagne reste très épisodique, car la sériole semble particulièrement sensible à la température de l'eau. 18°C seraient un minimum pour elle, même si un spécimen a été capturé sur la côte nord du Cap Sizun en ce mois de novembre.

Il s'agit pour l'essentiel de l'espèce sériole couronnée, *seriola dumerili*, couramment appelée limon en Méditerranée, qui peut atteindre les 80 kg. Mais les rencontres dans nos eaux

bretonnes restent de taille bien plus modeste. Quelques beaux poissons peuvent être cependant croisés ou capturés, tel ce spécimen de 17 kg pris au cap de la Chèvre il y a quelques années. L'heureux pêcheur sous-marin était équipé d'une arbalète avec un moulinet et une bonne réserve de fil. Si ça n'avait pas été le cas, le poisson aurait certainement été perdu.

D'une manière générale, ce sont des individus isolés, mais quelques bancs d'une dizaine de spécimens ont déjà été observés, notamment en baie d'Audierne ou à Quiberon. Il s'agit d'un poisson assez curieux qui répondra plutôt bien à l'agachon.

Comme en Méditerranée, elle n'est pas soumise à taille minimale réglementaire en Atlantique, mais il conviendra de lâcher son tir sur une sériole ayant atteint la maille biologique, s'étant donc reproduite au moins une fois, soit au minimum 60 cm.

Ses qualités culinaires en font un poisson particulièrement apprécié. Sa chair ferme et d'une très belle texture permet des préparations sur le grill ou en ceviche.

Le patudo

Nouveau venu dans le paysage sous-marin breton, il est également appelé thon obèse ou *big eye tuna* et répond au nom scientifique de *thunnus obesus*. Bien présent en centre Atlantique, ce proche cousin de l'albacore fait l'objet d'une pêche commerciale assez importante, mais très encadrée, à Madère ou aux Açores. Le stock de l'espèce est considéré comme étant en reconstitution en Atlantique. Il est absent de Méditerranée.

Le patudo est une des plus grandes espèces de thonidé. 200 kg semblent être un maximum et un poisson de 40 kg est déjà une belle prise. Contrairement à la sériole ou à la bonite, ce n'est pas une espèce côtière. Les observations et les captures réalisées l'ont été à quelques milles du bord mais pas forcément au grand large. Même si son aire de répartition nous indique une présence jusqu'au sud de l'Angleterre, les observations en Bretagne sont donc assez récentes. Comme indiqué précédemment, les balaous évoluant dans nos eaux bretonnes peuvent expliquer, entre autres, son intérêt à fréquenter nos côtes. Et l'automne dernier, nous avons d'ailleurs assisté, à quelques milles de Penmarch, à la mise en pièce d'un banc de balaous par un important groupe de thons obèses.

Il n'est pas non plus soumis à taille réglementaire mais la caudale doit être marquée. Cependant sa maille biologique étant fixée à 100 cm, on évitera donc de le capturer au-dessous de cette taille.

Son comportement et son aspect dans l'eau diffèrent de ceux du thon rouge. Il évolue les nageoires pectorales largement déployées à l'image du germon, avec lequel il peut être confondu de premier abord. Sa corpulence, son œil rond, ses pinnules bordées de noir sont autant de détails qui le distinguent du blue fin. Sa chair a aussi une couleur, rosée proche de celle du thon jaune, et une texture différente. Une fois dans le bateau, son dos avec les reflets jaunâtres, le ferait également ressembler à l'albacore. Sa capture se fera en pleine eau, comme bon nombre de pélagiques tropicaux ou subtropicaux. La boule de mange repérée, il conviendra de faire une apnée à petite distance de celle-ci et d'attendre à une profondeur souvent de l'ordre de 6/7 m.

Il s'agit d'un thon avec toute la puissance caractérisant ces poissons. Même un spécimen de taille modeste nécessitera un matériel adapté. Au-delà d'une vingtaine de kilogrammes, on oublie le moulinet. Le montage blue water avec la flèche directement reliée à la bouée s'imposera. Un patudo de 20 kg fera sonner une bouée de 12 l sans problème. D'un point de vue culinaire, il n'a rien à envier aux autres espèces de thon. Bon nombre d'azoréens le considèrent d'ailleurs comme le meilleur thonidé. Sa chair assez grasse s'accommode à toutes les préparations.

Autres espèces

D'autres pélagiques semblent également fréquenter nos eaux bretonnes. On peut citer notamment le **thon listao**, ou pélamide à ventre rayée, qui a été particulièrement observée et pêchée à l'automne 2023 en Bretagne sud. Le **germon**, ou thon blanc a, quant à lui, toujours été présent au large de nos côtes mais à des distances, souvent plus de 30 milles, que peu de pêcheurs sous-marins sont disposés à parcourir pour une hypothétique rencontre. Il en est un peu de même pour l'**espadon**, le *xiphias gladius*, bien que cette espèce ait été observée, voire capturée, dans des eaux côtières. Dans un précédent article, nous avons évoqué la colonisation de nos côtes par le sar commun, d'origine méditerranéenne. On peut aussi citer le **baliste**, dont des populations parfois nombreuses sont observées à l'automne. Depuis, il a été relaté la capture de **serrans** et de **rascasses**.

L'adaptation de cette nouvelle faune à nos eaux fraîches est une réalité. Il n'est donc pas impossible que d'autres espèces pélagiques viennent un jour rejoindre celles que nous avons énumérées. On peut penser au coryphène, désormais assez abondante en Méditerranée, présente au large du Pays basque et déjà recensée jusqu'au sud Irlande.

Joël Arvor



L'APECS

Vous avez pêché une RAIE, un REQUIN MARQUÉ ?

Aidez-nous à mieux comprendre les déplacements de ces espèces en nous signalant les captures d'individus portant une marque !

NOTEZ : N° marque, Date, Position, Taille

PRENEZ DES PHOTOS ET SI L'INDIVIDU EST VIVANT RELÂCHEZ-LE AVEC SA MARQUE

Appeliez le 06 77 59 69 83 ou complétez un formulaire sur asso-apecs.org

Vous avez observé un REQUIN PÊLERIN ?

Aidez-nous à mieux connaître ce géant en danger d'extinction. Il se nourrit de poulpe et peut être observé nageant en surface, surtout au printemps.

Appeliez vite le 06 77 59 69 83 puis complétez un formulaire sur asso-apecs.org

Cetorhinus maximus

Taille max : 12 m
Aileron dorsal triangulaire
Couleur du corps gris-brun-vertâtre
Intérieur de la gueule blanc

L'aileron dorsal, l'extrémité de la queue, et parfois le bout du nez, dépassent de la surface

Signalez à l'Apecs les requins pèlerins ainsi que les raies et requins marqués. Tous les deux ans, plus de 3 500 structures sur le littoral reçoivent les affiches de l'Apecs : capitaineries des ports, associations de plaisanciers, clubs de plongée, magasins d'accastillage, aquariums, associations naturalistes, comités des pêches, sémaphores de la marine nationale, SNSM, etc. L'objectif ? Que les usagers de la mer nous signalent leurs rencontres avec des requins pèlerins ainsi que leurs captures de raies et de requins marqués !

Fondée en 1997 à Brest, l'Association pour l'étude et la conservation des séliens (Apecs) est une structure à vocation scientifique et éducative. Salariés et bénévoles se mobilisent pour préserver et faire connaître les requins et les raies et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent. L'Apecs intervient essentiellement en France métropolitaine et s'intéresse aussi bien à des espèces à forts enjeux de conservation telles que le requin pèlerin ou le requin taupe commun qu'à des espèces exploitées comme l'émissole tachetée ou la raie bouclée.

Une raie ou un requin marqué ?

Le marquage consiste à capturer un animal et à lui poser une marque avec un numéro unique pour pouvoir l'identifier avant de le remettre à l'eau dans les meilleures conditions. Si l'animal est recapturé et que le pêcheur nous le signale (les coordonnées de l'Apecs sont aussi inscrites sur la marque), cela permet d'obtenir de premières informations sur les déplacements de l'individu. Tous les pêcheurs, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers, qui seront amenés à recapturer des requins marqués et à nous les signaler seront sensibilisés et remerciés individuellement. Si l'animal est vivant, nous les invitons à le remettre à l'eau avec sa marque après avoir noté le numéro à cinq chiffres qui y figure, la position de la capture, la date et éventuellement la taille et le poids de l'individu.

Vous avez observé un requin pèlerin ?

Depuis 1998, l'Apecs recense les observations de requins pèlerins en France métropolitaine. Cet outil de veille environnementale permet de suivre sur le long terme la présence de l'espèce et notamment d'identifier les secteurs et les périodes où les requins sont le plus régulièrement observés en surface. L'ensemble de ces données pourra aider à l'élaboration d'une stratégie de conservation efficace pour cette espèce menacée, hautement mobile et dont les migrations sont encore mal connues. Ces dernières années, le nombre de requins pèlerins observés diminue. Il y a moins de cinquante signalements par an.

L'équipe de l'Apecs compte sur la participation de tous les acteurs de la vie maritime ! Pour cela, un seul réflexe, signaler le plus rapidement possible toute observation de requin pèlerin au 06 77 59 69 83.



*Ci-dessus : l'enceinte de l'écluse
et l'équipe au travail*



ÉCLUSES À POISSONS

Présentation du projet à la Bernerie-en-Retz (44)

En septembre 2010, l'Association des pêcheurs à pied de la côte de Jade a initié un projet de restauration d'une écluse à poissons à la Bernerie-en-Retz. L'objectif principal est la préservation du patrimoine maritime local et la sensibilisation du public à cette technique de pêche traditionnelle et à la fragilité du milieu marin.

L'écluse Métriau : un choix stratégique et historique

*Ci-dessus :
le filet (ancroc) est posé*

Le site choisi est l'écluse Métriau, située face à la Boutinardièrre. Elle a été sélectionnée pour sa facilité d'accès et la présence d'un stock de pierres suffisant sur place. Construite au début du XX^e siècle par Pierre Métriau, elle a été exploitée par sa famille jusqu'en 1972.

Les étapes de la restauration (2017-2020)

- **Le bouton d'écluse (2017)** : La phase opérationnelle a débuté par la fabrication d'un « bouton » en béton (ouvrage de 1 500 kg permettant d'accrocher le filet nommé « ancroc »). Sa pose délicate a eu lieu en octobre 2017 avec l'aide d'engins de levage.
- **Les ailes de l'écluse (2018-2019)** : La restauration des murets de pierres s'est étalée sur deux ans. Ce travail colossal a mobilisé cent-vingt-neuf bénévoles sur quarante jours d'intervention pour dégager, trier et poser les pierres.
- **Finalisation et inauguration (2020)** : Après une dernière phase de consolidation suite à une tempête, l'écluse a été officiellement inaugurée le 8 février 2020 en présence de la famille Métriau et des autorités locales.

Fonctionnement et intérêt patrimonial

- **Technique de pêche** : l'écluse en forme de « V » piège les poissons et crustacés à marée descendante. Le courant dirige les prises vers le bouton où est fixé l'ancroc.
- **Écologie** : l'ouvrage crée un effet de « chasse » hydrodynamique qui aide à réguler la sédimentation et à évacuer la vase.
- **Reconnaissance** : ces écluses sont reconnues pour leur valeur culturelle et sont identifiées comme zone de patrimoine maritime (Zpm).

L'association assure désormais l'entretien régulier de l'ouvrage traditionnel et organise des visites pédagogiques pour faire découvrir ce savoir-faire ancestral.

En août 2025, pour la première fois, l'écluse rénovée a été remise en fonction à titre expérimental afin d'évaluer la biodiversité présente sur la bande littorale. Le constat est plutôt rassurant : de nombreuses espèces juvéniles ont été comptées puis aussitôt relâchées. Une démarche scientifique plus poussée pourrait être envisagée afin d'évaluer la santé réelle des espèces présentes sur la côte de la Bernerie-en-Retz ?

Landry Métriau et Muriel Jourdrein

*Ci-contre : juvénile de seiche
Ci-dessous, de droite à gauche : une sole juvénile,
un bouquet de belle taille, un maigre juvénile*



Immersion au cœur des fjords et duel avec le flétan

Pour tout pêcheur de plaisance, la Norvège évoque immédiatement des paysages de cartes postales et des eaux bouillonnantes de vie. Mais au-delà du cliché, c'est la rencontre avec une nature brute et des poissons hors normes qui forge les souvenirs les plus tenaces. Récit d'une expédition où le temps semble s'arrêter, entre tradition locale et défis écologiques. Dès l'arrivée au camp, l'ambiance est au dépaysement : des maisons colorées sur pilotis, une tranquillité absolue et cette sensation, rare chez nous, qu'il suffit de « descendre la canne » pour trouver le poisson. Pourtant, cette apparente facilité n'enlève rien à la technicité du sport, surtout quand on s'attaque au seigneur des lieux : le flétan.

Le flétan, 30 ans de puissance sous la coque

Le flétan (*halibut*) est bien plus qu'une prise de trophée ; c'est un animal dont la biologie impose le respect. Frédéric, le guide du camp, nous rappelle qu'un spécimen de 2,40 m peut avoisiner les 100 ans. Lors de notre séjour, un membre de l'association a mis au sec un individu d'1,45 m. Un beau coup de ligne qui cache une réalité impressionnante : ce poisson a probablement déjà 25 à 30 ans d'existence.

Le combat est à l'image de l'animal : une lutte de puissance pure. Surnommé la « table nageante », le flétan utilise sa forme plate pour coller au fond et résister aux courants. Une fois lancé, il est extrêmement difficile de le détourner de sa trajectoire. C'est une expérience de pêche sportive unique, complétée par la présence de lieux noirs très dynamiques et de morues massives.

Un équilibre local fragile

Si la biomasse rencontrée dans les fjords reste impressionnante par rapport à nos côtes de la Manche, les échanges avec les acteurs locaux révèlent une réalité complexe. Frédéric nous explique que la préservation des stocks n'est pas qu'une question de politique globale, mais aussi de traditions locales qui s'effritent. Pendant longtemps, des règles simples protégeaient le renouvellement des espèces : l'interdiction de pêcher la nuit ou l'arrêt total des activités durant les fêtes de Pâques laissaient un « ballon d'oxygène » aux poissons migrateurs pour se reproduire. Aujourd'hui, ce système est mis à mal par l'arrivée de navires-usines qui interceptent les bancs de poissons au large, avant même qu'ils n'atteignent les zones de ponte côtières. Frédéric observe ainsi que

même ici, les quotas doivent parfois être réduits drastiquement pour compenser une pression de pêche devenue trop forte.

Observer une nature en mutation

Le pêcheur de plaisance est aussi un observateur privilégié du climat. En 12 ans, Frédéric a constaté une hausse de la température de l'eau, atteignant parfois 16°C à 19°C en été. Ce réchauffement impacte directement la faune : les colonies de macareux peinent à nourrir leurs poussins car leurs proies habituelles s'éloignent des côtes.

Malgré ces défis, la biodiversité reste spectaculaire. Entre deux dérivés, il n'est pas rare de croiser des orques, des aigles pêcheurs ou même, plus exceptionnellement, un pélican égaré. La culture locale témoigne d'ailleurs de cet attachement à la vie sauvage, comme en témoigne cet « hôtel à mouettes » aménagé sur un ancien bâtiment de marins pour respecter les nids ancestraux de ces oiseaux qui accompagnent les bateaux depuis toujours.

Conclusion : un retour aux sources

Ce séjour en Norvège n'est pas seulement une quête de poissons records. C'est une immersion dans un environnement où la nature imprime encore son rythme, nous rappelant que la pérennité de notre passion dépend d'un équilibre souvent précaire. On quitte le camp avec une seule envie : revenir affronter les profondeurs de ces fjords magnifiques.

Denis Cottard





HÔTEL À HIPPOCAMPES

Le charme et la grâce du « Cheval de mer »

Poisson au corps cuirassé par une série d'anneaux osseux vivant aussi bien en Méditerranée que dans l'océan Atlantique et à peu près toutes les mers du monde, l'hippocampe est un poisson de la famille des syngnathes. C'est une espèce marine fascinante, majestueuse et charismatique qui épatte par sa curiosité : carapace à poche kangourou, des yeux de caméléon et une tête de cheval. Peut-être en avez-vous déjà croisé en émaillant vos filets ou en regardant dans les eaux claires et peu profondes des bassins ? Il suffit d'une source de lumière vive pour le repérer, attaché par sa queue préhensile à une algue ou une feuille de posidonie.

Hippocampe

Curieusement appelé « cheval de mer », sa forme anatomique et l'absence d'écailles lui donne une **attitude longitudinale avec un corps terminé par une queue annelée et flexible** qui lui permet de s'accrocher sur les coraux, algues ou herbiers marins. Il vit en général dans une trentaine de mètres d'eau et dispose d'une vessie natatoire pour flotter et respirer grâce à ses branchies.

Un excellent chasseur...

Long de 20 cm pour l'hippocampe couronné, jusqu'à 36 cm pour le géant du Pacifique, le plus petit, le pygmée d'Indonésie est long de 1 à 3 cm. **Il a une durée de vie de deux à quatre ans.** Sa tête forme un angle droit avec le corps et il se décline en plus de quarante espèces. Grâce sa nageoire dorsale rayonnée qui bat lentement (trente à cinquante battements d'aile par seconde), il se déplace verticalement, son mode de locomotion est la reptation. Les hippocampes n'ont pas la réputation d'être de bons nageurs. Néanmoins, ils revendiquent **d'excellentes capacités de camouflage.** Les chromatophores présents dans leurs cellules cutanées leur permettent de se confondre dans leur environnement pour surprendre leurs proies. Ce sont d'excellents chasseurs. Avec leur rostre en forme de trompette, ils aspirent leurs proies comme les artémias (petit crustacé) jusqu'à trois centimètres de distance. Dépourvu de dents et d'estomac, l'hippocampe suit un régime alimentaire assez strict en se nourrissant constamment de minuscules poissons, d'œufs et de copépodes planctoniques.

Un père idéal

Ne jouissant pas d'une résistance infaillible à toute épreuve, les hippocampes affichent toutefois une grande agilité. Ils s'accrochent à la végétation flottante pour parcourir de grandes distances. Exécutant de belles parades nuptiales rythmées, ils s'enroulent avec leurs partenaires pour rester en contact et s'accoupler. **Les rôles parentaux sont inversés et les couples font preuve d'une grande fidélité.** Les couples d'hippocampes sont des monogames successifs, ce qui leur permet d'assurer **plusieurs cycles de reproduction** avec une procréation réussie et continue. La femelle transmet ses ovocytes en déposant ses œufs dans un oviducte situé dans le corps du mâle à l'intérieur d'une poche incubatrice. La gestation est assurée par le mâle. Ce dernier s'isole et fécondera les œufs avec ses spermatozoïdes. Après trois à quatre semaines d'incubation, ces derniers explosent, provoquant de violentes contractions chez le mâle qui évacuera les alevins par une ouverture au sommet de la

poche à l'aide de spasmes caractéristiques. **Des milliers d'alevins seront expulsés et leur survie sera compliquée pour assurer la pérennité de l'espèce.** Tout juste sortis du ventre de leur père, ils ressemblent déjà à des hippocampes de quelques millimètres. **Une forte prédation décimera la plupart d'entre eux et quelques individus seulement arriveront à l'âge adulte.**

Des protecteurs des océans

Doté d'une structure osseuse dense déclinée en plusieurs couleurs, sa carapace le rend difficile à digérer pour les autres poissons. **Hormis le crabe qui s'en nourrit grâce à ses pinces acérées, l'être humain représente sans doute l'une des plus importantes menaces pour cette espèce historiquement victime de l'exploitation commerciale dans les pays asiatiques.** Séché pour le décor de votre maison, il est commercialisé pour la médecine traditionnelle asiatique qui lui reconnaît un pouvoir de virilité, d'anti-inflammatoire capable de traiter les douleurs et l'asthme. Ces exploitations diverses entraînent de surcroît le déclin de cette population.

Ils ont besoin de nous et nous d'eux. Des progrès doivent être réalisés pour endiguer son déclin. Des organisations se battent pour conserver la vie sous-marine. C'est le cas de l'Association Project Seahorse qui milite notamment pour la protection de l'hippocampe et les espèces fragiles. **En 1975, plusieurs gouvernements ont signé une Convention internationale des espèces de faune et de flore afin de réglementer le commerce d'espèces vivantes et sauvages.**

Des hôtels à hippocampes

En France, des structures publiques jouent également un rôle important dans la sauvegarde des hippocampes. Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan, qui a choisi un hippocampe pour son logo, a pour première orientation stratégique de leur charte de « **préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du golfe du Morbihan** ».

À Arcachon, où une charte de vie nocturne du Moulleau a été signée par les élus et les commerçants pour préserver les activités, l'Association des nettoyeurs subaquatiques (NSA), une équipe de plongeurs, s'est donné pour but de nettoyer les fonds marins des eaux du port du bassin il y a deux ans et demi. Cette initiative intelligente a permis de faire une incroyable découverte : « **La présence d'hippocampes !** » ont rapporté Germain Stoldyck, le directeur général du port, et Olivier Linardon, le président des NSA. Découverte montrant ainsi **la bonne qualité des eaux du port.**

Dans leur projet de préservation de la biodiversité, les équipes du port ont, grâce à l'aide d'entreprises qui vendent des récifs artificiels, d'abord installé un hôtel à hippocampes dans les eaux du port d'Arcachon, puis coulé deux autres en juillet 2025. Le projet a séduit le Fonds d'intervention maritime qui finance des combinaisons et du matériel de plongée, de quoi filmer sous l'eau. Ainsi, les jeunes de l'association sont chargés de veiller sur les hippocampes, de les suivre. Ils plongent toujours encadrés par des moniteurs.

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des actions mises en place du port d'Arcachon et dans le cadre de la certification ISO 18725 « Ports propres actifs en biodiversité ». Peut-être suscitera-t-elle des envies...

Patrick Gobbé et Bruno Fanara



NETTOYAGE DES PLAGES

Trégunc (29)

Pour la deuxième année consécutive, l'Association des pêcheurs sportifs de la pointe a organisé un ramassage de déchets sur la plage de Kersidan (commune de Trégunc) ce dimanche 1^{er} février 2026.

Lors de cet événement, environ 50 kg de déchets ont été ramassés par l'équipe de vingt-et-un bénévoles (dont huit enfants entre quatre et onze ans). Une manière utile et conviviale pour les membres de l'association de se réunir en cette période hivernale et de sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de préserver notre environnement.

Suite aux dernières tempêtes, de nombreux macro-déchets ont été collectés, mais les participants ont aussi pu constater une quantité plus importante de « larmes de sirènes » (microbilles de plastique) qu'en 2025. Les mares en partie haute de l'estran étaient remplies d'un mélange d'algues et de micro-plastiques de taille inférieure au centimètre aussi appelé « soupe de plastique ».

De plus les participants ont aussi constaté la présence de petites galettes de fioul qui pourraient être issues du naufrage de l'Erika datant pourtant de 1999. Une situation préoccupante sur cette plage très fréquentée, que ce soit par les pêcheurs ou les surfeurs.

Alexandre Soenen

Pénestin (56)

Dans le cadre de nos actions pour la protection du littoral, les bénévoles de l'Association de l'AUMM organisent deux fois par an une opération de nettoyage de la plage lors des grandes marées où sont stationnés nos bateaux.

Ces journées mobilisent de nombreux adhérents qui donnent de leur temps pour ramasser les déchets accumulés sur le sable et aux abords de la zone de mouillage. Plastiques, pieux de bouchots, bois, et autres débris sont collectés avec soin afin de préserver la beauté du site et de protéger l'environnement marin.

Une fois le nettoyage terminé, l'ensemble des déchets est regroupé à l'entrée de la plage. Les services municipaux de la mairie interviennent ensuite pour récupérer les déchets et les acheminer vers les déchetteries appropriées.

Ces actions, menées dans un esprit de solidarité, de convivialité et de respect de la nature, illustrent l'engagement constant de notre association en faveur de la protection de notre littoral.

Christian Leprêtre



Merluccius merluccius

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : Osteichthyes

Ordre : Gadiformes

Famille : Merlucciidae

Sous-famille : Merlucciinae

Genre : *Merluccius*

- Noms communs français : merlu blanc en Languedoc-Roussillon

- Noms communs internationaux : european hake (GB), nasello, merluzzo (I), merluza, seehecht (D), heek (NL)

Les dénominations du merlu commun au travers les siècles :

Merluccius merluccius, Linnaeus 1758, *Gradus ruber* Lacepède, 1803,

Merluccius vulgaris Fleming, 1828, *Hidronus marlucius* Minding, 1832.

Le merlu fait partie de l'ordre des gadidés tels que le cabillaud, le merlan et l'églefin. Il se distingue par l'absence de barbillon sous son menton.

Le merlu est un poisson au corps allongé et élancé, au dos de couleur gris et au ventre blanc. Une ligne latérale ombrée parcourt le poisson dans toute sa longueur. Ce poisson possède une nageoire caudale et une anale et deux nageoires dorsales, une pectorale et une pelvienne.

Concernant la tête, l'animal possède des crêtes osseuses saillantes, communes à son espèce, le long de sa surface. En avant de sa tête, ce poisson a une bouche fendue, en corrélation avec son mode d'alimentation carnassier. L'intérieur de la bouche varie en fonction de l'âge de l'animal : de couleur grise pour les juvéniles et plus foncé pour les adultes. Le mode d'alimentation du merlu a poussé l'animal à acquérir des adaptations morphologiques pour ses dents, qui sont grandes et avec une mandibule proéminente. À noter aussi que la mâchoire inférieure est légèrement prognathe, ce qui signifie qu'elle est avancée par rapport à celle du haut. Le dessus de la tête du poisson comporte des crêtes osseuses saillantes.

Répartition géographique du merlu commun

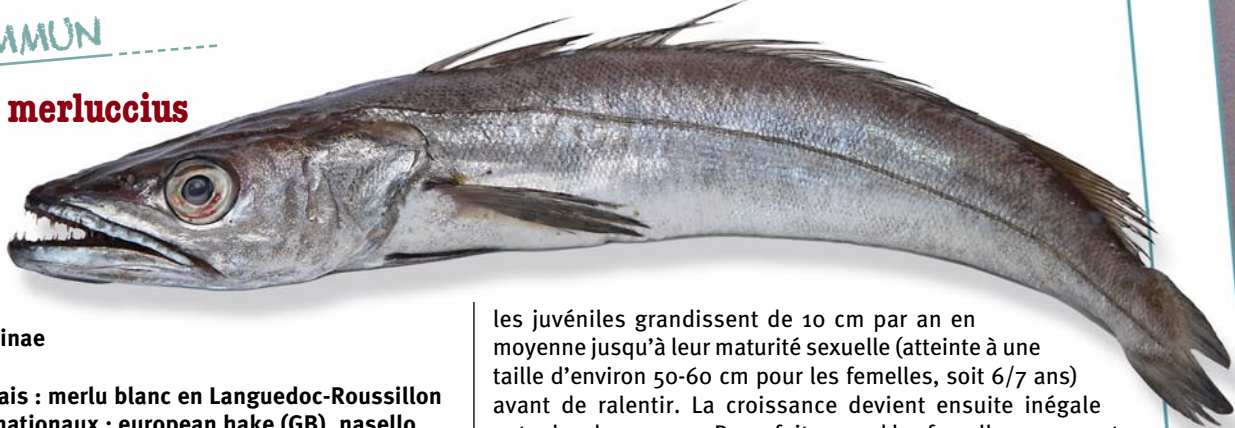
Merluccius merluccius se répartit sur toute la région de l'Atlantique Nord-Est, mer Méditerranée jusqu'au sud de la mer Noire et est aussi présent sur les côtes françaises.

Habitat, cycle de vie et habitudes alimentaires

Mode d'alimentation et lieu de vie

Ce type de poisson est qualifié de « **démersal** », cela signifie qu'il vit près des fonds marins (à une profondeur comprise entre 100, 200, voire 700 m) sur des zones différentes, mais pas de façon permanente. Pour connaître l'âge des poissons, les scientifiques utilisent des otolithes, qui sont des structures minérales contenues dans l'appareil auditif des poissons. Au même titre que les cernes de l'écorce des arbres, ces petites concrétions minérales permettent de retracer les différents milieux que le poisson a traversés, leur état physiologique et permettent aussi une estimation de leur âge !

Même si aujourd'hui, l'utilisation des otolithes ne permet pas d'avoir un âge précis du poisson à un instant T, on estime les chiffres suivants :



les juvéniles grandissent de 10 cm par an en moyenne jusqu'à leur maturité sexuelle (atteinte à une taille d'environ 50-60 cm pour les femelles, soit 6/7 ans) avant de ralentir. La croissance devient ensuite inégale entre les deux sexes. De ce fait, quand les femelles mesurent 1 m une fois adultes, les mâles ne mesurent quant à eux que 80 cm. De nouvelles techniques sont développées pour mesurer la croissance : capture, marquage et recapture après un séjour plus ou moins long en mer.

Reproduction

La reproduction des merlus démarre quand leur taille atteint environ 40 cm pour les mâles (environ deux ans) et vers 50-60 cm (3/4 ans) pour les femelles. Dans le golfe de Gascogne, la ponte dure tout l'hiver. Plus elle a lieu en zone septentrionale, plus elle est tardive. Les frayères (lieu où les poissons déposent leurs œufs) se font dans les accores du plateau continental, (qui sont des zones de rupture abrupte du relief sous-marin), propices au stockage naturel des nutriments et donc favorables au développement des poissons. Le lieu de ces frayères s'étale du nord du golfe de Gascogne à l'Irlande. La quantité d'ovules produite par les femelles est comprise entre 110 000 et 350 000, selon la taille des femelles. Après une phase larvaire qui se fait entre deux eaux, les juvéniles tombent sur le fond à une profondeur supérieure à 200 m. Par la suite, ils rejoignent les nourriceries (zones de nutrition des juvéniles) à une profondeur comprise entre 75 et 120 m sur substrat vaseux, qui se situent souvent dans le golfe de Gascogne et au sud de l'Irlande.

Migration

Les merlus réalisent aussi des migrations, comme bon nombre de poissons, directement en lien avec leur mode de reproduction. En effet, les juvéniles restent environ deux ans et demi dans les vasières avant de migrer vers les zones du plateau continental. Enfin, les adultes, une fois à maturité sexuelle, viendront se reposer sur le talus pour y pondre leurs œufs.

Pêche et vente du merlu

Le merlu est pêché au chalut, au filet et à la palangre. En Atlantique Nord Est, les principaux pays exploitants sont l'Espagne, la France et le Royaume-Uni, tandis que d'autres nations comme le Danemark, l'Irlande, la Norvège ou les Pays-Bas contribuent au reste des captures. À côté du merlu européen, deux autres espèces — *Merluccius capensis* et *Merluccius paradoxus*, pêchées en Afrique du Sud — sont également commercialisées en France, principalement sous forme de produits surgelés.

Apports nutritifs du merlu

La chair du merlu est très digeste. C'est un poisson, dit « maigre », qui regorge de nutriments : des protéines, des acides gras oméga-3 ainsi que des vitamines (vitamines D et B12) et des minéraux. Avec peu d'arêtes et à la chair blanche et délicate, c'est un régal pour les enfants. Ce poisson se cuisine un peu à toutes les sauces : en papillote, à la vapeur, à la poêle, en grillade ou entier au four...

Anaïs Le Coz
en mission de service civique pour la FNPP

Références :

- [https://doris.ffessm.fr/Especies/Merluccius-merluccius-Merlu-commun-2643/\(rOffset\)/o](https://doris.ffessm.fr/Especies/Merluccius-merluccius-Merlu-commun-2643/(rOffset)/o)
- Etude monographique du merlu, *Merluccius merluccius* L. (première partie). s. d., G. Belloc
- Merlu (*Merluccius merluccius*) - stock Nord - 2006. s. d, Ifremer
- <https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/5731.pdf>
- <https://peche.ifremer.fr/content/download/40156/file/MerluBio2.pdf>

« Patrimoine reconnu, protégé, classé... Rien n'est joué ! »

Depuis vingt-trois ans la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises milite pour la préservation de ce patrimoine maritime exceptionnel. Les succès obtenus au bout de tant d'années, auréolés de la puissance publique, nous laissaient à croire que le temps des dénégations de reconnaissance de ce patrimoine et des destructions ignorantes des premières années était passé. L'évolution récente des événements montre hélas qu'il n'en est rien et que ce que l'on pourrait prendre pour inscrit dans le marbre, n'est en réalité que fragile illusion coupable d'avoir endormi notre vigilance.

De quoi parle-t-on ?

Lors du Grenelle de la mer, nous avons obtenu que les phares soit reconnus comme patrimoine national à préserver. La décennie suivante a vu la quasi-totalité des phares passer sous la protection du ministère de la Culture au titre de monuments historiques, classés ou simplement protégés.

Mais à l'épreuve des faits, ce distinguo n'a en réalité que peu d'effet en ce qui concerne leur protection. Ce que Prince à fait, Prince peut le défaire. Car ces phares et feux moins importants sont tous des établissements fonctionnels relevant de la mission du service public du balisage de l'État, dite mission régaliennne. En d'autres termes, un phare en service est d'abord un moyen de signalisation avant d'être un monument patrimonial. Autrement dit, s'il faut le mettre aux normes, modifier son signal lumineux, voire l'éteindre, ou pire le détruire, ces interventions de l'administration du balisage primeront sur les considérations patrimoniales. Ainsi, qu'il soit classé ou simplement protégé ou sans aucune protection, tout cela passera au second plan, voire aux discrètes oubliettes d'un embrouillamini de communiqués filandreux censés décourager toute velléité de recours. Les travaux prévus auront lieu. Et si ces interventions peuvent être légitimées par une vraie bonne raison consensuelle, c'est évidemment plus facile à faire passer auprès de la Culture et des vigiles de ce patrimoine. Illustrons notre propos d'un exemple en cours et significatif. Un parmi tant d'autres actuels.

Janvier 2025

Suite à une petite fuite d'un petit robinet de vidange d'une des cuves à mercure du phare du Créac'h (Ouessant), l'administration embraye sur le danger de la situation : à juste titre certes, mais pourquoi ne pas faire les réparations qui s'imposent au lieu d'orchestrer la fin programmée du phare le plus puissant d'Europe, patrimoine mondialement connu, classé Monument Historique et siège du grand musée national des phares en pleine rénovation ? Car ce qui est prévu n'est pas moins que d'éteindre les deux étages de lanternes aux optiques les plus grandes de France et toujours en service (2,20 m de haut), de diminuer drastiquement la puissance de 30 à 19 milles (55 à 35 km) en les remplaçant par un simple feu à leds dit « industriel ».

La France ayant signé la convention de Minamata (2013) contre la pollution du mercure, retirer le mercure des phares devient légitime. Côté phares en mer, on le comprend au regard de l'instabilité du mercure dans la cuve par gros temps. Mais à terre... La présence de mercure dans les phares s'explique par le besoin d'entraîner en rotation de lourdes optiques de Fresnel tout en limitant l'énergie pour le

faire. Cette utilisation de la cuve à mercure pour faire flotter les optiques s'est imposée il y a plus de 100 ans. Chaque plateau d'optique du Créac'h pèse 17 tonnes ! Sans mercure, leur rotation régulière est impossible. Comme il n'existe pas encore de technique nouvelle alternative pour ce poids -et que l'administration n'a surtout pas cherchée -, préférant aller au plus simple et au plus vite sans préoccupation du coût patrimonial.

Les doubles optiques du Créac'h de quatre fois deux éclats à chaque quart de tour donnent au phare une signature unique en couronne à huit faisceaux dont la célébrité est mondiale. Les Ouessantins se sont battus, et continuent, avec le collectif de l'île « Vent de Bout » et nous-mêmes, pour retarder ces travaux jusqu'à ce que Catherine Chabaud, devenue ministre de la Mer, interpellée sur ce dossier par la députée locale, s'oppose à ce chantier tant qu'une solution permettant de conserver les optiques historiques en service n'est pas trouvée.

Un appel à proposer cette nouvelle technologie a été lancé. Mais l'administration ne cache pas son impatience à en finir. Or il faudra nécessairement du temps. Qu'arrivera-t-il si un nouveau ministre moins enclin au patrimoine des phares laisse libre court à l'acharnement administratif d'en finir avec nos attermoissements au regard de la protection du patrimoine ? Vigilants nous sommes depuis toujours, vigilants nous restons face à une raison dont la pseudo urgence est sans fondement pour les phares à terre.

Le CEREMA lui-même, organisme d'État d'innovation et de recherches techniques qui vient en appui des administrations et collectivités territoriales, indiquait déjà dans une étude de mars 2019 que « *Limiter le mercure dans les phares est donc un travail de long terme qui peut se faire au cas par cas en fonction des rénovations, mais en adoptant une démarche volontariste. Ainsi à chaque rénovation, les avant-projets devraient intégrer un volet explorant les solutions alternatives au mercure* ». Il faut espérer que l'administration des phares, qui a commandé ce rapport, en a fait la lecture. Sans doute en diagonale au vu des conclusions.

Quant au ministère de la Culture, son intervention dans ce débat a été bien « discrète ».

Mais il nous reste, si nécessité se présente, matière à recours. À suivre...

Marc Pointud
chevalier du Mérite maritime
président de la Société nationale
pour le patrimoine des phares et Balises
www.pharesetbalises.org

© Photos Ekaterina Schekina

MUSEE
PHARES & BALISES

L'histoire de la poutargue remonte à l'Antiquité, où les Égyptiens et les Phéniciens salaient et séchaient les œufs de mulets. La poutargue était considérée comme une denrée précieuse et était souvent offerte en cadeau aux rois et aux dignitaires. Elle a été introduite dans le bassin méditerranéen par les Grecs et les Romains. Au fil des siècles, la production de poutargue s'est développée dans différents pays méditerranéens, tels que la Tunisie, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, avec des méthodes de fabrication traditionnelles qui ont été transmises de génération en génération.

Selon l'étymologie, le terme « boutargue » ou « poutargue » aurait une origine arabe, plus précisément dans la racine verbale *battarikh* qui signifie « conserver dans de la saumure ». Ce mot arabe est devenu « boutharkha » ou « battarikh » en arabe tunisien, signifiant « œufs de poisson salés et séchés ».

Les premiers écrits faisant mention à la poutargue remontent à 1607, où les œufs de mulets salés et séchés sont décrits comme un produit donnant soif, fabriqué par les provençaux et appelé « botarges » dans « Le Thrésor de santé ou mesnage de la vie humaine - Fait par un des plus célèbres & fameux médecins de ce siècle » (Lyon, Huguetau, 1607). À partir du XVIII^e siècle (en 1770 dans le « Dictionnaire portatif de commerce ») on mentionne que la poutargue est fabriquée à huit lieues de Marseille, dans un endroit appelé « Martegue ».

En 1777, le prêtre Jean-Pierre Papon décrit le processus de séchage des œufs de mullet, identique à celui de notre époque : « La poutargue, qu'on y fait avec les œufs des femelles des mujous ou mulets qu'on sale, quand on a bien nettoyé les ovaires, et qu'on fait sécher au soleil, après les avoir aplatis sous un poids qu'on met dessus, passe pour être fort délicate. On l'a vendue jusqu'à neuf francs la livre. On en sale tous les ans jusqu'à quarante quintaux, ce qui suppose une étonnante fécondité dans le mullet ».

Sa fabrication et sa consommation en Provence sont attestées par des sources anciennes. Ainsi, en 1782, Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy, un érudit français auteur d'« Une Histoire de la langue et de l'ancienne littérature française, des sciences, des arts et des usages » fait mention de la poutargue et le processus de fabrication ne semble pas avoir notablement changé depuis cette époque.

Le mot « poutargue » désigne précisément une poche d'œufs (rogue) de mullet, poisson aussi appelé « muge », qui est soigneusement nettoyée puis salée et séchée. Sa rareté (peu la fabriquent encore en Provence) et le soin qu'exige sa préparation en font un produit de luxe à la saveur puissante et marine, d'une belle couleur ambrée.

L'appellation « poutargue » ou « boutargue », et bien, cela dépend de votre région et de votre préférence personnelle ! En France, on dit plutôt « poutargue », en Italie, on parle de *bottarga*. En Tunisie, on dit *melya*, *boutharguette* ou *adam h'out*, littéralement « œufs de poisson ». C'est d'ailleurs le terme utilisé très souvent par la communauté juive originaire de Tunisie.

Caviar de la Méditerranée ou caviar de Martigues (*poutargo* ou *boutargo* en provençal) de la commune de Martigues/Port-de-Bouc dans le département des Bouches du Rhône à la saveur puissante et marine, c'est un mets délicat, très apprécié par les amateurs de gastronomie.

Comme le caviar, la poutargue fait partie de ces mets onéreux et prestigieux qui sont surtout appréciés pour leur saveur exceptionnelle.

Malgré son prix qui n'est pas à la portée de tout le monde, elle fait tout de même de plus en plus d'adeptes sur toute la France. Outre son goût unique, elle présente aussi certains bienfaits sur la santé. Il faut savoir que la fabrication de ce type de produit passe par un certain nombre d'étapes essentielles.

Traditionnellement, c'est au moment où le muge quitte l'étang de Berre pour aller frayer en mer que les poissons sont capturés « au passage » avec un filet horizontal appelé « calen ». La période de pêche relève d'une autorisation du 1^{er} juillet au 1^{er} mars (le printemps est réservé à l'entrée du poisson dans l'étang de Berre).

La préparation de la poutargue est un processus long et délicat qui nécessite une grande expertise. Cela commence par la sélection des mulets, ou muges (*mujous* en provençal) dont on prélève la poche d'œufs. Les femelles pleines (d'une pression des doigts à hauteur des ouïes le pêcheur en juge) sont délicatement prélevées et rangées côte à côte, sur le dos, et sur un seul rang bien sûr, en casier.

Ensuite, on vient **extraire par incision la poche d'œufs (rogue) de manière à la garder en une seule pièce (jambe)**. Le prélèvement de cette double poche très fine, qui maintient la cohésion des œufs et ne doit absolument pas être abîmée, est la phase la plus délicate d'une fabrication au demeurant fort simple.

Côté queue du muge, un morceau de chair attaché à la double poche, appelé le pécou, est conservé pour faire bouchon et éviter que les poches ne se vident.

Les poches sont rincées à l'eau froide, essuyées et mises au sel (posées sur une couche de sel à cristaux plutôt petits mais il ne s'agit pas de sel fin). La qualité et la quantité de sel utilisées, le temps de salage font partie des secrets de fabrication. L'expérience

et l'œil de l'artisan lui permettent de savoir quand il est possible de passer à l'étape suivante. On insiste sur le salage du pécou dont la déshydratation doit assurer sa résistance mécanique.





L'opération qui suit est délicate, car elle requiert beaucoup de doigté et de patience, c'est le déveinage, que l'on pratique aussi lorsqu'on prépare un foie gras. Il s'agit de retirer à la main les veines qui parcourent la poche. En effet, si, au cours de la préparation une veine est percée, le sang qui se répand donne une amertume qui altère la qualité du produit, ce que détectent les connaisseurs. Cette opération est longue et délicate, indispensable car elle est un gage de qualité.

Pendant la phase de salage, elles perdent leur eau, concentrant les arômes et favorisant la conservation en ôtant aux bactéries anaérobies leur milieu. Elles perdent à cette occasion environ 1/3 de leur poids. Elles sont alors rincées et rangées entre deux planches de bois.

Là, à l'abri, débute une phase de séchage au soleil ou en clayettes ventilées durant deux à trois jours. Entre les planches, les poutargues reçoivent une légère pression et s'aplatissent régulièrement pour obtenir cette forme de caractéristique d'une épaisseur d'1,5 cm et la cohésion des œufs est renforcée. L'exsudation de sel est essuyée et elles sont alors pendues par le pécoü pour encore quelques jours durant lesquels leur saveur s'affine et s'affirme. Elles peuvent alors commencer à être consommées. La couleur de ces minuscules grains est d'un miel ambré et la texture est souple. La couleur fonce avec le temps (jusqu'à noircir pour une poutargue très vieille) en même temps que la poutargue sèche et durcit. Le temps lui confère son goût salé et intense, avec des notes de noisette et de fruits de mer, elle fond en bouche lorsqu'elle est bien préparée. Son goût et sa texture peuvent varier en fonction de la méthode de production, de la qualité du poisson utilisé et de la durée de conservation.

En fabrication artisanale, elles sont présentées simplement dans leur gaine d'origine, naturelle et transparente. Les « industriels » les trempent dans de la paraffine alimentaire qui assure mieux leur conservation hors de toute oxydation à l'air. Certains artisans utilisent, plus récemment, de la cire d'abeilles.

Quand on remonte l'histoire de la poutargue, en 1920, on comptait une dizaine de calens entre Martigues et Port-de-Bouc. Actuellement, il en reste deux en fonctionnement dont un à Martigues, un à Port-de-Bouc. Un a existé aux Saintes-Maries-de-la-Mer mais je ne sais s'il est toujours présent. Autrefois, on utilisait presque exclusivement des mulets de la pêche locale, autour de l'étang de Berre. De juillet à septembre, les femmes venaient frayer dans les eaux chaudes du canal de Caronte qui relie l'étang à la Méditerranée et les pêcheurs tendaient les calens, entre les deux rives du canal.

À l'heure actuelle, seules les poutargues artisanales produites à Martigues et Port-de-Bouc sont issues de la pêche locale. Toutes autres ventes (épicerie, supermarché, etc.) sont issues de fabricants qui s'approvisionnent à l'international, chez les pêcheurs de Mauritanie, d'Amérique du Nord et du Brésil.

La poutargue se consomme de plusieurs façons : en fines tranches, sur des toasts beurrés, râpée dans un plat de pâtes, spaghetti à la poutargue, linguine à la poutargue et aux coques, spaghettis à la poutargue, chapelure pâtes aux fleurs de courgettes et poutargue pâtes au thon, anchois et poutargue, spaghetti aux palourdes et citron.

Jean-Antoine Véruni



OPEN DU CROISIC

**Samedi 13 et dimanche
14 juin 2026**



Le Club de croisière croisicais et son activité pêche le CCC Fishing club est fier d'organiser son 5^e challenge de pêche Open du Croisic au large du Croisic avec un nombre limité de soixante bateaux.

Notre volonté est le respect de la mer en préférant des pratiques responsables et respectueuses de la ressource.

C'est pour cela que c'est un **challenge en « No-kill » de pêche du bar**. Il est ouvert à tous, en bateaux par équipage de deux ou trois personnes, une canne en action de pêche par personne.

Les cinq plus grands bars de chaque équipage seront retenus par manche. L'équipage qui aura le plus grand nombre de points sur les deux manches gagne. En outre, il y a un concours individuel.

Nous sommes fiers d'avoir une très belle dotation. Il y a aussi deux tirages au sort de très belles cannes, chacun peut espérer quelque chose !

L'hébergement des bateaux et la mise à l'eau au port de plaisance est prise en charge par l'organisation le vendredi et le samedi.

Règlement et fiche d'inscription disponibles sur le site cccroisicais.com, onglet « pêche » ou demande de renseignement à l'adresse suivante : cccfishingclub@gmail.com.

Avis aux amateurs !

Pour les plus courageux, il y aura un repas dansant avec DJ le soir dans le cadre magnifique de l'ancienne Criée.

Mikaël Marquez Lecallo



VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !

**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**

Un lieu de belle taille pêché Thérèse Boursier au large de Crozon-Morgat (29).



Un lieu de 3 kg pris par Jean Boutros au large des Glénan (29).



Un bar de 67 cm et 2.4 kg pêché par Dany Rouzo au large de Guidel (56).



Un denti de 8 kg pêché au large de Hyères (83).



Un Saint-Pierre de 2 g pêché au large de Concarneau (29).



RESPECTONS LES TAILLES

*LFL : longueur maximale inférieure-fourche - LT : longueur totale - LC : longueur céphalotrocanter - MN : Mer du Nord - LB : La Baie - CM : Calvados Manche

*Tailles préconisées par la FNPP

Alote	30 cm	Congre	60 cm	Lemande sole	30 cm	Mulet	30 cm
Anchois	12 cm	Dorade grise	23 cm	Lingue julienne	63 cm	Orphie	30 cm
Baleine	123 cm	Dorade rose/Pagot rose	60 cm	Lingue bleue	20 cm	Pie coraillet	30 cm
Bar	27 / Sud 48"/p	Dorade royale	23 cm	Lutite/Baudrie	50 cm	Rougets (barbet/gondrin)	15 cm
Bar moucheté	30 cm	Eglen	23 cm	Malgre	50 cm	Sar commun	25 cm
Barbeau	30 cm	Esquidon	30 cm	Makaire blanc	133 / 168 cm	Sardine	11 cm
Bonite	40 cm	Flet	20 cm	Makaire bleu	LFL* 101 cm	Saumon	50 cm
Calendard 8/9/10 (20cm)	42 cm	Hareng	20 cm	Maquereau	20/26 / 45 cm	Sole commune	25 cm
Cardine	20 cm	Lieu jaune	25p	Merlu	27 cm	Thon rouge LFL* 30 kg ou 115 cm	
Chapon	30 cm	Lieu noir	30 cm	Morue	27 cm	Truite de mer	35 cm
Crochard	15 cm	Limande	20 cm	Moustelle	30 cm	Turbot	30 cm

Cardine	30 cm	Chinchard	30 cm	Dorade grise/royale	30 cm	Limande sole	30 cm
Flet-Hareng	30 cm	Rougets (b.p.)	30 cm	Maquereau	30 cm	Sole commune	30 cm

Atlantique	30 cm	Manche-mer du Nord	30 cm	Alote-Barbeau	30 cm	Chinchard	30 cm
Chinchard	30 cm	Maquereau	30 cm	Crochard	30 cm	Morue	30 cm
Dorade rose/Pagot rose	30 cm	Orphie	30 cm	Maquereau	30 cm	Truite de mer	30 cm
Esquidon	30 cm	Sardine	30 cm	Merlu	30 cm	Turbot	30 cm
Flet	30 cm	Saumon	30 cm	Maquereau	30 cm		
Hareng	30 cm	Sole commune	30 cm	Orphie	30 cm		
Lieu jaune	30 cm	Thon rouge	30 cm				
Lieu noir	30 cm						
Limande	30 cm						
Morue	30 cm						
Moustelle	30 cm						
Truite de mer	30 cm						
Turbot	30 cm						

François Houllier reconduit à la tête de l'Ifremer

Sur proposition du conseil d'administration de l'Ifremer qui s'était réuni le 23 janvier 2026, **François Houllier vient d'être officiellement nommé par décret président-directeur général de l'Ifremer pour les 5 prochaines années.** Fort de son engagement au service de l'Ifremer et du développement des sciences et technologies marines depuis septembre 2018, François Houllier a présenté sa candidature au renouvellement de son mandat de président-directeur général de l'institut. Réuni le 23 janvier 2026, le conseil d'administration a soutenu cette démarche en proposant sa candidature au gouvernement.

Fête de la mer et des littoraux 2026

Cette année, la fête de la mer et des littoraux revient pour sa **8^e édition**, un **rendez-vous désormais incontournable pour toutes celles et ceux qui partagent l'ambition de mieux connaître, aimer et protéger la mer et nos littoraux.** Cette nouvelle édition marque une étape importante dans l'histoire de notre fête, avec une double temporalité inédite, pensée pour toucher un public toujours plus large et prolonger la mobilisation tout au long de l'été.

Un premier temps fort se déroulera du 5 au 8 juin 2026, à Paris et partout en France, autour d'un message clair et fédérateur : « La mer commence ici ».

Ce moment symbolique rappellera que les enjeux maritimes concernent l'ensemble des territoires, bien au-delà des côtes, et que chaque citoyen a un rôle à jouer dans la préservation des océans.

Un second temps, plus long, s'étendra de juin à septembre 2026. Durant tout l'été, une véritable armada d'événements labellisés prendra place sur l'ensemble de l'Hexagone, en Corse et dans les Outre-mer, illustrant la richesse, la diversité et le dynamisme des initiatives locales.

La FNPP invite toutes les associations affiliées à inscrire leurs activités estivales dans le cadre de cet événement :

<https://fetedelameretdeslittoraux.fr/les-evenements/>

- Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute -

CPML50-FNPP entre 1 500 et 1 700 pêcheurs de loisir dans la rue

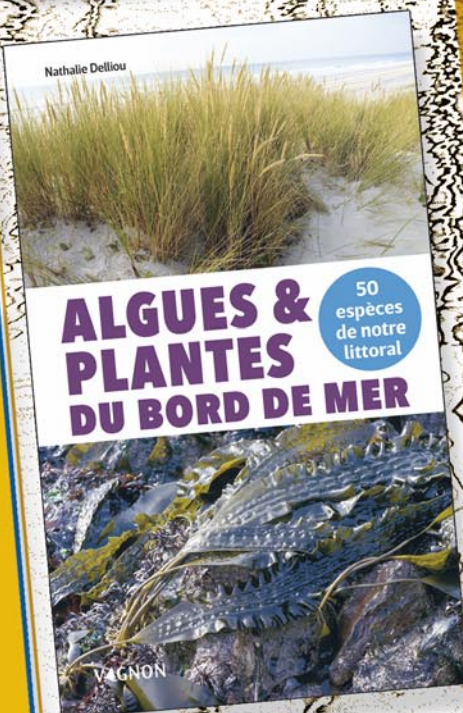
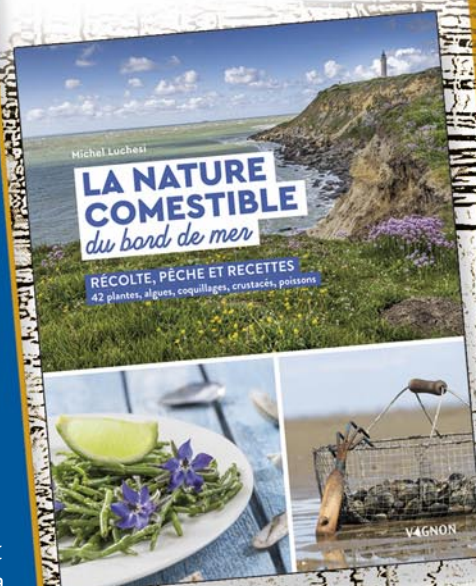
Pour donner une suite à la fin de la **consultation publique où plus de 8 000 contributions ont été enregistrées** et, pour soutenir notre confédération Mer et Liberté dans sa négociation avec notre ministre déléguée à la mer, Catherine Chabaud, **entre 1 500 et 1 700 pêcheurs se sont rassemblés le samedi 14 mars dans les rues de Cherbourg pour dénoncer une décision arbitraire d'attribuer un quota de 5 maquereaux par jour et par pêcheur avant même la clôture de la consultation publique.** **La FNPP et la CML rappellent leur attachement à une gestion durable de la ressource, fondée sur des données scientifiques objectives et sur un partage équitable entre tous les usagers de la mer.** Elles soulignent que la pêche récréative constitue une pratique populaire, familiale, intergénérationnelle et structurante pour l'économie locale (ports, commerces, nautisme, tourisme), et que cette restriction qui s'ajoute aux autres en fragiliserait durablement l'équilibre. Nous remercions tous les élus de notre département (sénateurs, députés, maires) qui nous ont soutenus par leurs interventions auprès de notre ministre de tutelle et par leur présence dans nos rangs, Un grand merci à nos amis pêcheurs des départements limitrophes (Seine-Maritime, Calvados) et de la région Bretagne Nord de leur participation. **Les manifestants exigent un quota minimum de 15 maquereaux par jour.**

Denis Richard président du CPML50-FNPP

NDLR : la CML travaille sur une étude du nombre idéal de maquereaux pour ne pas impacter la ressource et donc la pêche artisanale.



Éditions : Vagnon



LE HAVRE (76)

Denis Cottard succède à André Delcher

Président de l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre, André Delcher a décidé de tourner la page à l'approche de ses 78 ans. Il est remplacé par Denis Cottard, nommé président de l'APPLH le 20 janvier dernier, qui prend les commandes de la plus grosse association de pêcheurs de loisir en mer de Seine-Maritime. Il est accompagné de Laurent Duparc qui occupe le poste de vice-président.

Pêcheur de bord depuis sa plus tendre enfance sur le littoral cauchois autour d'Étretat, Denis Cottard est loin d'être un inconnu. C'est en 2015 que cet ancien garagiste et pilote automobile professionnel, conseillé par des amis croisés sur les pontons, a rejoint les rangs de l'APPLH. En 2020, à l'aube d'une future retraite, ressentant la nécessité de pratiquer une pêche propre et respectueuse, il est entré au conseil d'administration de l'APPLH. Sa vision sur le long terme était de promouvoir la protection des espèces, la conservation de la faune marine, de la biodiversité et une utilisation durable par les activités maritimes et littorales dans le respect des habitats et des écosystèmes marins pour l'intérêt général des pêcheurs de loisir.

À fond dans les starting-blocks, il est ensuite devenu vice-président du comité pêche plaisance 76 présidé par Maurice Rogeret pour gérer les associations de Seine-Maritime réunies au comité régional. Dans la foulée de ses ambitions, Denis Cottard, amateur de pêche exotique nordique, a même été élu vice-président de la FNPP pour diriger la façade Manche Est et mer du Nord (MEMN) en remplacement de Dominique Viard décédé le 29 décembre 2024. C'est donc une double mission pour le président de l'APPLH qui, depuis l'assemblée générale récemment déroulée à Berk (le 31 janvier 2026) en présence de toutes les associations de la façade MEMN, pourra toutefois compter sur Jean-Michel Nowakowski, nouveau président du comité régional HF HN, et Jean-Luc Coret, vice-président des Hauts-de-France, et Éric Donis, secrétaire du comité régional.

Dix ans de bonheur, vingt ans de passion

André Delcher, après une quinzaine d'années de collaboration avec Daniel Thomas, démissionnaire en mars 2025, et dix années de présidence à la tête de l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre, a laissé sa place à Denis Cottard qui occupait le poste de vice-président en ce début 2026. N'allez pas croire que c'est la valse des têtes de séries au Havre. Non, tout simplement, il arrive parfois que la charge de travail commence à peser quand l'équipe est vieillissante et qu'il y a des



besoins au foyer. C'est un peu ce qui arrive à André Delcher qui vient de donner une bonne quinzaine d'années à l'APPLH dont dix en tant que président.

En fait, c'est en 2010 qu'il a croisé le chemin de Daniel Thomas et Jean-Paul Conuau dans un concours de pêche en surfcasting sur la plage du Havre. Les rencontres liées à l'amitié ont donné des envies de création et d'évolution dans un premier temps, puis de voyage pour varier les plaisirs d'une association qui se consacrait essentiellement aux concours de bord de mer et épreuves fédérales. Ainsi, c'est en 2013 qu'a été créée l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH) avec une trentaine de pêcheurs. Très vite, l'organisation de concours comportant des sorties en mer a généré des activités et fait évoluer l'association. Grâce à l'attribution d'une salle par la Ville du Havre, diverses réunions autour de la réglementation et la sécurité, montage de bas de ligne et d'hameçons en fonction du poisson présent, ont pu se dérouler. Puis, avec l'appétence des voyages, l'association a grandi, passant d'une trentaine de membres à la création à plus de cent-quarante adhérents quand André Delcher prit la présidence en 2016. Le conseil d'administration s'était structuré et était très à l'écoute.

« J'ai eu un immense plaisir à travailler avec une équipe dynamique qui nous a permis de grandir. Nous avons mis beaucoup de choses en place et ça a développé le relationnel dans beaucoup de domaines... » évoquait-il avec fierté dans son rapport moral à l'assemblée générale. Ainsi, après un premier voyage au Sénégal avec l'ASPLH (ancienne association), plusieurs voyages à destinations exotiques ont été organisés : Sénégal, Mexique, Île Maurice, Costa Rica, Guinée Bissau, Guyane, Irlande, etc. Parmi ses plus beaux poissons pêchés, André Delcher cite volontiers le mérou goliath (en Guyane), l'espadon (au Sénégal), le poisson coq (au Costa Rica) ou la dorade coryphène, sans oublier le thon rouge lors de séjours privés.

Il n'oubliera pas pour autant l'APPLH en conservant son bateau et restant proche de ses amis, toujours prêt à donner la main lors de diverses manifestations. Et il profitera d'un peu plus de vacances et de voyages avec son épouse ou en famille. Comme elle l'avait fait pour Daniel Thomas, l'association (APPLH) marquera généreusement son départ lors d'une prochaine réunion amicale.

PatGob

BOURGENAY (85)

Le CPMB à l'assaut des plages

Le CPMB, connu pour son action Atlantic Fishing Bluefin Tuna sur la commune de Bourgenay (85), sensibilise tout au long de l'année l'ensemble de ses adhérents à une pratique de pêche responsable, éthique et respectueuse du milieu marin. Mais son engagement ne s'arrête pas là !

Une association engagée pour l'environnement

Le CPMB rassemble des membres investis, soucieux de la protection de l'environnement et de la préservation de notre magnifique littoral. Les récentes tempêtes ayant frappé nos côtes ont laissé derrière elles des tonnes de déchets échoués sur les plages.

Opération nettoyage pendant les vacances de février

Face à ce constat et à la dégradation de nos espaces de jeu et de détente, le CPMB a organisé deux campagnes de collecte de déchets durant les vacances scolaires de février.

Résultat : des mètres cube de déchets ont été évacués, redonnant un nouveau souffle aux plages touchées.

Malgré la météo, un engagement intact

Même si la météo capricieuse a limité les sorties sur le terrain, les membres restent mobilisés et connectés à leur littoral, avec la même volonté de préserver la biodiversité qui s'y développe.

Marc Lasgouttes

ations

PORT-FRÉJUS (83)

L'amicale des pêcheurs et plaisanciers de Port-Fréjus, ou APF est la première association du port, fondée en 1992. Forte de cinquante bateaux, de soixante membres, auxquels il faut ajouter nos familles et nos amis, pour former nos équipages.

Notre credo

- Regrouper les amateurs de pêche.
- Promouvoir l'amitié, l'entraide et la solidarité entre les membres.
- Former nos membres, en matière d'environnement et de techniques de pêches côtières et de les rendre attentifs, à la réglementation et aux bonnes pratiques, préconisées par la FNPP.
- Contribuer à la notoriété de Port-Fréjus, magnifique port de plaisance, comptant huit-cent-trente-cinq places. En précisant que ce port, avec ses commerces, est également un lieu de vie.

Nos activités

Dans notre local municipal, présenter **six ateliers annuels**, animés par nos moniteurs, sur les sujets suivants :

- où et quand pêcher ? quels poissons, avec quels matériels et quelles techniques, en pêche côtière ?
 - organiser **douze sorties annuelles en bateau**, pour mettre les cours en pratique ;
 - organiser le **challenge de pêche de Port-Fréjus** en juillet, lors de la fête du port ;
 - organiser **quatre repas festifs annuels**, pour assurer la cohésion des membres et de leurs familles.
- En résumé : voilà qui nous sommes !
Et pour finir : salutations cordiales à nos dirigeants et aux membres de notre fédération.

Le bureau de Port-Fréjus



FÉCAMP (76)

2015-2025 ! Depuis dix ans, un noyau de fidèles rejoint au fil du temps par quelques membres motivés qui s'engagent bénévolement, font vivre notre association à dimension humaine, comptant soixante-six adhérents à ce jour.

Des **ateliers de matelotage** se sont diversifiés avec la confection de leurres artificiels et la réalisation, qui remporte un vif succès, de petits objets décoratifs et bracelets tressés en cordage par nos marins pêcheurs. Certains d'entre nous restent adeptes du rodbuilding et se lancent dans la réparation de cannes à pêche. Notre visite annuelle de **prévention sécurité aux pontons avec la DDTEM** s'est enrichie cette année avec un atelier remorquage, une formation aux « gestes qui sauvent » animée par la Croix Rouge française et un nettoyage de plage dans le cadre du projet World CleanUp Day porté par l'agglomération Fécamp Caux Littoral ; par souci de nos bateaux, de notre navigation, de notre environnement, de nous-mêmes et nos passagers à bord... Notre espace évolue... Avec le **parc éolien au large de Fécamp, de nouvelles pratiques et des équipements adaptés sont nécessaires**. Un partenaire d'accastillage local a pris le temps de nous informer sur les choix et les conduites à tenir avec notre VHF marine, couplée à l'AIS pour une communication et une localisation optimales en cas d'urgence. Les réglementations changent très souvent... Nous restons vigilants, par des contacts réguliers au niveau local avec la nouvelle gestion du port de Fécamp, le suivi des travaux très progressifs dans l'espace portuaire et notre participation active au

Joyeux anniversaire à l'association

CLUPPIIP ; au niveau interrégional au sein du CR FNPP HF-HN et notre adhésion auprès de la FNPP. La communication est essentielle pour nos adhérents, qui sont sensibles aux évolutions et que nous nous devons d'informer.

Notre participation à des **manifestations locales** reste un temps fort ! Préparatifs et logistique, équilibre de notre budget, moments de bonne humeur et partage de notre passion avec les visiteurs... À Fécamp, la fête de la Mer, le Village des Associations et la fête du Hareng et de la Coquille Saint-Jacques ; le 15 août à Yport. Nous remercions ces deux communes qui nous soutiennent toujours par le passage de leurs représentants sur nos stands et une subvention en début d'année.

Enfin, la convivialité reste prioritaire ! Avec notre traditionnelle journée de pêche à la truite et cochon grillé au début de l'été, nos tombolas enjouées, nos compétitions sévères de pêche au bar ou à la carangue avec le simulateur de pêche, notre repas de fin d'année festif qui s'anime maintenant de quelques pas de danse ! Et, en Octobre dernier, prise en charge partiellement par l'association, une chouette soirée cabaret, en l'honneur de notre dixième anniversaire. Sans oublier le rendez-vous quotidien ouvert à tous, au local des associations sur le port, chaque matin entre 10h et 12h !

Malheureusement, cette année, la météo marine ne nous a pas permis de faire les sorties de pêche prévues... Nous réfléchissons aussi à d'autres formules de rencontres amicales, autour de la pêche et dans une ambiance chaleureuse, à proposer aux adhérents moins présents et pourquoi pas à des non adhérents... **L'objectif restant de mieux se connaître et se faire connaître, tout en restant dans un format relationnel humain.**

Éric Donis





LARMOR-PLAGE (56)

L'Association des pêcheurs plaisanciers de Larmor-Plage a tenu son assemblée générale le dimanche 18 janvier 2026 devant de nombreux adhérents en présence de Christophe Barrault, vice-président du comité départemental et vice-président du comité Bretagne sud de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP).

- L'association sera destinataire de **bagues pour le thon rouge** en 2026.
- La **gestion des cent-quinze mouillages** sur les traits de côte est également reconduite par la Mairie de Larmor-Plage pour cette année.
- Un **chèque de 400 € a été remis au représentant de la SNSM** par notre président Alain Blanchard.

À noter par ailleurs, une très belle réussite pour l'association Pêche

Plaisance de Larmor-Plage qui a organisé l'arrivée du Père Noël en bateau au petit port de Kernével le dimanche 21 Décembre 2025 devant une belle affluence de petits et de grands entourés par les Mères Noël qui distribuaient des friandises aux enfants. Les sauveteurs en mer (SNSM) étaient également présents sur le site.

Le bureau de l'APPL

BERRE-L'ÉTANG (13)

Le 30 janvier s'est tenue l'assemblée générale de APPBE (l'Association des pêcheurs et plaisanciers de Berre-l'Étang).

Beaucoup de pêcheurs étaient présents et nous avons eu la chance d'avoir la visite du maire de Berre, Mario Martinet, accompagné de Jean-Pierre Cesaro ainsi que de Patrick Scieurca, responsable du port. Après le discours de bienvenue du secrétaire Antoine Giangrasso, Patrick Scieurca a pris la parole pour nous indiquer les différences de responsabilité entre la mairie de Berre et de la métropole.

Nous avons ensuite profité de cette assemblée générale pour expliquer **les nouvelles réglementations pour tous les pêcheurs, de la mise en place du logiciel CatchMachine**. Et pour clôturer cette assemblée générale, nous avons pris le pot de l'amitié sans oublier de **mettre à l'honneur le respect et la sécurité en mer**.

Le bureau



LE DOUHET (17)

Ce début d'année 2026 sera marqué par une météo qui aura obligé les pêcheurs à se concentrer sur la préparation de leur matériel plutôt que sur les sorties. Mais avant que les tempêtes n'arrivent, certains courageux ont réussi à faire quelques sorties avec des jolis bars sur des dérives dans les pertuis de Ré et d'Oléron.

La bonne nouvelle de ce début d'année est la **publication du décret 2025-1142 qui modifie l'article R 921-84 du code rural qui permet au ministre d'adopter des règles spécifiques à la pêche de loisir**

La Charente-Maritime en alerte météo

si le droit européen ou international les prévoit, faisant ainsi une différence entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle. Sur la côte, les tempêtes successives ont sérieusement **abîmé le trait de côte et déplacé des tonnes de sable** bouchant complètement le chenal du port du Douhet à Oléron empêchant tout bateau d'entrer ou de sortir malgré les efforts de certains, prêts à tout pour une sortie de pêche.

Yves Thillet



L'APGP réunit ses adhérents lors de son assemblée générale et réaffirme son engagement pour une pêche de loisir accessible à tous.

L'Association des plaisanciers de Guidel plages (APGP), club affilié à la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) a tenu son assemblée générale dans une ambiance à la fois conviviale et studieuse, réunissant plus de cent personnes sur ses 200 membres, preuve du dynamisme de l'association et de l'attachement des plaisanciers à la vie du port et aux activités nautiques locales.

Un geste concret de solidarité : 500 € pour la SNSM

Moment fort de la réunion : la présidente de l'APGP, Nicole Le Clère, a remis un chèque de 500 euros à la SNSM, en soutien aux sauveteurs en mer dont l'engagement quotidien est indispensable à la sécurité de tous. Ce don symbolise l'esprit de responsabilité et de solidarité qui anime l'association, à celles et ceux qui veillent sur les usagers de la mer. Contributrice au Téléthon annuel, l'APGP est également dans le peloton de tête de la générosité associative guidéloise.

Actualité sur la pêche de loisir : réformes et changements à venir

L'assemblée générale a également été marquée par l'intervention de Patrick Zimmermann, vice-président de la FNPP et de la Confédération Mer et Liberté (CML).

Il a notamment abordé les **réformes en cours et à venir** autour de :

- **l'enregistrement des pêcheurs et des captures**, avec un accent particulier sur la perspective d'un suivi plus systématique des espèces sensibles, via des dispositifs numériques européen dédié mais pas encore totalement au point ni déployé (Rec Fishing) ;

- **les évolutions prévisibles des quotas**, dans un contexte européen et national marqué par des ajustements soudains, difficiles à comprendre et à anticiper pour les pratiquants.

Au-delà des aspects techniques, l'intervention a souligné l'enjeu de fond : **préserver une pêche de loisir qui reste compréhensible, praticable et socialement accessible, sans complexifier à l'excès la pratique pour des milliers de citoyens.**

Un appel aux élus : défendre une activité populaire, ancrée localement

En conclusion, un message clair a été porté : la pêche de loisir est une activité populaire, intergénérationnelle, ancrée dans les territoires littoraux, qui contribue de manière significative à la vie des ports, à l'économie locale (équipements, nautisme, tourisme) et au lien social. Dans ce contexte, **Patrick Zimmermann a lancé un appel aux élus locaux, régionaux et nationaux afin qu'ils soutiennent les pratiquants et leurs associations, et qu'ils portent une vision équilibrée des politiques publiques** : une pêche de loisir responsable, certes, mais qui doit rester ouverte à tous.

Cette assemblée générale de l'APGP aura ainsi permis de conjuguer l'action concrète (le soutien à la SNSM), la mobilisation associative (la force de ses deux-cents membres) et l'information essentielle sur les transformations qui attendent les pêcheurs de loisir dans les mois à venir.

Le bureau de l'APGP

CAP D'AGDE (34)

Le 7 février dernier, s'est tenu au restaurant Le Bout du Quai au Cap d'Agde, l'assemblée générale du Cercle des pêcheurs cap agathois (CPCA).

Une assistance nombreuse a écouté avec attention le rapport moral du Président, ainsi que les rapports d'activité et financier. Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité. Après l'assemblée générale, les pêcheurs se sont retrouvés avec plaisir pour un apéritif convivial. À l'issue de cet apéritif, les pêcheurs soucieux de leur sécurité en mer ont remis un chèque à la Société nationale de sauvetage en mer.

C'est sous les applaudissements que **le président Serge Soler a remis ce chèque de 500 € à Jean-Luc Husson, président de la SNSM Cap d'Agde**. La soirée s'est terminée par un repas suivi d'une animation musicale.

Fabienne Poirier



De gauche à droite : le bureau du CPCA et la SNSM : Christian Balthazard (secrétaire), Fabienne Poirier (trésorière), Jean-Philippe Sanchez, Jean-Luc Husson (président SNSM), René Herrera, Serge Soler (président), Eric Palumbo (vice-président), Rémi Larue (chef des plongeurs et patron de vedette SNSM), Roland Boulard, Norbert Simon.



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Gérard Michel survenu le lundi 9 février 2026.

Gérard était entré comme adhérent à l'APP Port en Drô à Carnac en 2012. Dès l'année suivante, en 2013, il rejoignait le bureau de l'association comme secrétaire adjoint, puis il prit le poste de secrétaire de 2016 à 2022.

Gérard aimait la pêche, principalement au filet. Il n'était pas en reste pour ramener quelques beaux poissons, crustacés et aussi de la seiche.

Hommage à Gérard Michel

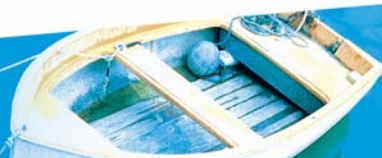
CARNAC (56)

Gérard, tu es parti trop tôt, on aurait pu partager avec toi et Maryline, encore de bons moments. Gérard avait 68 ans...

Comme souhaité par la famille, un don sera fait à la SNSM de la Trinité-sur-mer.

Toutes nos condoléances à Maryline son épouse, ses enfants, petits-enfants ainsi qu'à la famille.

Le bureau de l'APP Port en Drô à Carnac
Association des pêcheurs plaisanciers de Port-En-Drô



DAUBE DE POULPE

Ingrédients :

- 1,5 à 2 kg de poulpe
- 3 carottes
- 2 oignons
- 3 gousses d'ail
- 1 branche de céleri
- 75 cl de vin rouge corsé (type Côtes-du-Rhône ou Bandol)
- 1 petit verre de Cognac (optionnel, pour flamber)
- 400 g de tomates concassées
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomates
- 1 bouquet garni (thym, laurier)
- un zeste d'orange (indispensable pour le goût authentique)
- une pincée de piment d'Espelette
- huile d'olive

La daube de poulpe est un trésor de la cuisine provençale. Le secret de cette recette réside dans deux points cruciaux : l'attendrissement du poulpe et une cuisson lente pour obtenir une sauce onctueuse et une chair fondante.

Voici une recette détaillée pour 4 à 6 personnes.

Le secret de la tendreté

Le poulpe frais peut être coriace. Pour briser ses fibres, vous avez deux options :

- la congélation (recommandée) : Placez le poulpe au congélateur pendant au moins 24 h. Le froid casse les fibres mieux que n'importe quel maillet. Décongelez-le doucement au réfrigérateur avant de cuisiner.
- le blanchiment : Plongez le poulpe 3 fois de suite dans une grande marmite d'eau bouillante pendant 2-3 secondes avant de l'y laisser cuire 20 minutes.

Ingrédients

- poulpe : 1,5 kg à 2 kg (poulpe de roche de préférence).
- garniture aromatique : 3 carottes, 2 oignons, 3 gousses d'ail, 1 branche de céleri.
- Liquides : 75 cl de vin rouge corsé (type Côtes-du-Rhône ou Bandol), 1 petit verre de Cognac (optionnel, pour flamber).
- Base tomate : 400 g de tomates concassées et 1 cuillère à soupe de concentré de tomates.
- Aromates : 1 bouquet garni (thym, laurier), un zeste d'orange (indispensable pour le goût authentique), une pincée de piment d'Espelette, huile d'olive.
- Le « petit plus » du chef : 1 carré de chocolat noir (70 %) en fin de cuisson pour lier la sauce et lui donner une couleur profonde.

Étapes de Préparation

Étape 1 : Préparation du poulpe

1. Nettoyez le poulpe (videz la tête, retirez le bec au centre des tentacules).
2. Coupez-le en gros morceaux (3-4 cm). Note : le poulpe réduit énormément à la cuisson.
3. Astuce : Faites-le dégorger dans une cocotte à sec (sans rien) à feu doux pendant 15-20 min. Il va rendre son eau rosâtre. Égouttez-le et réservez.

Étape 2 : Le roussi (la base de la daube)

1. Dans une cocotte en fonte, faites chauffer un filet d'huile d'olive.
2. Faites revenir les oignons émincés, les carottes en rondelles et le céleri jusqu'à ce qu'ils soient tendres.
3. Ajoutez l'ail haché et le concentré de tomates. Mélangez bien.

Étape 3 : Le mijotage

1. Ajoutez les morceaux de poulpe dans la cocotte. Si vous le souhaitez, flambez-les au Cognac à ce stade.
2. Mouillez avec le vin rouge. Ajoutez les tomates concassées, le bouquet garni, le piment et le zeste d'orange.
3. Couvrez et laissez mijoter à feu très doux pendant environ 1 h 30 à 2 h.
4. Le poulpe est prêt quand la pointe d'un couteau s'y enfonce comme dans du beurre.

Étape 4 : La finition

1. Si la sauce est trop liquide, retirez le couvercle les 20 dernières minutes pour faire réduire.
2. Juste avant de servir, ajoutez le carré de chocolat noir et mélangez jusqu'à ce qu'il fonde. Cela apporte une onctuosité et une brillance incomparables.
3. Rectifiez l'assaisonnement (attention : le poulpe est naturellement salé, salez peu au début).

Conseils de dégustation

- Accompagnement : Servez avec des pommes de terre vapeur, du riz de Camargue ou des pâtes fraîches.
- Le lendemain : comme toutes les daubes, elle est encore meilleure réchauffée le lendemain !

Respectons les tailles



➤ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - * **Tailles préconisées FNPP**

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD		POISSONS		MOLLUSQUES	
Alose	30 cm	Lotte/Baudroie	50 cm	Queues de langoustines	4,6 cm
Anchois	12 cm	Maigre	50 cm	Tourteau	15 cm
Balistes	* 23 cm	Makaire blanc	➤ LJFL • 168 cm		
Bar	21/p* / 11/p Sud 48	Makaire bleu	➤ LJFL • 251 cm		
Bar moucheté	30 cm	Maquereau*	➤ 20/30 MN • cm		
Barbue	30 cm	Merlan	27 cm		
Bonite	* 40 cm	Mostelle	30 cm		
Cabillaud	61/p (20/navire)	Mulet	30 cm		
Chapon	20 cm	Orphie	30 cm		
Chinchard	15 cm	Pile carrelé	27 cm		
Congre	60 cm	Rougets (barbet/grondin*)	15 cm		
Dorade grise	23 cm	Sar commun	➤ 25 cm		
Dorade rose/Pagot rose	➤ 40 cm	Sardine	11 cm		
Dorade royale	➤ 23 cm	Sole commune	➤ 25 cm		
Églefin	30 cm	Thon rouge	LJFL • 30 kg ou 115 cm		
Espadon	➤ LJFL • 170 cm	Truite de mer	35 cm		
Flet	20 cm	Turbot	30 cm		
Hareng	20 cm				
Lieu jaune	21/p	Araignée de mer	12 cm		
Lieu noir	➤ 35 cm	Crevette bouquet	5 cm		
Limande	20 cm	Crevettes (autres)	3 cm		
Limande sole	25 cm	Etrille	6,5 cm		
Lingue julienne	63 cm	Homard*	➤ LJ • 9 cm		
Lingue bleue	70 cm	Langoustes*	➤ LJ • 11 cm		
		Langoustine	LJ • 9 cm		

* LJFL : par jour et par pêcheur • MN : Mer du Nord, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE		POISSONS		CRUSTACÉS	
Anchois	9 cm	Mostelle	30 cm	Crevettes rose	LJ • 2 cm
Bar commun/Loup	➤ 30 cm	Pageot acarné	17 cm	Homard*	➤ LJ • 30 cm
Cernier	45 cm	Pageot rouge	15 cm	Langoustes*	➤ LJ • 9 cm
Chapon	30 cm	Pagrus commun	➤ 18 cm	Langoustine	LJ • 7 cm
Chinchard	15 cm	Raie pastenague	* 36 cm		
Congre	60 cm	Raie torpille marbrée	* 36 cm		
Denti	* 50 cm	Rougets	15 cm		
Dorade commune/Pagot rose	➤ 33 cm	Sar commun	➤ 23 cm		
Dorade grise	23 cm	Sar à museau pointu	18 cm		
Dorade royale	➤ 23 cm	Sar à tête noire	18 cm		
Maigre	45 cm	Sardine	11 cm		
Maquereau*	➤ 18 cm	Sole commune	➤ 24 cm		
Marbré	20 cm	Sparailon	12 cm		
Merlu	20 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm		

AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE faisant l'objet d'un marquage obligatoire :

dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaire bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, volier de l'Atlantique.

➤ **Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir :** corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérion brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM 7d & 7e : 78 cm), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM 4 & 6 à 8), requin-taupo commun (pêche interdite toutes zones), saumon (interdit jusqu'à nouvel ordre).

➤ **Espèces soumises à quotas :** bar, espadon (Atl.), lieu jaune, thon rouge.

• LJFL : longueur maximale inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langoustine peut intervenir avant le débarquement.

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : **prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp

2/ Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

Tarif : **40 €** (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

Tarif : **20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

Je choisis la formule n° : **Montant :**

Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail



GARMIN®

FORCE® CURRENT

DES PERFORMANCES LÉGENDAIRES AVEC **FORCE**

Moteur électrique pour Kayak avec système de propulsion & manœuvrabilité exceptionnelle

